[illegible]ON.

ANNUAIRE

DE

VILLE-MARIE

SUIVI DE RECHERCHES

ARCHÉOLOGIQUES ET STATISTIQUES

SUR LES

INSTITUTIONS CATHOLIQUES DU CANADA

TOME PREMIER

HISTOIRE DES PAROISSES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL



La croix [illegible]
C[illegible]

MONTRÉAL MDCCCLXI[illegible]

C. O. [illegible] & Val[illegible], [illegible]

[illegible]

PAROISSE

DE

SAINT-EUSTACHE, RIVIERE DU CHENE.[1]

L'histoire ne se compose pas seulement de la description des batailles, du tableau des événements politiques, de la vie des grands capitaines et des discours des orateurs illustres. Elle contient aussi le récit de faits moins remarquables parce qu'ils ont été accomplis sur un théâtre moins élevé, mais qui ont, tout de même, leur prix et leur intérêt. L'histoire recueille soigneusement les actions de ces hommes qui ont passé en faisant le bien dans une carrière modeste, sans doute, mais qui ne manque pas d'avoir son importance. L'histoire intime, l'histoire de famille, d'un pays, pour ainsi parler, se compose d'une foule de détails, de récits, de narrations, de faits circonstanciés, petits en apparence, mais auxquels la curiosité des hommes ou des événements subséquents donnent quelquefois un intérêt imprévu et qui tous contribuent à former les fastes d'une nation. Les réunir, les coordonner, ou seulement les conserver et les mettre

---

(1) M. le Chevalier Ed. Lef. de Bellefeuille voudra bien accepter nos sincères remerciements pour la rédaction de cette histoire.

à l'abri de la destruction, n'est-ce pas accomplir une œuvre patriotique ?

C'est rempli de cette pensée que Mgr. de Montréal adressait à ses curés, le 18 décembre 1862, une circulaire dans laquelle il leur demandait de faire l'histoire de leur paroisse en donnant, tant sur la paroisse que sur les curés, leurs prédécesseurs, tous les renseignements propres à intéresser.

Lorsque les travaux auxquels ce désir de Mgr. de Montréal a donné lieu seront terminés, et lorsqu'ils auront été continués pendant un certain nombre d'années, ils formeront une suite de notes et de mémoires qui seront un véritable trésor pour tous ceux qui s'occuperont plus tard de l'histoire du pays. Ils constitueront une source précieuse de renseignements, où l'on pourra puiser facilement et avec confiance, certain d'avoir à sa disposition les documents les plus authentiques, les plus fidèles, les plus consciencieux et les plus honnêtes. C'est dans le but de contribuer pour notre part à cette compilation intéressante, que nous offrons ici l'histoire de la paroisse et des curés de Saint-Eustache.

I

La paroisse de Saint-Eustache-Martyr, est située sur les bords de cette branche de l'Ottawa appelée Rivière Jésus ou Mille-Iles, qui passe entre l'Ile-Jésus et la terre ferme, dans le comté des Deux-Montagnes, ci-devant appelé comté d'York, dans le district de Terrebonne, démembrement de l'ancien district de Montréal.

Nous voyons dans le décret d'érection canonique, en date du 15 novembre 1825, sous la signature de Mgr. Plessis, évêque de Québec, que lors de son érection la paroisse de Saint-Eustache comprenait une étendue de

territoire de sept milles de front sur neuf milles de profondeur. Depuis cette époque, la paroisse a subi des modifications qui en ont beaucoup retréci les limites, et plusieurs paroisses voisines ont été formées en partie par des démembrements de l'ancienne paroisse de Saint-Eustache.

Ainsi, par une ordonnance du 7 mai 1834, les côtes appelées Petit Saint-Charles, et Petit Lac, et la terre de Charles Gourgon dans la Côte Cachée, furent détachées de Saint-Eustache pour être annexées à Sainte-Thérèse de Blainville. Par un décret du 18 août 1840, les côtes du Petit-Chicot, des Anges, nord et sud, de Saint-Henry, de Saint-Augustin, de Saint-Louis des Bouchards, une partie de la côte Saint-Louis des Corbeilles et une partie du Petit-Brulé furent détachées pour former une nouvelle paroisse, la paroisse de Saint-Augustin. (1) Enfin, par un troisième décret, en date du 4 octobre 1853, la paroisse de Saint-Joseph ayant été érigée, on détacha de Saint-Eustache, pour contribuer à la formation de cette nouvelle paroisse, la côte Saint-Joseph et une partie de la côte Saint-Nicholas.

En sorte qu'aujourd'hui la paroisse Saint-Eustache n'a pas plus de six milles de longueur sur à peu près autant de largeur.

La paroisse de Saint-Eustache est assez ancienne. Les registres des mariages, baptêmes et sépultures ont été ouverts le vingt-trois novembre 1768. Le premier acte qui s'y trouve est l'acte de sépulture de Elizabeth Sonnier, fille de Nicolas Sonnier dit Lajeunesse et de Marie Loiselle. Cet acte est daté le 24 novembre 1768.

---

(1) *Subdivisions du Bas-Canada en paroisses et townships*, etc., p. 114.

Ces registres n'étaient alors que de simples registres ecclésiastiques, tenus suivant les règles de l'Eglise, et ils ne sont pas revêtus des formalités exigées par les Statuts pour leur donner un caractère d'authenticité, suivant la loi civile. Le premier certificat de l'officier civil est en date du 26 décembre 1785 ; il est signé par René-Ovide Hertel de Rouville, Juge de la Cour des Plaidoyers Communs, et le premier acte qui ait été fait après la date de ce certificat est du 27 janvier 1786.

Malgré l'absence de cette signature officielle avant le 26 décembre 1785, les extraits de ces registres ecclésiastiques, certifiés par le curé de la paroisse, ont toujours été reçus par les cours de justice comme formant une preuve *prima facie* du baptême, du mariage ou de la sépulture qui y était mentionné. Ce fait ne manque pas d'importance dans les circonstances où se trouvent aujourd'hui certaines paroisses du diocèse de Montréal. A moins de vouloir porter le trouble dans un grand nombre de familles, en les mettant dans l'impossibilité de prouver par des registres civils qui n'existaient pas les naissances, les mariages ou les décès, les tribunaux ne pouvaient adopter une autre ligne de conduite, et peut-être que des circonstances analogues nous permettraient encore de la voir se renouveler.

L'érection canonique de la paroisse Saint-Eustache n'a eu lieu que le 15 novembre 1825, et l'érection civile le 16 décembre 1835. Il peut être à propos de remarquer ici que quoique Saint-Eustache n'ait été érigé en paroisse canonique qu'en 1825 et en paroisse civile qu'en 1835, cependant M. Petit et tous les prêtres qui lui ont succédé dans la desserte de la paroisse, signent toujours *curé* de Saint-Eustache. Ils ont également toujours perçu

les dîmes et les oblations ordinaires, et joui de tous les pouvoirs et de tous les droits des curés actuels. C'est le cas de dire que le curé n'a besoin d'autre titre que le clocher de son église pour avoir droit aux dîmes.

Il y a encore une autre remarque à faire sur la première organisation de cette paroisse. Quoiqu'elle ne fut qu'une mission jusqu'en 1825, elle eut cependant un corps de marguilliers et une fabrique dès 1778. Voici l'acte de l'élection du marguillier François Fillion (1).

" L'an mil sept cent soixante dix-neuf, le dix janvier,
" les habitants de la Rivière du Chêne, convoqués et
" assemblés à l'issu de la grande messe paroissiale,
" dans le presbytère, afin d'y élire un troisième mar-
" guillier, ont à la pluralité des voix choisi et nommé
" françois fillion, pour remplir la dite charge de mar-
" guillier ; plusieurs de l'assemblée ont signé avec nous,
" les autres ont déclaré ne le savoir faire.

(Signé,) " JOSEPH CHEVAL,
" PIERRE RICHE,
" PERRAULT, Ptre."

Dans les premiers temps, le service divin se faisait dans une maison particulière, située sur la terre de la famille Charbonneau, à la Grande-Côte, et appartenant aujourd'hui à la famille Scott. En 1774, le Père Berey, curé de la paroisse, fit bâtir le premier presbytère, qui servait aussi de chapelle ; c'est dans cette maison que se fit l'office divin jusqu'en 1783. Ce presbytère subsista jusqu'en 1818 ; il fut alors remplacé par un autre aussi en pierre qui fut construit sous M. Jean-Baptiste Gatien.

---

(1) Extrait des archives de la paroisse de Saint-Eustache, cahier intitulé : " *Livre des assemblées, ordonnances, mandements de Monseigneur l'Evêque de Québec.*"

Les noms des autres marguilliers, avec la date de leur entrée en charge, se trouvent à la fin de cette notice.

L'église actuelle, qui est, quant au corps de l'édifice, la même que celle qui existait avant l'incendie de 1837, a été bâtie en 1783 par Augustin Grégoire, maçon, sous M. Chs. Frs. Perrault, curé. Le terrain fut donné par le seigneur, M. Louis-Eustache Lambert-Dumont, par acte passé pardevant Mtre A. Foucher, notaire royal, dont voici le texte :

(1) Pardevant le Notaire Royal de la ville et gouvernement de Montréal, résident à Terrebonne, soussigné, et témoins ci-après nommés, fut présent monsieur Eustache Dumont Ecuyer, seigneur propriétaire des mille Isles, et autres lieux, demeurant ordinairement aux trois Rivières, comparant par la personne de sieur françois maison neuve premier Baillif de Ste Rose, son homme d'affaires, chargé de ses ordres et d'une lettre missive de mon d. sieur Seigneur à l'effet qui ensuit, dattée aux trois Rivières le trois juin présent mois pour être annexée à ces présentes et y recourir au besoin.

Lequel dit sieur Seigneur volontairement a reconnu et confessé avoir donné purement et simplement en la meilleure forme et manière que donation peut se faire et avoir lieu sans vouloir ni pouvoir jamais la révoquer ; et pour la validité du d. don, a promis et promet, par ces présentes, garantir de tous troubles et empêchements généralement quelconques, à l'Eglise proposée et fabrique des mille Isles, ce acceptant pour monsieur le curé qui y résidera et ses successeurs à perpétuité, Joseph Masson et Antoine La Roc habitants du même lieu, sindics dénommés et choisis des habitants de la d. seigneurie, aux fins ci après, à ce présents et acceptans pour la d. fabrique, curé et successeurs en icelle. Une pointe de terre de la contenance de sept à huit arpents plus ou moins en superficie, sise et située le long de la grande Rivière du Chêne, à prendre de la d. Rivière jusqu'au chemin du Roy, d'un côté à la ligne de la terre de

---

(1) De l'ordonnance des Honor. Juges de la Cour des Plaids. Communs du district de Montréal du 23e février 1792, la donation portée ci endroit et des autres parts a été insinuée et régistrée ès régistres des Insinuations par le greffier en icelle soussigné, ce requérant Frans Rochon marguillier en charge Porteur des présentes, dont acte à Montréal les jour et an susdits.

J. Reid, G. P. C.

françois Parant et d'autre côté la petite Rivière du Chêne : ainsi que le d. terrein en son entier, faisant partie du domaine de mon d. Sr sieur seigneur Bailleur, se poursuit et comporte, et que les dits sindics aux noms et pour la d. paroisse entière, disent bien savoir et connaître et en être contens sans autres réserves que les suivantes,

Savoir

premièrement pour mon d. Sr Seigneur Bailleur, ses hoirs et ayans causes, à perpétuité, d'un demi arpent de terre de front à prendra du chemin du Roy, à gagner jusqu'à la gde Rivière du Chêne du côté de la terre de françois Parant pour faciliter la descente à mon d. Sieur Seigneur de son domaine au grand fleuve pour indemnité de quoy, consent à ce que le d. chemin du Roy tracé seulement par les Capitaines de milices de la d. seigneurie existant actuellement, soit reculé sur son domaine autant que faire se pourra, et qu'il sera approuvé de messieurs de la voyerie,—pour compléter le terrein compris en la d. donnation, c'est-à-dire sept ou huit arpens en superficie, comme dit est, plus ou moins s'il s'y trouve.

Pour du d. terrein sus-donné, aux reserves susd. jouir par le Sr. curé (qui sera nommé à l'église qui sera construite sur icelui, avec un cimetière et autres commodités pour le d. sr curé de la dite église) jouir dis-je à perpétuité lui et ses successeurs pleinement et paisiblement au moyen des présentes, sans par eux ni la d. église et fabrique supporter autres charges ni redevances envers mon d. Sr. Seigneur bailleur, que le droit pour lui et liberté de reprendre le d. terrein sus donné et même tous les travaux et bâtiments fait sur icelui, pour en jouir comme de son propre et loyal acquit, dans le cas où Sa Grandeur monseigneur l'évêque de cette colonie, ne jugerait point à propos d'envoyer un curé ou desservant à la dite église.

Avec exemption en outre pour mon d. Sr. Seigneur de toute contribution aux d. travaux, non plus qu'aux clôtures ; fermand et entretenant son domaine le long seulement du terrein sus donné.

Abandonnant au surplus mon d. Sr seigneur donateur, au profit de la d. église et fabrique, une vieille maison servant de principal manoir, sise sur le terrein sus-donné, pour être démoli et les démolitions d'icelle, contribuer à l'édification de l'église et autres bâtiments prémédités pour le sieur curé d'icelle aux conditions et obligations seulement de la part de la d. fabrique, de faire transporter sur le

demi arpent de terre sus réservée par mon d. Sr seigneur donnateur, même quantité et qualité de pierres, qui se rencontreront en la cheminée sus abandonnée, et ce à la demande de mon d. Sieur seigneur bailleur.

Et à l'instant les d. Joseph Masson et Antoine La Roc sindics crées et établis par tous les habitants de la d. Seigneurie, aux fins que dessus, au nom des d. habitans et qualité qu'ils possèdent, (Exception du terrein nécessaire pour la bâtisse d'une église, presbitère et choix du terrein propre pour le cimetière suivant le plan qui leur en sera donné par monseigneur l'évêque de Québec ou messieurs ses grands vicaires) se sont désisté et se désistent par ces présentes de tout le terrein sus donné en faveur du Sr curé qui desservira la d. parcisse et ses successeurs à perpétuité, pour en jouir à leur usage pleinement et paisiblement en la manière qui leur avisera bon être.

Aux réserves seulement pour les habitants de la d. paroisse et autres étrangers qui auront la dévotion d'y entendre la messe ou assister aux autres cérémonies, de l'usage d'un quart d'arpent du d. terrein de front depuis le d. chemin du Roy jusqu'au fleuve, du côté de la petite rivière du Chêne, pour y arrêter leurs chevaux, pour quoy faire promettent et s'obligent y entretenir et planter des piquets en nombre suffisant pour que leurs d. chevaux ne causent domage ni nuisance à personne.

Sera la fabrique du d. lieu tenue à clore le d. terrein le long du chemin du Roy seulement ; mais dans la division qu'en pourront faire messieurs les curé et successeurs soit pour jardin, l'ensemencer ou parquer, en ce cas les clotures seront aux charges du d. Sr. curé et successeurs.

A tout ce que dessus les d. sindics nommés au nom et pour toute la d. paroisse, promettent et s'obligent à peine de tous dépens dommages et intérêts, quoi faisant mon d. Sr seigneur donnateur bailleur ses hoirs et ayant cause leur fait et aux curés résidents et desservants de la d. paroisse, toute cession et rétrocession des droits noms et raisons et actions et possession qu'il a et pourrait avoir et prétendre et sur le terrein et maison seigneuriale sus données, dont il se devêt et démet de nouveau par ces présentes pour et au profit de la d. église, fabrique et Srs curés.

Et pour faire insinuer ces présentes partout où besoin sera dans le délay de l'ordonnance, mon d. Sr seigneur bailleur a fait et constitué son procureur, le porteur, donnant pouvoir d'en requérir acte ; et pour l'exécution des présentes, les d. parties ont élu leur domicile irrévocable, chacun le même désigné au présent contrat, esquels lieux et nonobstant etc. promettant s'obligt chacun à son égard selon et ainsi que dit est, Renonçant &c. fait et passé à Terrebonne, étude du d. note soussigné. L'an mil sept cent soixante dix, le vingt quatre du mois de juin, avant midy, en présence de pierre Lafon baillif de justice, et françois Granet, tailleur d'habits, demeurant au d. terrebonne, témoins appellés à ces présentes, et les a signé tant à sa lettre missive concernant le d. acte, qu'à une concession sous seing privé au dos de l'ordonné de mons. le grand vicaire en datte du vingt de ce mois, mon d. Sr Seigneur bailleur donnateur avec le d. Lafon témoin et nous notaire, à l'exception du d. Sr françois Maissonneuve homme d'affaires de mon d. Sr seigneur, des d. sindics dénommés preneurs et du d. Granet témoin qui ont déclaré ne le savoir faire, de ce enquis, lecture faite, ainsi qu'il appert à la minute restée au pouvoir du note soussigné

A Foucher
Nore Royal
avec paraphe

Avenant le douzième d'aout avant midy, l'an mil sept cent soixante douze, est comparu en personne devant le dit nore soussigné et témoins ci soussignés, Toussaint Parant, habitant de la Rre du Chêne, porteur d'un écrit fait sous seing privé par les habitans du d. lieu, en présence de joseph Masson et antoine La Rocque sindics dénommés pour la batisse du presbitere du d. lieu, portant changement (ainsi qu'il appert au d. écrit pour demeurer annexé à ces présentes) de la réserve d'un quart d'arpent de terre de long à prendre depuis le chemin du Roy jusqu'au fleuve du côté de la petite Rivière du Chêne, pour y arrêter leurs chevaux, en pareille quantité de terre que la devanture du d. presbytère, aux charges par monsieur le curé du lieu lui et ses successeurs à perpétuité de l'entretien de la cloture le long du d. chemin du Roy ; et dans la ligne en gagnant le d. domaine seigneurial, charge acceptée par le Révérend Père de Berey, prêtre, récollet desservant présentement la cure du d. lieu, icy pré-

sent et consentant à l'acquit et décharge des habitans de la d. paroisse, lequel d. Sr Parant porteur de pièce, nous a requis nore soussigné de recevoir le dit écrit pour être annexer à ces présentes aux fins de sortir son plein et entier effet selon sa forme et teneur, ce qui lui a été octroyé par le dit notaire, après avoir certifié le d. écrit véritable, en présence des témoins dénommés en l'acte ci contre et des autres parts, d'eux signé, du d. R. P. De Berey du d. Parant porteur de pièce, et nous nore à l'exception des d. Joseph Masson, antoine La Roc sindics et du d. Granet témoin, qui ont déclaré ne le savoir faire de ce enquis. lecture faite, ainsi qu'il appert à la minute restée au pouvoir du notaire soussigné

(Signé) A. Foucher
Nore Royal
avec paraphe

Emolument et recherche
=10‡ : 10c : recues paiees
par jean gr
maison marguillier en charge de
St-Eustache

(Signé) A. Foucher
Nore Royal
avec paraphe

La somme nécessaire à la bâtisse fut fournie par contribution volontaire ; l'église et le presbytère ne coûtèrent que $830.95, les habitants de la paroisse ayant fourni tous les matériaux nécessaires. La première bénédiction de l'église eut lieu le 10 septembre 1783 ; elle fut faite par monsieur le supérieur du séminaire de Québec.

Cette église fut plus tard allongée de 25 pieds, et ornée d'un portail en pierre de taille et de deux clochers, par les soins de M. Paquin, curé, qui posa la première pierre de cette addition le 13 juillet 1831. Ce ne fut que deux ans après, en 1833, que l'édifice ainsi agrandi fut ouvert au culte public.

Après les réparations nécessitées par l'incendie de 1837, l'église fut bénite une seconde fois, en 1841, par Mgr. Ignace Bourget, évêque de Montréal. C'est l'église que l'on voit aujourd'hui, qui contient deux chapelles outre le maître-autel, deux cloches dont la plus grosse, qui pèse 960 livres, a été également bénite par Mgr. Bourget en 1845. Les parrains et marraines de cette dernière furent : M. Eugène Globensky, M. Pierre Laviolette et M. Wilfrid Masson, fils de l'Hon. Joseph Masson ; Madame Pierre Laviolette, Madame Antoine Lefebvre de Bellefeuille, et Mademoiselle Angélique Lefebvre de Bellefeuille.

La première visite pastorale dans la paroisse Saint-Eustache a été faite par Mgr. Jean-Olivier Briand, évêque de Québec, le trois mars 1773.

Il y a aujourd'hui dans la paroisse neuf écoles, dont une est pour les garçons seulement et les autres sont pourles garçons et pour les filles. De plus, un excellent couvent, tenu par les sœurs de la Congrégation, contient en moyenne ordinairement quatre-vingt à cent élèves. Il existe aussi un collége dirigé par les frères de Saint-Viateur, qui ont succédé aux frères de Saint-Joseph lors de leur départ en 1862. De plus, une bibliothèque paroissiale d'environ 300 volumes offre une lecture instructive et édifiante aux habitants.

Le sol de la paroisse est généralement assez bon sans être remarquable pour sa fertilité. Les terres, comme dans plusieurs autres parties du pays, sont aujourd'hui fatiguées par une culture qui trop souvent n'a pas été conforme aux règles de l'art. Le sol y est abondamment arrosé de rivières, de ruisseaux et de sources d'eau vive, dont la plupart coulent même dans les plus grandes sècheresses ; l'une de ces sources possède, dit-on, des propriétés médecinales précieuses qui ont été exploitées, mais

sans succès, par un spéculateur malheureux. Ces rivières font tourner plusieurs moulins dont l'un, situé à l'embouchure du lac des Deux-Montagnes, possède un des plus puissants pouvoirs d'eau du pays. Le commerce qui se fait à Saint-Eustache est principalement concentré dans le village. Le commerce de transit se borne à importer de la ville les marchandises manufacturées et les denrées nécessaires à la vie, et à exporter le surplus des grains et des produits des fermes, inutiles à la consommation de la population.

Situé à environ vingt milles de Montréal, Saint-Eustache est relié à cette ville par un bon chemin, dont une longueur d'environ quinze milles est macadamisée. Si cette voie était terminée nous ne serions plus qu'à trois heures de Montréal.

Le village de Saint-Eustache est situé au confluent de la rivière du Chêne et de la rivière Jésus, appelé aussi rivière des Mille-Isles. Ce village a beaucoup souffert du combat de 1837 et de l'incendie qui l'a suivi et qui a dévoré plusieurs des principaux édifices. Quoique depuis longtemps il se soit relevé de ses cendres, cependant il n'a jamais retrouvé sa première splendeur. Suivant M. Paquin, (1) ancien curé de cette paroisse, le village Saint-Eustache ou de la Rivière du Chêne passait de son temps pour l'un des plus beaux du district de Montréal, et méritait cette réputation par son site et sa construction. Il était beaucoup mieux bâti que le sont ordinairement les villages des campagnes canadiennes. Séparé en deux par la petite rivière du Chêne, qui le traverse en serpentant, le village s'étend en partie sur les belles rives

(1) *Journal historique des événements arrivés à St-Eustache pendant la rébellion du comté du lac des Deux-Montagnes, &c., par un témoin occulaire, pp.* 61 *et suiv.*

de cette rivière. Le presbytère se trouve précisément au confluent de cette dernière et de la rivière des Mille-Isles. L'église, placée près du presbytère sur une belle pointe qui s'avance dans les eaux noires des Mille-Isles, offre un joli coup d'œil, soit de la rive opposée, soit du village dont elle termine la grande rue, et à laquelle elle présente son imposante façade de pierre de taille, dont la construction est élevée, solide et dégagée. De chaque côté de la façade s'élèvent deux clochers à deux lanternes, couverts en fer blanc, et dont les flèches hardies et brillantes annoncent au loin le temple du Seigneur. Avant 1837, une de ces tours, nous dit M. Paquin, contenait un cadran en bois, ouvrage de M. Vaillancourt, excellent ouvrier de Sainte-Scholastique. L'intérieur de l'église, continue le même auteur, était très-bien orné de riches sculptures et de beaux tableaux. La sculpture et les colonnades étaient richement dorées. Lorsqu'on entrait dans l'église on était d'abord frappé par l'aspect d'une statue de St. Eustache, de grandeur naturelle, placée derrière le maître-autel qu'elle dominait. Le coup-d'œil qu'offrait cette statue dorée à l'antique, la colonnade qui entourait le chœur et les tableaux qui l'ornaient, firent une profonde impression sur les premières personnes de l'armée qui entrèrent dans cette église après le combat du 14 décembre 1837. Plusieurs officiers s'arrêtèrent, saisis d'étonnement à la vue de cette statue que les boulets semblaient avoir respectée; car ils avaient frappé tous les murs à l'entour et s'étaient abattus près de l'autel.

A quatre-vingt-dix pieds de l'église s'élevait le couvent relié au temple par un mur en pierre haut de dix pieds. Ce couvent qui avait 55 pieds de longueur sur une profondeur de 36 pieds, fut construit par M. Paquin.

de cette rivière. Le presbytère se trouve précisément au confluent de cette dernière et de la rivière des Mille-Isles. L'église, placée près du presbytère sur une belle pointe qui s'avance dans les eaux noires des Mille-Isles, offre un joli coup d'œil, soit de la rive opposée, soit du village dont elle termine la grande rue, et à laquelle elle présente son imposante façade de pierre de taille, dont la construction est élevée, solide et dégagée. De chaque côté de la façade s'élèvent deux clochers à deux lanternes, couverts en fer blanc, et dont les flèches hardies et brillantes annoncent au loin le temple du Seigneur. Avant 1837, une de ces tours, nous dit M. Paquin, contenait un cadran en bois, ouvrage de M. Vaillancourt, excellent ouvrier de Sainte-Scholastique. L'intérieur de l'église, continue le même auteur, était très-bien orné de riches sculptures et de beaux tableaux. La sculpture et les colonnades étaient richement dorées. Lorsqu'on entrait dans l'église on était d'abord frappé par l'aspect d'une statue de St. Eustache, de grandeur naturelle, placée derrière le maître-autel qu'elle dominait. Le coup-d'œil qu'offrait cette statue dorée à l'antique, la colonnade qui entourait le chœur et les tableaux qui l'ornaient, firent une profonde impression sur les premières personnes de l'armée qui entrèrent dans cette église après le combat du 14 décembre 1837. Plusieurs officiers s'arrêtèrent, saisis d'étonnement à la vue de cette statue que les boulets semblaient avoir respectée; car ils avaient frappé tous les murs à l'entour et s'étaient abattus près de l'autel.

A quatre-vingt-dix pieds de l'église s'élevait le couvent relié au temple par un mur en pierre haut de dix pieds. Ce couvent qui avait 55 pieds de longueur sur une profondeur de 36 pieds, fut construit par M. Paquin.

" La pierre nécessaire, dit le Dr. Meilleur (1), pour la bâtisse de cette maison d'éducation, fut amenée par corvée sur les lieux, en décembre de l'année 1828, et j'ai eu le plaisir d'y prendre part, pendant toute une semaine, en conduisant ma propre voiture. Les principaux habitants du village de Saint-Eustache en firent autant, ayant à leur tête leur digne curé. Cette pierre fut tirée des carrières de la côte Saint-Joseph, formant partie d'une nouvelle paroisse, ayant pour premier curé Messire F. Bourgeault, élève distingué du Collége de l'Assomption."

La bâtisse était en pierre piquée; lors du combat et de l'incendie du 14 décembre 1837, elle venait d'être achevée, et allait être ouverte à l'éducation des jeunes filles, sous la direction des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Cet édifice avait deux étages très-bien disposés, des mansardes propres à en former un troisième, et des dépendances fort commodes. Les insurgés, en 1837, s'en étant emparés, et ayant fait feu des fenêtres du couvent sur les troupes anglaises commandées par Sir John Colborne, celles-ci y mirent le feu, et l'édifice fut presque complètement détruit. Dans le cours de l'année suivante, en 1838, l'église étant en ruines, on fit au couvent les réparations les plus urgentes afin de le mettre en état de servir temporairement de chapelle. Le service divin se fit dans ce lieu jusqu'en 1840, époque où les paroissiens de Saint-Eustache purent rentrer dans leur église, dont on avait refait la couverture et réparé l'extérieur, mais dont l'intérieur restait inachevé.

Enfin, on mit la dernière main au couvent en 1849, et des sœurs de la Congrégation en prirent possession le 10 septembre de la même année. Elles l'occupent encore aujourd'hui à la satisfaction de tous.

---

(1) *Mémorial de l'éducation*, p. 196.

A quelque distance du couvent, fesant face au presbytère, se trouvait, sur un site élevé, la maison seigneuriale, bâtie en pierre de taille, à deux étages. Elle dominait la rivière des Mille-Isles, ainsi que le couvent et l'église. Devant cette maison se trouvait un joli parterre. Tout le terrain qui se trouvait entre ce parterre et le presbytère, devant l'église et le couvent, formait une jolie promenade fort bien pavée et toujours propre. En face de l'église, à l'un des angles de la grande rue, se trouvait la demeure de Jacques Dorion. Cette maison et ses dépendances en bois, bien peintes et bien propres, ne déparait en rien cette jolie place. A l'angle opposé de la rue était l'ancienne maison seigneuriale devant laquelle il y avait de fort beaux arbres. Dans la grande rue qui traverse tout le village se trouvait, surtout dans la partie qui avoisine l'église et qui a été consumée, un grand nombre de jolies bâtisses parmi lesquelles se distinguait surtout celle de W. H. Scott, ancien député du comté. Cette maison, qui existe encore, fut construite il y a quelques années, dit M. Paquin, par le Dr. Labrie. Sur une pointe parallèle à celle où l'église est construite, en face du jardin du presbytère, on voyait la maison du Dr. Chénier, qui avait servi autrefois à un célèbre pensionnat de jeunes filles, établi par le Dr. Labrie. C'était une vaste construction en bois, environnée d'une galerie couverte et agréablement située au confluent des deux rivières.

Un beau pont très-solide, à deux arches, joint ensemble la partie du village où se trouve l'église et celle où était la maison du Dr. Chénier. Ce pont, depuis tombé de vétusté en 1862, a été aussitôt rebâti plus solidement qu'auparavant.

Tel était le village Saint-Eustache avant 1837. Si nous en avons donné une description un peu longue, c'est qu'elle était nécessaire pour mettre le lecteur en état de bien comprendre le combat de 1837, qui sera bientôt raconté, et la position qu'occupaient les divers corps de troupes.

L'incendie de 1837 a détruit la plupart des bâtisses remarquables qui ont été énumérées plus haut ; quelques unes ont été reconstruites, mais plusieurs ne l'ont pas été. On voit encore leurs ruines qui donnent au village un aspect triste et mélancolique, monument durable des désastres que cause toujours la guerre civile. Ainsi l'ancienne maison seigneuriale, la résidence du Dr. Chénier, celle de M. Jacques Dorion, etc., n'ont pas été rétablies. L'église, dont il ne restait que les quatre murs après le feu, a été reconstruite sur le plan de celle qui avait brûlé ; elle a été achevée sous M. le curé Moreau. De même, le couvent et le presbytère ont été rebâtis ; mais celui-ci au lieu d'être à angle droit avec l'église, est sur une ligne droite avec celle-ci. Le site de la maison seigneuriale est occupé maintenant par la résidence de M. Joseph Lefebvre de Bellefeuille. (1) Grâce aux soins et à l'activité de plusieurs curés et principalement de M. le curé Moreau, l'église a été très-bien réparée. Cependant, en examinant l'extérieur attentivement, on remarque que le portail est encore criblé des marques des boulets et des balles lancés contre les insurgés qui s'y étaient réfugiés. D'après les anciens, l'église actuelle est loin d'être aussi belle et aussi richement décorée que l'était l'ancienne.

---

(1) Père de M. le Chevalier de Bellefeuille. (L.)

II

Le premier curé ou desservant de Saint-Eustache a été M. François Petit. L'on ne possède que peu de détails sur sa vie ; l'on ignore même à quelle époque exacte il arriva à Saint-Eustache ; on sait seulement qu'il demeura en charge de la paroisse pendant une partie de l'année 1768, jusqu'au mois d'octobre 1769. La *Liste Chronologique des Evêques et des Prêtres du Canada*, par M. Noiseux, nous dit que M. Petit a été ordonné prêtre le 18 septembre 1745. (1) M. l'abbé Tanguay place cette ordination au 12 juin 1745. (2) D'après le même auteur, il fut nommé, en 1749, curé de Lotbinière (3). Les registres de la paroisse de Saint-Eustache qui, comme nous l'avons déjà dit, datent du 23 novembre 1768, ont été ouverts sous lui ; c'est sa signature que l'on rencontre la première. Il est bien probable que l'arrivée de M. Petit à Saint-Eustache n'a pas précédé de longtemps la première date des registres.

En laissant Saint-Eustache, il alla à Repentigny, dont il fut le curé pendant six ans. M. Joseph Etu, avocat, de Repentigny, dit dans ses *Recherches Archéologiques* sur cette paroisse, que le premier acte fait par M. Petit à Repentigny est du premier octobre 1769, et le dernier du premier septembre 1775.

M. Petit, est mort à Repentigny le 29 juillet 1787, à l'âge de 64 ans. La *Liste Chronologique*, etc., dit le 20 juillet 1787 ; c'est une erreur. Il fut inhumé le 30 du même mois dans l'église de Repentigny. Furent présents à son enterrement MM. Pierre-Laurent

---

(1) P. 24.

(2) *Répertoire Général*, etc., p. 108.

(3) Do do

Bédard, Jean-Baptiste Pétrimoulx, Claude Carpentier et Antoine-Emérie Lemaire-St-Germain, prêtres.

III

Après le départ de M. Petit, en octobre 1769, le R. P. Félix Berey, religieux franciscain, fut chargé de la desserte de la paroisse Saint-Eustache. L'histoire nous a conservé sur la vie de ce vénérable prêtre plus de détails que sur celle de son prédécesseur; nous allons résumer rapidement tout ce que nous avons pu recueillir.

Le R. P. Berey naquit à Montréal le 10 juin 1720 et fut baptisé sous les noms de Claude-Charles de Berey des Essarts. Il était d'extraction noble et fils de François de Berey, sieur des Essarts, officier dans les troupes de la colonie. Les auteurs qui ont parlé du P. Berey ne s'accordent pas sur la manière d'écrire son nom. Les uns, comme M. Barthe (1), l'appellent *Berry;* d'autres, comme Pierre du Calvet (2), le nomment *Félix Berré;* quelques uns *Félix de Berrey* (3); plusieurs retranchent la particule *de* et disent *Félix Berrey;* M. de Gaspé, dans ses *Mémoires* (4), l'appelle le Père *de Bérey;* la plupart lui donnent le nom unique de *Félix.* Toutes ces différentes orthographes me semblent inexactes. Son vrai nom est Claude-Charles Berey. C'est l'orthographe que M. le Commandeur Jacques Viger adopte; c'est celle que nous avons trouvée nous-même dans les registres de la paroisse Saint-Eustache, et aussi à Saint-François du Lac, d'après ce que nous écrit M. J. Paradis, le curé

(1) *Le Canada reconquis*, etc., p. 69.
(2) *The case of Peter du Calvet*, p. 250.
(3) Dr. Meilleur, *Mémorial de l'Education*, p. 9.
(4) P. 62 et suiv.

actuel. Des actes que l'on trouve dans les registres de Beauport s'accordent avec M. Viger pour le nom de Charles, mais ils omettent celui de Claude. Après son entrée au couvent, le P. Berey, suivant l'usage des Franciscains, prit pour nom de religion celui de *Félix*. C'est ce que nous dit une note dans les registres de Beauport : "Charles Berey surnommé Félix, religieux de Saint-François." C'est depuis ce moment qu'il porta le nom de Félix par lequel il est plus généralement connu. Il est certain qu'il abandonna la particule *de* avant son nom. Nous avons vu à Saint-Eustache sa signature écrite au bas de plusieurs actes de l'état civil, et elle est toujours invariablement comme suit : *Félix Berey ptre. rec. mis.* On retrouve aussi la même signature à Saint-François du Lac où le révérend père a été curé, comme nous le disons plus bas.

Nous n'avons pas pu avoir la date exacte de son ordination. La *Liste Chronologique* de M. Noiseux dit bien qu'elle eut lieu le 21 décembre 1743. Cette date s'accorde avec celle donnée par M. Tanguay (1) ; mais nous ne pouvons en admettre l'exactitude. On voit, en effet, par les registres de la paroisse de Beauport que le P. Berey a desservi momentanément cette paroisse avant la date donnée comme celle de son ordination par les auteurs que nous venons de nommer ; deux actes, l'un du 9 février 1743, et l'autre du 2 mai de la même année, sont signés de son nom ; il faut donc qu'il ait été fait prêtre en 1742 ou dans les premiers jours de l'année 1743. Cependant M. Jacques Viger, en disant dans son *Archéologie Religieuse*, que le P. Berey mourut le 18 mai 1800, ajoute qu'il avait alors 56 ans de prêtrise; cela

(1) *Répertoire*, etc. p. 107.

actuel. Des actes que l'on trouve dans les registres de Beauport s'accordent avec M. Viger pour le nom de Charles, mais ils omettent celui de Claude. Après son entrée au couvent, le P. Berey, suivant l'usage des Franciscains, prit pour nom de religion celui de *Félix*. C'est ce que nous dit une note dans les registres de Beauport: "Charles Berey surnommé Félix, religieux de Saint-François." C'est depuis ce moment qu'il porta le nom de Félix par lequel il est plus généralement connu. Il est certain qu'il abandonna la particule *de* avant son nom. Nous avons vu à Saint-Eustache sa signature écrite au bas de plusieurs actes de l'état civil, et elle est toujours invariablement comme suit: *Félix Berey ptre. rec. mis.* On retrouve aussi la même signature à Saint-François du Lac où le révérend père a été curé, comme nous le disons plus bas.

Nous n'avons pas pu avoir la date exacte de son ordination. La *Liste Chronologique* de M. Noiseux dit bien qu'elle eut lieu le 21 décembre 1743. Cette date s'accorde avec celle donnée par M. Tanguay (1); mais nous ne pouvons en admettre l'exactitude. On voit, en effet, par les registres de la paroisse de Beauport que le P. Berey a desservi momentanément cette paroisse avant la date donnée comme celle de son ordination par les auteurs que nous venons de nommer; deux actes, l'un du 9 février 1743, et l'autre du 2 mai de la même année, sont signés de son nom; il faut donc qu'il ait été fait prêtre en 1742 ou dans les premiers jours de l'année 1743. Cependant M. Jacques Viger, en disant dans son *Archéologie Religieuse*, que le P. Berey mourut le 18 mai 1800, ajoute qu'il avait alors 56 ans de prêtrise; cela

(1) *Répertoire*, etc. p. 107.

placerait la date de son ordination en 1744, ce qui me parait impossible.

Le Dr. Meilleur, dans le *Mémorial de l'Education*, dit que le P. Berey fut ordonné prêtre en 1713; l'auteur nous a depuis informé que c'était là une erreur typographique, et qu'il plaçait l'ordination du P. Berey en 1743.

On retrouve encore le P. Berey à Beauport le 10 janvier 1744, le 7 septembre 1783, en 1790, et le 13 avril 1791.

Il fut aussi pendant quelque temps à la paroisse de Saint-François du Lac, non comme curé en titre, mais en qualité de desservant, pendant la dernière maladie du curé, M. Jean-Baptiste Dugast, et quelques mois après. M. Jean-Baptiste Dugast avait été curé de Saint-François du Lac pendant près de 45 ans, et s'étant trouvé malade au commencement de l'année 1763, le P. Berey lui fut envoyé comme desservant par l'administrateur du diocèse de Québec, le siége épiscopal étant alors vacant. M. Jean-Baptiste Dugast mourut le 11 de mai de la même année, et le P. Berey continua de desservir la paroisse jusqu'à l'époque où M. Parent vint le remplacer en qualité de curé en titre de Saint-François du Lac. En laissant cette dernière paroisse, le P. Berey se rendit à Chambly, dont il fut le vingt-deuxième curé, depuis le 28 août 1763 jusqu'au 4 octobre 1769. De Chambly il alla au mois d'octobre 1769, à Saint-Eustache, dont il fut le second curé ou desservant. Il y resta jusqu'au 15 mai 1775.

Le P. Berey, pendant l'espace de temps qu'il fut à Saint-Eustache, paraît avoir déployé une grande activité. Il a fait bâtir en 1774 le premier presbytère en pierre qui se trouvait près de l'emplacement où est le presbytère actuel; mais au lieu d'être en ligne avec l'église que l'on voit aujourd'hui, il formait un angle droit avec la ligne de

cet édifice, qui n'a été construit que quelques années plus tard. Ce presbytère, d'après M. Viger, servait tout à la fois de chapelle et de résidence au curé.

Suivant M. de Gaspé, (1) le Père Berey avait été aumônier d'un régiment et avait même été blessé en adminis trant les mourants sur le champ de bataille. (2) En 1796, suivant M. Tanguay, il devint commissaire provincial et dernier supérieur des Franciscains réformés en Canada (3) Suivant d'autres auteurs, il était revêtu de cette dignité dès 1782, pendant l'emprisonnement de Pierre du Calvet. (4)

En cette qualité, et aussi par ses talents, sa naissance et son mérite personnel, il a joui auprès des autorités de son temps, d'une considération qu'augmentaient encore son esprit vif et pétillant, sa conversation enjouée, et ses bons mots, dont quelques uns sont venus jusqu'à nous. Les relations amicales qu'il ne cessa d'entretenir avec les gouverneurs anglais, à Québec, lui ont créé des ennemis, comme nous le verrons plus tard ; on l'a accusé, de même que Monseigneur Plessis, de servilisme, de bassesse même ; nous essayerons de faire voir que ces reproches sont quelquefois complètement faux, et qu'ils sont toujours exagérés. Il fut l'ami, il est vrai, de plusieurs personnages constitués en dignité; mais, assurément, il n'y a là rien de repréhensible ; au contraire, ces rapports bienveillants pouvaient peut-être contribuer à améliorer la position de l'Église canadienne qui, dans le temps, était loin de jouir de toute la liberté et de toute la sécurité désirables. Qui sait, même, si le

---

(1) *Les Anciens Canadiens*, p. 403.

(2) *Foyer Canadien*, 1865, p. 288.

(3) Bibaud, *Panthéon Canadien*, p. 30 —Tanguay *Rep.* p. 107.

(4) *The Case of Peter Du Calvet*, p. 250.

P. Berey n'espérait pas, en se faisant des amis puissants, gagner l'esprit du gouvernement anglais et, par là, protéger l'existence de son ordre menacé de ruine dans le Canada?

M. Bibaud dit que le Père Berey était un homme de grands talents et doué d'une vaste éducation. (1) C'est aussi ce que nous assure M. de Gaspé. Il réclama contre la proposition de M. de Lacorne St. Luc d'exclure les communautés religieuses du bénéfice de l'*Habeas Corpus*, (2) ce qui aurait été assurément une injustice manifeste. Comme nous l'avons déjà remarqué, il jouissait dans son temps d'une grande considération auprès des autorités anglaises, de qui il recevait, dit M. de Gaspé, un traitement de £500. C'était sans doute une compensation pour les biens dont sa communauté avait été dépouillée. On lit dans le mémoire de Pierre du Calvet, (3) peu intéressé à le flatter, que le Père Berey allait souvent chez le gouverneur, le général Haldimand, non-seulement aux réceptions officielles, mais aussi à des réunions intimes : ...... " *Having seen him* (P. Berey) *very often at the castle of St. Lewis, not only at the governor's public levees, but in his private parties, the said commissary* (P. Berey) *being one of his Excellency's creatures and favourites.*" (4)

On sait que le gouvernement anglais s'était emparé du couvent des Récollets à Québec et en avait fait une espèce de prison d'état, dans laquelle Pierre du Calvet, accusé de conspiration et de haute trahison, fut détenu pendant un certain temps. Des écrivains mal inspirés ont voulu

(1) *Panthéon Canadien*, p. 30.

(2) *Panthéon Canadien*. p. 30.

(3) *The case of Peter Du Calvet*, p. 250.

(4) *Id.*, p. 250.

rendre les Pères Récollets, et particulièrement le P. Berey, leur supérieur, responsable des actes du gouvernement d'alors. La conduite des autorités anglaises aurait été aussi blâmable que le huguenot Pierre du Calvet (1), témoin prévenu, et M. J. G. Barthe (2) veulent le faire croire, que cependant aucun homme impartial ne pourrait en accuser de pauvres religieux, sur le point d'être dépouillés de leurs biens et, après tout, soumis comme bien d'autres à ce qu'on a appelé la tyrannie du général Haldimand. Il faut toutefois remarquer que l'histoire est encore loin d'avoir complètement lavé la mémoire de Du Calvet des crimes dont il a été accusé et pour lesquels il a souffert l'emprisonnement. De plus, comme le remarque bien justement M. Bibaud (3), l'emploi de la maison de ces religieux comme prison par le gouverneur anglais n'était pas plus à leur gré que le service de leur église au culte protestant. M. Barthe n'avait assurément pas fait ces réflexions si simples et si justes, lorsqu'il a écrit les lignes qui suivent :

> " Il (Du Calvet) fut tantôt plongé dans d'humides et obscurs dongeons, ayant le récollet Berry pour géolier, tantôt nuitamment soustrait du sein de sa famille et clandestinement enseveli dans les pontons où le père Berry, toujours limier de police, devait faire régner le secret de la tombe sur le sort de l'hérétique patriote." (4)

Remarquons en passant que les humides et obscurs dongeons dont parle ici le sympathique auteur, était le couvent des Pères Récollets dans lequel ceux-ci continuaient d'habiter même pendant l'emprisonnement de Du Calvet.

---

(1) *The case of Peter Du Calvet*, p. 250.
(2) *Le Canada Reconquis*, etc., p. 69.
(3) *Panthéon Canadien*, p. 31.
(4) *Le Canada Reconquis*, etc., p. 69.

Le Père Berey a encore aujourd'hui un contemporain qui l'a vu et connu. C'est bien probablement le seul. Ce contemporain, c'est M. de Gaspé, l'auteur des *Anciens Canadiens*. Ce vénérable vieillard qui, presqu'au terme de sa carrière, s'est tout-à-coup révélé d'une manière si brillante à la littérature canadienne, mentionne à plusieurs reprises dans ses ouvrages le nom du Père Berey. Dans les *Anciens Canadiens*, il raconte de lui un trait à un dîner chez le gouverneur Haldimand, auquel assistait M. de LaCorne St. Luc. Dans ses *Mémoires*, M. de Gaspé en parle plus longuement et rapporte diverses anecdotes sur son sujet qui doivent naturellement trouver ici leur place.

Après avoir raconté la vie que menaient ces pauvres Pères Récollets, dispersés par l'incendie de leur couvent, M. de Gaspé ajoute :

" Le Duc de Kent avait reçu une invitation du révérend père pour midi, heure à laquelle finissait la parade qui avait lieu vis-à-vis le couvent des récollets, sur le terrain même où est maintenant notre petit *square* avec son jet d'eau. Le père de Bérey qui avait été aumônier d'un régiment, qui avait même été blessé en administrant les mourants sur un champ de bataille, avait des goûts et des allures tant soit peu soldatesques. Il ressemblait un peu à ce brave officier français, qui, dégouté de l'armée, après quelques années de service, avait échangé l'uniforme pour la soutane, et qui, lorsqu'il lui échappait un juron, ne manquait pas d'ajouter, en baissant les yeux : " Comme j'aurais dit lorsque j'etais colonel des dragons." Je ne prétends pas dire que le père de Bérey en faisait autant, mais seulement qu'il avait des allures et des goûts tant soit peu soldatesques.

" Or donc, au jour convenu, voulant recevoir dignement le fils de son souverain, il avait fait disposer un petit parc d'artillerie, vrai chef-d'œuvre de mécanique qui devait faire feu à midi sonnant, au moment de l'arrivée du Prince et de ses aides de camp. Ces petits canons d'étain ou de plomb, montés sur de jolis affûts, étaient l'œuvre d'un des frères du couvent, et devaient tous tonner à la fois.

" Soit que le Prince, qui était un grand *martinet*, comme disent les Anglais, (car il allait souvent pendant l'été, suivant l'expression des soldats de son régiment, faire la bacchanale dans leurs casernes dès trois heures du matin, pour activer les paresseux à grands renforts de coups de cannes,) soit que le Duc de Kent, dis-je, eût assez discipliné son régiment ce jour-là, ou pour un autre motif, il termina la parade vingt minutes plus tôt que de coutume, et enfila dans le couvent avec ses aides de camp. Le père de Bérey, pris à l'improviste et au désespoir de n'avoir pu faire jouer ses pièces d'artillerie au moment où le Prince faisait son entrée par la grande porte du couvent, le père de Bérey, qui était prompt comme la poudre, s'écria d'un ton assez bourru :

"—Monseigneur, on ne surprend que ses ennemis; je pensais votre seigneurie trop stricte sur la discipline pour abréger une parade afin de monter à l'improviste à l'assaut d'un paisible couvent !

" Le Duc de Kent, après s'être fait expliquer la cause de la mauvaise humeur du fils de Saint-François, ne put s'empêcher d'en rire de bon cœur. Le père de Bérey, qui ne voulait pas s'être mis en frais de galanterie en pure perte, demanda au Prince à la fin du dessert la permission de boire à sa santé. Et comme il prononçait ces mots : " Messieurs, à Monseigneur le Duc de Kent," une détonation formidable du parc d'artillerie, rapprochée près de la porte du réfectoire, fit vibrer les vitres de l'appartement.

" On reprochait au supérieur des récollets d'être par trop courtisan : on oubliait qu'issu d'une famille noble de France, il se trouvait à sa place dans la société qu'il avait fréquentée depuis son enfance, et que si, dans les salons anglais, son habit de moine et son capuchon lui faisaient prêter le flanc à la raillerie, d'un autre côté ses manières, ses connaissances étendues, son esprit fin, délié et sarcastique, en faisaient un jouteur que personne n'attaquait impunément. Il dinait même aux *mess* des officiers de l'armée anglaise où ses saillies, ses bons mots, ses reparties vives, étaient très-appréciés.

" Je ne puis résister à la tentation de raconter deux des bons mots, entre mille, du père de Bérey, avant de prendre congé de lui. Il était très-vieux lors de la captivité de Notre-Saint-Père le Pape Pie VII, et il était bruit que Napoléon voulait obtenir une dispense de Sa Sainteté pour marier les prêtres du clergé catholique, et même que la chose était décidée. Un mauvais plaisant aborde le vieux père de

Bérey dans un cercle nombreux, et lui dit :—Bonne nouvelle ! réjouissez-vous, mon révérend Père ! Napoléon a obtenu du Pape une dispense de mariage pour tous les prêtres du clergé catholique.

"—Tu vois bien, gros sot, dit le vieux moine, que c'est de la moutarde après dîner.

" Un prêtre des environs de Québec passait pour avare et peu hospitalier, préférant dîner à la table d'autrui que de recevoir des convives à la sienne. Il venait fréquemment à Québec où il recevait bon accueil partout où il se présentait, et principalement au séminaire, à la cure de Québec, aux Jésuites et au couvent des récollets.

" Quelqu'un aborde le père de Bérey dans la rue et lui demande s'il a vu M. le curé X.—Oui, dit le moine, il m'a rappelé le lion de l'Ecriture : *circuit quærens quem devoret.*"

Le père Berey mourut à Québec le 18 mai 1800 (1) à l'âge de 79 ans, 11 mois et 9 jours et fut inhumé le 20. (2) Quelques uns, parmi lesquels l'auteur de la *Liste Chronologique*, (3) placent la date de sa mort au 22 du même mois ; mais c'est une erreur.

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur la vie et les actes du R. P. Berey. Quelqu'incomplets qu'ils soient, ils font cependant assez connaître la personne et le caractère de ce vénérable religieux, pour que l'on doive regretter que l'histoire n'ait pas conservé plus de détails sur les événements de sa vie. Mêlé, comme il l'a été, aux hommes les plus importants de son temps, il a dû connaître bien des faits, bien des projets, bien des mesures d'un intérêt vraiment historique, et sur lesquels il existe aujourd'hui des lacunes regrettables. Le récit de sa vie aurait d'autant plus

---

(1) *Archéologie Religieuse*, etc., p. 11.—Langevin, *Notes*, etc., p. 247.—Bibaud, *Panthéon Canadien*, p. 30.

(2) *Archéologie Religieuse*, etc., p. 11.

(3) *Liste Chronologique*,, etc., p. 23.

d'importance que le R. P. Berey a existé à une époque où le Canada possédait peu d'hommes remarquables ; la plupart des principales familles et un grand nombre des officiers civils et militaires avaient émigré après la conquête ; les hommes qui plus tard ont pris une part si proéminente dans les événements de notre histoire n'étaient pas encore formés. Le P. Berey a justement vécu dans cet intervalle un peu obscur de l'histoire canadienne. Déplorons l'ignorance dans laquelle ses contemporains nous ont laissés. Que ce soit là un juste motif pour engager nos écrivains, nos hommes constitués en autorité, à recueillir précieusement les faits qui se passent aujourd'hui sous leurs yeux, faits qui souvent semblent peu importants, mais auxquels des événements subséquents, impossibles à prévoir, donnent quelquefois un intérêt inattendu.

IV

Le troisième desservant de la paroisse Saint-Eustache a été Monsieur Jean-Pierre Davaux Besson de la Garde, sulpicien, depuis le 17 ou le 24 mai 1775, jusqu'au 13 novembre de la même année. Ce prêtre est généralement connu sous le nom de Monsieur Besson. Pendant le temps qu'il desservit Saint-Eustache, il était curé à Sainte-Geneviève de l'Ile de Montréal. Nous n'avons pas de renseignements bien précis à cet égard; cependant il est certain que M. Besson desservit Saint-Eustache pendant le temps que nous venons de mentionner ; il est certain également que pendant toute cette époque il fut curé de Sainte-Geneviève ; et il est resté en tradition parmi les anciens de cette paroisse que M. Besson fut chargé par M. Montgolfier, vicaire-général, du séminaire de Montréal,

de desservir l'Ile-aux-Chats, le rang du Lac, dans la paroisse de Saint-Eustache. Nous croyons que ce ne serait pas s'écarter de la vérité historique que de dire que M. Besson à desservi toute la paroisse de Saint-Eustache, pendant l'époque que nous avons mentionnée.

M. Besson, né le 12 septembre 1726, au diocèse de Viviers, arriva en Canada le 23 août 1750, et fut ordonné prêtre le 19 septembre 1750 (1) ; il fut le deuxième curé de la paroisse de Sainte-Geneviève de l'Ile de Montréal, et il le fut pendant le long espace de trente-cinq ans. Il mourut à Sainte-Geneviève, le 11 avril 1790, à l'âge de 64 ans, six mois après avoir laissé sa cure. Il fut inhumé dans l'église de sa paroisse.

Il semble à l'heure de sa mort avoir conservé de bons souvenirs de Saint-Eustache et de ses habitants ; car, par son testament, il institua pour exécuteurs testamentaires M. Charles-François Perrault, curé de Saint-Eustache, et Louis-Eustache-Lambert Dumont, seigneur du même lieu (2).

V

Le quatrième desservant fut le R. P. Antoine Gordan vicaire général, membre de la Compagnie de Jésus, depuis le 15 décembre 1775, jusqu'au 25 juin 1776. Le P. Gordan avait auparavant été curé de Laprairie depuis le trois avril, jusqu'au six octobre 1775. Ce n'est qu'après cette époque qu'il s'est rendu à Saint-Eustache. On le

(1) Tanguay, *Répertoire* etc., p. 112

(2) La plupart de ces renseignements sont tirés du travail manuscrit de M. l'abbé Louis Lefebvre, curé de Sainte-Geneviève, intitulé: "*Mémoire sur la paroisse de Sainte-Geneviève en l'Ile de Montréal,*" et déposé dans les archives de l'évêché de Montréal, où nous en avons obtenu communication.

trouve, dit M. Tanguay, (1) missionnaire à Saint-Régis, jusqu'à sa mort, que Mgr. Plessis dit être arrivée en 1777.

Le R. P. Gordan arriva en Canada au mois d'août 1748; il mourut le 29 juillet 1779. Nous avons adopté pour ce nom l'orthographe de Gordan qui nous parait la plus exacte; mais nous devons ajouter que l'on rencontre quelquefois, et particulièrement dans les archives de la paroisse de Saint-Eustache, ce nom écrit *Gordon*.

VI

Le cinquième desservant fut M. Alexis Pinet, depuis le 26 octobre 1776 jusqu'au 18 octobre 1778. Né à Saint-Jean, Ile d'Orléans, il fut ordonné prêtre le 23 septembre 1775. La même année, on le trouve vicaire à Saint-Pierre, Ile d'Orléans; en 1778, curé de Saint-Jean, Ile d'Orléans, avec la desserte de Saint-Laurent; en 1800, curé de Kamouraska. M. Pinet mourut à Kamouraska le 6 juillet 1816, à l'âge de soixante-sept ans, et fut inhumé dans l'église de Kamouraska.

VII

M. Charles-François Perrault succéda à M. Pinet le 30 octobre 1778, et demeura à Saint-Eustache jusque vers le 22 d'août 1791, date du dernier acte signé de sa main dans le registre des baptêmes, mariages et sépultures. Les archives de la paroisse contiennent sur ce prêtre des renseignements précieux dûs aux recherches de M. Paquin. M. Perrault naquit à Québec le 19 septembre 1751 de Jacques Perrault et de Charlotte de Boucherville. Il fut ordonné prêtre le 21 décembre 1776. M. Paquin

(1) *Répertoire* etc., p. 110.

dit qu'il demeura à la cure de Québec, à titre de vicaire, jusqu'en 1778 ; mais M. Tanguay,(1)qui nous parait mieux renseigné, le met, en janvier 1777, curé de Saint-Jean, Ile d'Orléans, et en novembre de la même année, curé de Sainte-Croix. Le 30 octobre 1778, il remplaca à Saint-Eustache M. Pinet.

M. Paquin dit que M. Perrault fut dans cette paroisse le premier curé stable. C'est à lui que l'on doit la première église qui fut bâtie par ses soins et par contribution volontaire, ainsi que nous l'avons dit plus haut. M. Perrault, disent les archives, était de taille moyenne, bien fait, d'une humeur agréable et enjouée ; il appartenait à la famille si honorable de M. Joseph-François Perrault, ancien protonotaire à Québec et auteur de plusieurs ouvrages sur l'éducation.

M. Perrault, après avoir laissé Saint-Eustache, devint curé de Saint-Laurent de Montréal, jusqu'à l'époque de sa mort qui fut causée par une chûte grave qu'il fit en revenant de Montréal. Il mourut à Saint-Laurent le 24 décembre 1794.

VIII

M. Benjamin-Nicolas Maillou, (non *Mailloux*), qui succéda à M. Perrault, était né à Québec la même année que ce dernier, en 1753. Il était fils d'un forgeron qui, singulière coïncidence, demeurait à Québec dans la même rue que M. Perrault. On peut supposer que, voisins et enfants du même âge, ils ont dû se connaître dans leurs jeunes années, aller à la même école et participer aux mêmes jeux, soupçonnant peu que, bien des années après, l'un serait appelé à succéder à l'autre dans la direction d'une

(1) *Répertoire*, etc., etc., p. 127.

paroisse aussi éloignée du lieu de leur naissance. Autre circonstance remarquable, M. Maillou fut ordonné prêtre le même jour que M. Perrault, le 21 décembre 1776 ; il fut curé de Saint-Eustache depuis le mois d'août 1791 jusqu'au 19 janvier 1810. Il avait auparavant, savoir depuis 1788, été curé des Trois-Rivières. Il est mort à Saint-Eustache le 19 janvier 1810, à l'âge de 56 ans, 3 mois et 20 jours ; il fut inhumé sous le sanctuaire de l'église. Attaqué fréquemment de la goutte, il était devenu infirme depuis plusieurs années. M. Maillou était d'un caractère flegmatique, égal et pacifique et bien digne de l'estime qu'il avait su s'acquérir dans sa paroisse. Ses obsèques, auxquelles assistaient quatre de ses vicaires et dix autres prêtres, furent faites par M. Dumouchel, curé de Sainte-Geneviève. (1)

A la mort de M. Maillou, la paroisse fut desservie par M. René-Flavien Lajus jusqu'au 14 septembre 1810, date de l'arrivée du curé, M. Gatien. M. Lajus est mort à Saint-Pierre de l'Ile d'Orléans le 13 février 1839, à l'âge de 53 ans et demi.

IX

M. Jean-Baptiste Gatien, huitième desservant de Saint-Eustache, naquit à Saint-Joseph de la Beauce le 7 janvier 1764, de Jean-Baptiste Gatien et de Françoise Delisle. Il fut ordonné prêtre le 25 mars 1787. La même année, on le trouve vicaire et secrétaire de Mgr. D'Esgly ; en 1789, curé de Sainte-Famille, Ile d'Orléans ; en 1806, de Sainte-Anne de Mascouche ; enfin le 16 septembre 1810, il prit possession de la cure de Saint-Eustache qu'il garda jusqu'à l'heure de sa mort, arrivée le 21 août 1821, lorsqu'il

(1) Archives de la paroisse Saint-Eustache.

était âgé de 57 ans. M. Gatien fut inhumé sous le sanctuaire de l'église du côté de l'évangile, auprès de M. Maillou, son prédécesseur. Il avait été frappé d'un coup de paralysie et d'apoplexie ; il mourut après six jours seulement de maladie, ayant conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment, mais sans pouvoir parler. M. Gatien était vif, nerveux, d'un tempérament sanguin ; il passait pour un homme instruit et prêchait avec facilité ; comme ses deux prédécesseurs, il jouissait de l'estime générale. Il avait fait bâtir à l'église une tour qui devait être d'un goût assez douteux, puisqu'on a cru devoir plus tard la détruire. Elle a été remplacée par les clochers qui existent aujourd'hui. C'est aussi lui qui a fait bâtir le presbytère brûlé en 1837. (1)

M. Jean-Baptiste Breguier Saint-Pierre sulpicien, desservit la paroisse depuis le 16 août 1821, jusqu'au 4 octobre de la même année, date de l'arrivée de M. Paquin. M. Saint-Pierre est mort à Montréal le 3 novembre 1856.

X

Monsieur Jacques Paquin lui succéda le quatre octobre 1821. Ce prêtre qui a laissé une certaine reputation d'homme de lettres, était né le 9 septembre 1791 à Deschambault, district de Québec, de Paul Paquin et de Marguerite Marcotte. Il fit ses premières études chez le curé de Deschambault, M. Denechaud, et alla les terminer au collége de Nicolet. Il fit sa théologie à Québec et fut ordonné prêtre le 24 septembre 1814. Aussitôt après son ordination il alla comme vicaire à Varennes, puis fut envoyé à Saint-François-du-Lac comme missionnaire des Abénakis, où il demeura six ans. Vers le 4 octobre 1821,

(1) Archives de la paroisse Saint-Eustache.

date du premier acte signé de sa main dans le registre des baptêmes, mariages et sépultures, il prit possession de la cure de Saint-Eustache qu'il desservit pendant vingt-six ans. Ce fut dans cette paroisse qu'il reçut ses lettres d'archiprêtre.

M. Paquin, quoique d'un caractère prompt, fantasque, original, quelquefois même excentrique, était généralement estimé. D'un tempérament sanguin, son humeur vive lui causait quelquefois des difficultés avec ses paroissiens, que son habileté et son bon cœur parvenaient toujours à apaiser Il était instruit et prêchait bien ; mais il ne savait pas assez s'adresser, dit-on, à la classe pauvre et ignorante de ses auditeurs. On dit qu'il était homme d'esprit et qu'il réussissait bien dans le madrigal et les bouts-rimés. Parmi les ouvrages qu'il a écrit, on doit mentionner une histoire ecclésiastique du Canada fort considérable, à laquelle il avait travaillé pendant les dernières années de sa vie.

Voici ce qu'en disaient les *Mélanges Religieux*, dans la nécrologie consacrée à M. Paquin :

" Au milieu de toutes ces occupations du ministère, au milieu de tous ces travaux de fondation et de construction d'édifices religieux, M. Paquin trouva encore moyen de consacrer de fréquents moments à des recherches historiques sur le pays. Mais " *la mort a des rigueurs à nulle autre pareilles ;* " elle vient de nous l'enlever au moment où l'on s'y attend le moins ; elle l'arrête au milieu de ses utiles travaux et ne nous laisse plus qu'à pleurer sur sa tombe.... Il s'est montré bon prêtre et bon citoyen ; il a encouragé l'éducation religieuse et profane et n'a pas craint de demander justice pour les fidèles consacrés à ses soins. Ce n'était pas encore assez pour

lui. Il a voulu travailler pour le pays tout entier ; il lui préparait, en effet, un magnifique présent, œuvre de ses veilles. Mais la Providence ne lui a pas donné le temps de compléter son travail ; elle l'a retiré du milieu de nous pour lui donner la place que d'avance il s'etait acquise au ciel. Pour nous il ne nous reste plus qu'à pleurer la perte que vient de faire la religion et que la patrie peut bien aussi pleurer ; mais en même temps conservons l'espérance que l'œuvre patriotique de ce bon citoyen ne demeurera pas sans voir le jour, et que celui de nos compatriotes qui sera chargé de ses précieux *Mémoires*, se fera un devoir d'y mettre la dernière main et d'en faire jouir le pays."

Cet ouvrage, qu'il laissa en manuscrit, périt en 1852, dans l'incendie de l'évêché de Montréal, dans les archives duquel il avait été déposé, en attendant l'examen qui en devait être fait par l'évêque de Montréal. Ceux qui ont alors vu ce travail, nous disent qu'il contenait une somme considérable de faits et des recherches historiques très précieuses ; sa destruction fut donc une perte pour les lettres canadiennes.

M. Paquin a de plus écrit un *Journal Historique des événements arrivés à Saint-Eustache pendant la rébellion du comté du Lac des Deux-Montagues*, qui a été imprimé en 1838 et auquel nous avons fait plusieurs emprunts dans le cours de cette notice.

Le combat de Saint-Eustache eut lieu pendant qu'il était curé de cette paroisse et presque sous ses yeux. Les rebelles, ayant établi leur camp à Saint-Eustache, tinrent en quelque sorte M. Paquin prisonnier dans le village et ne voulurent pas lui permettre de sortir de la paroisse. On comprend facilement qu'un homme d'un caractère

aussi vif et aussi impétueux ne pouvait pas souffrir patiemment cet emprisonnement arbitraire. Il eut, à plusieurs reprises, avec les chefs des patriotes, Girod et le Docteur Chénier, des scènes désagréables dont quelques unes sont racontées dans sa brochure.

M. Paquin avait fait tous ses efforts pour abattre l'ardeur martiale du Docteur Chénier et empêcher, s'il était possible, un combat avec les troupes anglaises qui devaient arriver sous peu. Voyant l'inutilité de ses efforts, l'obstination des chefs et l'imminence d'une bataille, il se décida à partir pour Montréal. Au moment même où il se disposait à se mettre en route, on vint l'informer qu'il lui serait impossible de sortir du village. Le Docteur Chénier avait, pendant la nuit, envoyé des émissaires dans les différentes côtes pour réunir les plus déterminés de ses partisans. Il avait placé des sentinelles à toutes les issues afin que personne ne put sortir sans un permis signé de sa main. M. Paquin lui ayant fait demander un permis de ce genre, il lui fut nettement refusé. Le Docteur se rendit même au presbytère, pour accompagner son refus de quelques explications. Il dit qu'il croyait de son devoir de s'opposer à un voyage qu'il prévoyait être nuisible à sa cause. M. Paquin eut alors avec lui une conversation longue et animée dans laquelle il insista fortement sur la folie de la conduite des patriotes ; il lui représenta tous les malheurs qui allaient fondre sur la paroisse : le village serait brulé et pillé, les maisons saccagées, les habitants tués, etc. Après avoir fait une peinture touchante de tous les maux qu'ils allaient attirer sur eux, M. Paquin ajouta avec émotion :

—Je vous accuse devant Dieu et devant les hommes de tous ces malheurs !

—C'est vous, M. le curé, que j'en accuse à mon tour, répondit le Docteur Chénier; vous nous avez nui extraordinairement; vous êtes la cause du refroidissement qu'éprouvent nos hommes en ce moment. Vous devriez être à notre tête quand nous irons combattre, pour nous donner l'absolution.

—Moi, faire une semblable action! reprit M. Paquin, non jamais, ne l'espérez pas. Ce serait agir contre ma propre conscience, contre les décisions de l'église et contre les intérêts du gouvernement et du pays. Cette absolution vous damnerait et me perdrait moi-même.

M. Paquin finit en disant qu'il saurait bien se rendre à Montréal et que personne ne l'arrêterait.

—Eh! bien, répondit le Docteur Chénier, s'il n'y a personne d'assez brave pour le faire, moi-même je vous arrêterai.

M. Paquin fut obligé de renoncer à son dessein, et dût se résigner à attendre au milieu de la plus vive inquiétude la fin de cette situation pénible.

Quelques jours après cette scène, M. Paquin et son vicaire, M. Desèves, ayant pu passer au travers des rangs des patriotes, se rendirent à une ferme qui appartenait au premier, à environ quarante arpents du village. Girod était absent. Lorsqu'il revint il parut fort irrité de ce que l'on avait permis aux deux prêtres de laisser le presbytère, et il députa immédiatement trois de ses gens pour les ramener, leur enjoignant même de les tuer s'ils refusaient de venir. Ces trois hommes étaient le fils de Jean-Baptiste Traversis, (1) de la *Grande Frenière*, et François et Benjamin Cabanna, ses voisins.

---

(1) Le *Journal historique* dit *Jean Baptiste Traverses*, c'est sans doute une erreur typographique; car le vrai nom est *Traversis* et non *Traverses*. La famille de cet homme existe encore au lieu indiqué par M. Paquin, et nous croyons même que le personnage dont il est ici question est encore vivant.

François Cabanna vit encore ; nous l'avons fait interroger sur ce fait. Aux questions qui lui ont été posées, il a répondu qu'il avait ordre d'amener M. Paquin seul, non M. Desèves ; que ses ordres positifs étaient même de tuer le premier, s'il refusait d'obéir. Le fanatisme ou plutôt l'ignorance de ces hommes était telle, que Cabanna a déclaré récemment, quand il a été questionné, qu'il se croyait obligé, en conscience et même en loi, de tuer M. Paquin. Une seule considération, dit-il, l'a retenu : c'est le respect dû au prêtre.

Les trois émissaires de Girod arrivèrent au domaine, vers neuf heures et demi du soir, armés de fusils et de faux qu'ils avaient transformées en épées. Ils se présentèrent hardiment devant MM. Paquin et Desèves et leur transmirent les ordres du général Girod. M. Paquin, à qui cette visite était loin d'être agréable, répondit qu'il ne reconnaissait pas l'autorité de M. Girod et qu'il ne se rendrait pas à ses ordres. Les émissaires insistèrent fortement, mais sans succès. Les gendarmes de Girod furent donc obligés de retourner au camp sans leurs prisonniers. Leur général les reçut fort mal, les accabla de reproches et d'injures et leur ordonna même de repartir sur le champ et de *tuer les deux prêtres*, s'ils refusaient d'obéir. Les trois émissaires, plus modérés que leur chef, ne voulurent pas exécuter cet ordre sanguinaire. Grâce à cette louable faiblesse, nous n'avons pas à enregistrer ici un horrible crime qui n'aurait cessé de peser sur la conscience de ces trois malheureux. Girod fit plus tard des excuses à M. Paquin sur la violence de cette conduite, la rejettant sur la grossièreté de ses hommes et la confusion inséparable d'une troupe indisciplinée.

Le combat de Saint-Eustache ayant eu lieu pendant que M. Paquin était curé de cette paroisse, c'est ici le lieu d'en parler.

Le village de Saint-Eustache doit une triste célébrité à cet événement funeste qui l'a si cruellement dévasté. Bien des personnes peut-être n'ont entendu parler de cette localité que comme du théatre de ce combat. Une histoire de la paroisse de Saint-Eustache serait nécessairement incomplète si elle ne contenait quelques détails sur cette lutte regrettable, dont l'issue a été si fatale aux patriotes.

Dans l'automne de 1837, les insurgés des paroisses de Saint-Benoit, de Sainte-Scholastique, de Saint-Jérôme, etc., établirent leur camp dans le village de Saint-Eustache, au grand déplaisir du curé, qui ne sympathisait pas avec eux. A leur arrivée, la plupart des familles furent obligées de fuir pour échapper aux mauvais traitements.

M. Paquin assure dans sa brochure que les habitants loyaux de certaines concessions eurent à essuyer beaucoup de persécutions et d'avanies de la part des patriotes. " On se porta même jusqu'à tirer plusieurs coups de fusil dans les maisons de deux habitants respectables, Joseph et Eustache Cheval dits St. Jacques, en haine de leur politique ; on brisa des granges et des clôtures ; on faisait presque continuellement des processions nocturnes pour inquiéter les loyaux, on mutilait leurs animaux, enfin on les persécuta tellement que plusieurs furent assez intimidés par les menaces et les exemples qu'ils avaient sous les yeux, qu'à la fin ils se rangèrent du côté des rebelles."

Ces coureurs de nuit poussèrent leur fureur politique jusqu'à démolir la grange de M. Paquin, située au Petit Brulé.

Les patriotes s'installèrent à Saint-Eustache dans les édifices publics et dans les résidences particulières les plus considérables, mirent des sentinelles tout autour du village, et placèrent un poste avancé dans la maison de M. Louis M. Seers, à l'endroit où le chemin de Sainte-Rose croise celui de Saint-Eustache. Le Dr. Chénier et Girod (1) commandaient.

---

(1) Amury Girod, qui a joué un certain rôle dans l'insurrection de 1837 et qui a eu ensuite une si triste fin, était né en Suisse. Il arriva en Canada vers 1828, après avoir passé sa jeunesse dans une ferme-modèle, et avoir obtenu, disait-il, le grade de lieutenant-colonel de cavalerie au service du Mexique. Il était instruit, écrivait bien et ne manquait pas d'éloquence. Il a fait plusieurs discours dont aucun n'a été conservé. Ses œuvres littéraires se bornent à une traduction du *Traité d'Agriculture* de M. Evans, et à une brochure devenue rare aujourd'hui intitulée *Notes diverses sur le Bas-Canada*. (1) Il a aussi travaillé à la rédaction d'un journal d'agriculture dont nous ignorons le titre.

Girod était venu en Canada pour jouer un rôle, mais son caractère violent et ses emportements fréquents l'empêchèrent d'acquérir dans son parti l'influence que ses talents et son audace lui auraient certainement donné. Rempli d'ambition, il fut toujours un embarras pour les chefs, et sut se faire cordialement détester de tous, de ses égaux comme de ses inférieurs. D'après le portrait qu'en trace M. Paquin, Girod était d'un caractère à la fois haut avec ses inférieurs, et rampant auprès de ses supérieurs, dur, brutal, même dans son language ; sans cesse en querelle avec ses voisins ; il ne pouvait conserver un seul ami ; il les blessait tous par ses excès et par ses manières. (2)

Girod, suivant le même auteur, fut d'abord accueilli à Québec par M. Jos. Frs. Perreault, qui lui confia une de ses terres pour y établir une ferme-modèle. Il n'y fit rien que des dettes, et en partit bientôt débiteur ingrat et insolvable de son bienfaiteur. S'éloignant de Québec, il chercha à s'établir sur les propriétés de M. Debartzch, à Saint-Charles ; mais sa renommée l'avait précédé et M. Debartzch ne se soucia pas d'un pareil hôte. Girod se rendit alors à Varennes ; y fut accueilli comme patriote par le Dr. Duchesnois, et après quelques temps de séjour, il épousa la belle-sœur de ce dernier, Mlle. Ainse. Après son mariage, il demeura pendant quelque temps sur la terre de son beau-père, située sur l'ile Sainte-Thérèse. Là il tra-

---

(1) Bibaud, *Diction. Historiq*. p. 132.

(2) *Journal historique*, p. 7.

Le 14 décembre à onze heures et un quart, on vint donner l'alarme ; c'était la troisième depuis quelques jours. Les sentinelles placées de l'autre côté de la rivière se replièrent sur le village et vinrent annoncer l'arrivée des troupes. Aussitôt, tout le village fut en émoi ; on sonna le tocsin et les insurgés se rassemblèrent au nombre de cinq ou six cents, pour se préparer au combat. La moitié de l'armée était alors absente ; car, ne s'attendant nullement à être attaqués ce jour là, les soldats de Girod s'étaient répandus dans les côtes pour piller et chercher des renforts.

---

vaillait à des ouvrages politiques et composait des discours révolutionnaires pour les assemblées du comité central, etc. Il s'était imposé comme un fardeau à tous les chefs patriotes qui le haïssaient, mais n'osaient le brusquer, parcequ'il leur était utile. Lui-même haïssait cordialement M. Papineau et la plupart de ses amis ; souvent même en secret il écrivit contre eux. Il les flattait au dehors parcequ'il espérait les voir faire une révolution et qu'il comptait par là se procurer une position avantageuse.

Dès les commencements de l'agitation, il y prit une part fort active. Voyant qu'il ne pouvait réussir à soulever Varennes où il n'avait aucune influence, il entreprit d'agiter la paroisse de la Pointe-aux-Trembles où il se rendait régulièrement deux fois par semaine pour haranguer les jeunes gens et les dresser aux exercices militaires. Il se trouvait à Montréal le jour du conflit entre les Fils de la Liberté et le *Doric Club*. Il fut un des auteurs de l'assemblée et l'un des plus prompts à se sauver lorsqu'on en vint aux coups. Lorsque les arrestations commencèrent et que M. Papineau eut quitté Montréal pour aller dans le sud, il passa par l'île Sainte-Thérèse et y vit Girod. Il le chargea sans doute d'aller dans le nord seconder les efforts que d'autres faisaient dans le sud, car immédiatement après Girod se rendit dans le comté du Lac des Deux-Montagnes, y prit le titre de général-en-chef, et contribua beaucoup par son audace et ses mensonges à décider les malheureux habitants à prendre part aux mouvements qui eurent lieu.

" De Varennes, dit une correspondance publiée dans la *Minerve* du 20 juin 1865 et dont l'auteur parait bien renseigné, (1) M. Girod se rendit à Saint-Benoit, et il fut l'hôte de M. G...... pour plus de quinze jours avant de se rendre au camp de Saint-Eustache, déjà organisé

---

(1) Cette correspondance est datée de C. L. 16 juin 1865, et est signée M.

C'est ici le lieu de dire que dans les paroisses voisines et à Montréal, on a toujours considérablement exagéré les forces des patriotes ; on les a portées par fois jusqu'à six mille hommes, et jamais il n'y en eut au camp plus de mille. On s'est fort trompé aussi sur leurs moyens de défense : on les croyait bien armés, abondamment pourvus de munitions, et même, a-t-on dit, munis de plusieurs canons de bois de chêne cerclés en fer. Tout cela était faux ou beaucoup exagéré ; il n'y eut jamais qu'un canon de bois commencé à Saint-Benoit et il ne put être achevé. Le seul canon qu'eussent les rebelles était celui qu'ils avaient volé à la mission du Lac, et ce

---

par quelques *fils de la liberté*, De Lorimier, Peltier et autres venus de Montréal.

" A Saint-Benoit, Girod se dit l'envoyé de M. Papineau pour prendre le commandement des patriotes du Nord, et ce fut à sa demande que les habitants de Saint-Benoit se soulevèrent en masse.

" Dans ce moment d'émeute générale, il fit arrêter le Dr. Forbes de Sainte Geneviève, alors en visite chez moi. Il l'accusa d'espionage, ce qui pouvait être vrai ; il établit une cour martiale, et le fit condamner comme espion à être fusillé dans 24 heures, ce qui aurait eu lieu, sans ma forte intervention, et les menaces que je fis d'abandonner la cause.

" De Saint-Benoit, Girod s'en alla à Saint-Eustache, où il trouva le camp déjà organisé. Il supplanta le brave Dr. Chénier dans le commandement, et se fit reconnaître comme commandant-en-chef."

" Le 13 de décembre au soir, dit encore le correspondant, M. Girod me retint avec lui, et je dus coucher chez lui sur sa demande. Il me parut très-agité toute la nuit, car nous ne pûmes dormir. Le lendemain, aussitôt qu'on vint l'avertir que les troupes anglaises s'avançaient vers Saint-Eustache, de suite il laissa le camp et se sauva à Saint-Benoit, où il arriva avant que le feu se fit entendre à Saint-Eustache.

" A Saint-Benoit, les patriotes indignés le traitèrent de lâche, pour avoir ainsi déserté et laissé massacrer le Dr. Chénier et les siens, et alors il fut forcé de retourner à Saint-Eustache avec 100 à 150 hommes de Saint-Benoit, qui voulurent aller porter secours à leurs amis de Saint-Eustache.

" Dans la marche de Saint-Benoit à Saint-Eustache, il demanda à se réchauffer, et il entra dans la maison de M. Ingliss. Pendant qu'il était là, inapperçu, il s'évada par une fenêtre, et s'enfuit je ne sais

canon resta toujours à Saint-Benoit. Quant aux armes des insurgés, grand nombre n'avaient que des pierres et des bâtons, d'autres des faux changées en épées, quelques uns des fusils sans batterie ; très-peu d'entr'eux avaient des armes en bon ordre, et presque tous manquaient de munitions.

L'alarme donnée cette fois n'était pas une fausse alarme. Les troupes s'avançaient réellement sous le commandement de Sir John Colborne lui-même. L'armée royale se composait de deux mille hommes au moins. Elle avait huit pièces d'artillerie de campagne

---

où, avec le cheval d'un honnête cultivateur qu'il prit à la porte de l'hôtel Ingliss."

M. Paquin fait de ces événements un recit un peu différent, qu'il est bon de ne pas omettre.

Le brave général Girod, dit-il, après avoir fait tout son possible pour placer ses guerriers dans les divers postes, et en avoir même frappé plusieurs du plat de son sabre pour les empêcher de fuir, crut qu'il était temps de songer à sa propre sûreté. Sans doute il avait donné toute sa dose de courage à ses troupes, car il ne lui en resta pas assez pour demeurer avec elles. Girod, qui avait eu des renseignements positifs sur le nombre des troupes qui s'avançaient, savait très-bien qu'il ne pouvait leur résister ; abandonnant donc à leur sort les malheureux qu'il avait soulevés, il s'empara d'un fort bon cheval appartenant à Jean Bte. Proulx dit Clément, et se mit en devoir de se sauver à toute bride. Il s'arrêta un instant à la maison de M. Eugène Globenski, où il avait eu son logement, pour y prendre quelque chose qu'il avait oublié ; dans ce moment un habitant de la côte Saint-Joseph de Saint-Eustache voulut le tuer ; mais ceux qui étaient là l'en empêchèrent. Cet homme fut tellement irrité de ne pouvoir mettre son projet à exécution, que de rage il brisa son fusil contre la maison, en disant que puisque les chefs se sauvaient ainsi, il ne tirerait pas un seul coup et que son fusil ne servirait à personne. Un autre habitant, nommé Marcel Charbonneau, brûla trois amorces en voulant faire feu sur le général fuyard.

" Il faut que je lui flambe la cervelle, disait-il ; car il nous a dit assez souvent de faire feu sur lui, s'il reculait d'un seul pas et s'il n'était pas toujours à notre tête."

Le coup partit avec la quatrième amorce, mais l'arme avait été mal dirigée. Girod tournait en ce moment l'extrémité du village

et une pièce à *rockets ;* il y avait environ cent-vingt hommes de cavalerie, des dragons légers de la reine ou de la cavalerie de Montréal ; à la suite de l'armée venaient un grand nombre de voitures chargées de munitions, de bagages, de provisions, de bois, d'outils et d'ouvriers de toute sorte, pour construire au besoin des ponts, couper ou abattre les obstacles, etc. Tout avait été organisé avec une prévoyance et une sagesse dignes d'un général expérimenté. Outre les volontaires de Montréal, il y avait avec l'armée royale, une compagnie de volontaires de Saint-Eustache, forte de quatre-vingt-trois hommes et commandée par le Capt. Maxime Globenski.

---

pour prendre la route qui conduit à Saint-Benoit. Il se sauva à toute bride et sans laisser prendre haleine à son cheval, jusqu'à trois lieues de Saint-Eustache. Là son coursier n'en pouvant plus et refusant d'avancer, il fut forcé de s'arrêter à une auberge tenue par un M. Inglis. M. Inglis était absent, Girod dit à sa femme que ses gens étaient victorieux, et qu'il allait à Saint-Benoit chercher du renfort pour achever de mettre les troupes en déroute.

—Mais, lui dit la dame, si vous êtes vainqueurs, pourquoi donc le feu a-t-il été mis au village ?

—Ce n'est rien, dit l'intrépide général, nous avons été obligés pendant la bataille, en repoussant les troupes, de mettre le feu à quelques maisons.

Et se fesant verser un grand verre d'eau-de-vie, il reprit à toute bride le chemin du Grand-Brulé.

Toutefois sa fuite et sa lâcheté ne le sauvèrent pas. Nous allons voir comment il périt misérablement. Après être resté quelques heures à Saint-Benoit et avoir erré de côté et d'autre toute la journée de vendredi et celle de samedi, il se rendit le dimanche chez l'un de ses anciens amis, nommé Turcotte, demeurant à la Rivière-des-Prairies. Mais celui-ci ne se souciait guère de le recevoir, crainte de se compromettre. Aussi Girod, s'apercevant de sa froideur, partit pour se rendre à la Pointe-aux-Trembles, chez un ami intime nommé Laporte. Turcotte aussitôt se mit en route pour Montréal dans l'intention de dénoncer aux autorités la retraite de Girod. Il rencontra en chemin les volontaires de la Longue-Pointe à qui il donna tous les renseignements qu'il possèdait. Ceux-ci se mirent immédiatement à la poursuite du fugitif pour l'arrestation duquel $2,000 étaient offertes par le gouvernement. La maison de M. Laporte fut fouillée ; mais Girod en était parti depuis un instant. Les volontaires, cependant,

Les troupes anglaises parties de Saint-Martin à six heures et demie, n'avaient point pris le chemin direct de Saint-Martin à Saint-Eustache. Le général savait que ses forces étaient attendues par cette route, que l'on avait coupé les ponts et que le chemin était obstrué de plusieurs embarras. En outre, il craignait d'exposer ses hommes à être inutilement massacrés, sans qu'ils pûssent se défendre, en traversant le *Grand-Bois*, entre Saint-Martin et Saint-Eustache. L'armée se dirigea donc par la concession appelée le *Petit Sainte-Rose*. Les troupes ar-

---

continuant leurs recherches, ne tardèrent pas à le découvrir à quelque distance du village, sous le grand pont qui se trouve au bout de l'isle. Girod, se voyant cerné et sur le point d'être pris par des gens qui l'auraient infailliblement conduit à l'échafaud, se fit justice à luimême. Il se brûla la cervelle en disant : " Je ne veux pas mourir comme mon père dans les prisons."

Son corps fut transporté à Montréal sur un traineau et enterré au au coin des rues Sherbrooke et Saint-Dominique, là où est aujourd'hui l'asile du Bon-Pasteur. Le Dr. Arnoldi dirigeait l'inhumation, accompagné d'un piquet de volontaires. Il ne prit pas la peine de faire mettre la tombe à une grande profondeur en terre, " parce qu'on l'aura bientôt enlevée," disait-il. " D'ailleurs, c'était tout ce que pouvait mériter ce chien-là," ajouta-il.

On m'assure que, depuis, ses restes ont été exhumés et déposés sur un terrain voisin. Toujours est-il qu'au commencement du mois de juin 1865, on a fait la découverte d'ossements humains près du coin de la rue St. Laurent et de la rue Sherbrooke. Les journaux du temps ont dit, et cela parait assez probable, que ces ossements étaient ceux d'Amury Girod. Il aurait cependant été facile d'éclaircir complètement cette question, en faisant un examen attentif de ces restes, et particulièrement du crâne qui devait porter des traces du genre de mort qu'avait subi Girod.

De plus, on a soulevé la question de savoir si Girod s'était réellement suicidé, ou s'il n'avait pas été tué par un des volontaires envoyés à sa poursuite. Ce sont là autant de difficultés qu'il aurait été facile de resoudre ; mais je ne sache pas qu'on l'ait fait. Voici ce que le correspondant *M.* dit à ce sujet,

" Quelques jours plus tard, le Dr. Arnoldi, snr., nous montra, aux Drs. Nelson, Kimber, et à moi, ainsi qu'à d'autres, je pense, l'os frontal du crâne de Girod, et nous fit remarquer l'épaisseur plus qu'ordinaire de cette partie du crâne, et nous dit qu'il avait fait l'autopsie du cadavre, et qu'il conservait cette partie du crâne qu'il nous

rivèrent à la rivière, environ à mi-chemin entre Saint-Eustache et Sainte-Rose, et traversèrent dans un endroit où celle-ci est fort large et s'étend entre nombre de petites isles. La glace n'était pas encore forte ; une pièce d'artillerie et plusieurs chevaux passèrent au travers, mais on parvint à les retirer. Crainte d'un autre accident semblable, on fut obligé de dételer les chevaux qui trainaient les canons et de tirer les pièces de loin à force de bras. La cavalerie marcha en file simple, les chevaux à dix pieds de distance l'un de l'autre, et l'infanterie prit aussi de grandes précautions ; enfin les troupes gagnèrent heureusement l'autre bord de la rivière, et, s'étant reformées en bon ordre, se mirent en marche vers le village, en suivant le côté nord de la rivière.

Les volontaires de M. Globensky avaient pris un chemin plus court de Saint-Martin à Saint-Eustache ; ils arrivèrent vis-à-vis Saint-Eustache longtemps avant les troupes dont la traversée avaient beaucoup retardé la

---

montra. Il nous dit que Girod s'était suicidé à l'arrivée des volontaires qui allaient l'arrêter. Mais il nous fut dit aussi que le volontaire qui l'aperçut caché près d'une clôture de jardin, le voyant armé, le tua de sa carabine, et que pour cacher ce quasi-meurtre, on faisait courir le bruit que Girod s'était suicidé."

Conséquemment, si les ossements trouvés près de la rue Sherbrooke étaient ceux de Girod, l'os frontal devait manquer.'

Nous ne possèdons aucun renseignement pour nous autoriser à dire que l'on ait constaté cette circonstance.

Ainsi périt cet homme dont les antécédents sont encore une énigme, et dont la vie en Canada ne fut qu'une suite d'intrigues, d'agitations et de forfaits politiques. Il contribua beaucoup par son audace et ses fourberies aux désordres, aux vols et aux pillages qui signalèrent le passage des patriotes dans plusieurs paroisses et principalement à Saint-Eustache. Ce sont ces pillages continuels qui, tout en les maintenant dans l'abondance, leur avaient attiré la haine de la plus grande partie de la population au milieu de laquelle ils se trouvaient.

marche. M. Globensky fit arrêter ses hommes aux quatre fourches du chemin, résolu d'attendre que le reste de l'armée fut en vue, avant d'avancer plus loin.

C'était cette compagnie seulement que les insurgés avaient d'abord aperçue. Plusieurs rebelles s'approchèrent assez pour les reconnaître ; Girod partit lui-même à cheval pour aller les examiner ; il revint et rapporta qu'ils ne pouvaient être plus de quatre-vingt. Il fit alors appel aux plus braves de ses guerriers, et demanda qui voulait aller leur livrer combat. Cent cinquante hommes se présentèrent sous le commandement du Dr. Chénier, et partirent pour repousser l'ennemi, croyant de bonne foi que c'étaient là toutes les forces dirigées contre eux. Mais ils furent bientôt tirés de leur erreur. Un coup de canon chargé à mitraille, parti du côte nord de la rivière, leur fit jeter les yeux dans cette direction et là ils aperçurent les troupes royales s'avançant en bon ordre et occupant un espace de deux milles au moins de longueur. A cette vue, leur courage les abandonna, le désordre se mit dans leurs rangs, et ils se sauvèrent à toutes jambes, les uns chez eux à travers les bois. les autres du côté du village, repassant sur la glace au travers de la mitraille qui en blessa quelques uns.

L'artillerie s'étant alors arretée avec le reste de l'armée sur la *Grande-Côte*, dans une position qui domine entièrement le village, elle commença à en foudroyer les principaux édifices.

En ce moment, on aperçut devant le presbytère un jeune homme de dix-sept ans au service de M. Paquin; resté seul auprès de cette maison vivement exposée aux projectiles de l'ennemi, il bravait avec calme les boulets et les balles qui pleuvaient autour de lui. Son père, l'ayant aperçu, lui cria :

—Que fais-tu donc là, malheureux: pourquoi ne te sauves-tu pas ? ne vois-tu pas les boulets passer autour de ta tête ?

—Je ne puis partir, répondit le jeune homme avec simplicité ; M. le curé m'a dit de garder le presbytère.

Son père à force d'instance, décida à pourvoir à sa propre sûreté cet enfant qui serait volontiers devenu un martyr de l'obéissance.

Cependant, Girod et le Dr. Chénier ayant réuni le plus de monde qu'ils purent dans le village, les engagèrent ou les forcèrent l'épée à la main d'entrer dans l'église. Ils barricadèrent les portes avec les poëles et les bancs, et firent briser les vitres afin que leurs soldats pussent tirer par les fenêtres. D'après M. Paquin, le Dr. Chénier se renferma dans l'église avec seulement 60 ou 80 hommes ; des témoins oculaires nous disent qu'il y en avait beaucoup plus, qui n'étaient armés que de bâtons ou de faux. D'autres troupes furent postées dans le presbytère, dans le couvent, dans le chemin couvert, dans la maison de M. Dumont et dans celle de W. H. Scott. Le plus grand nombre prit la fuite à travers les champs et les bois. D'après les informations les plus exactes, il parait certain qu'il n'en resta pas plus de 200 à 260, pour se défendre, et encore, sur ce nombre, plusieurs auraient voulu fuir, mais ils ne purent exécuter leur dessein parcequ'on les retint prisonniers dans l'église. Quelques uns de cenx qui étaient ainsi enfermés n'avaient pas d'armes, et comme ils s'en plaignaient, le Dr. Chénier leur répondit froidement: " Soyez tranquilles, il y en aura de tués, et vous prendrez leurs fusils." Cette parole, si calme et en même temps si énergique, dénote chez son auteur une intrépidité et un sang-froid que celui-ci, du reste, ne démentit jamais dans tout le cours de ces

événements. Elle rappelle les mots les plus célèbres des chefs Chouans, et mérite certainement de passer à la postérité avec le nom du Dr. Chénier, qui fut un des caractères les plus nobles et les plus remarquables de cette époque malheureuse.

A cette période du combat, Girod, après avoir placé ses hommes dans tous les endroits favorables à la défense, disparut de Saint-Eustache et n'y revint plus.

Cependant, les troupes s'avançaient par le côté nord de la rivière ; à onze heures et trois quarts, elles étaient à un mille environ du village. Ce fut de là que partit le premier coup de canon, tiré sur Chénier et sa troupe lorsqu'ils traversaient pour aller à la rencontre des volontaires de M. Globenski. Quelques coups de canon furent ensuite tirés vis-à-vis la maison de J. Bte. Poirier ; enfin l'artillerie vint se porter devant la maison de M. Felix Paquin, qui est sur la troisième terre hors du village, et de là elle canonna longtemps les patriotes. Pendant que l'artillerie ébranlait les forts des rebelles, la cavalerie et l'infanterie s'étendaient tout autour du village pour les cerner. Quelques-uns des régiments volontaires et la cavalerie passèrent par derrière, du côté nord, hors de la portée du fusil, et remontèrent jusqu'au point où la petite rivière du Chêne partage le village en deux ; là, les troupes se divisèrent en plusieurs pelotons, descendirent dans le village, s'emparèrent à la fois de toutes les issues et se portèrent jusque dans le centre de la place. Les volontaires de M. Globenski s'étaient avancés sur la glace, les carabiniers volontaires s'y étaient rendus aussi, et une autre partie des troupes entrait dans le village par le côté sud. En sorte que bientôt les malheureux insurgés se trouvèrent entièrement cernés et hors d'état d'échapper.

Lorsque le village fut ainsi occupé, un détachement d'artillerie vint se placer vis-à-vis la maison de M. Scott, en face de l'église et très-près de cet édifice qu'il commença à battre en brèche. Mais un feu bien nourri des insurgés qui se trouvaient en dedans, ayant blessé quelques canonniers, ils se retirèrent à une position plus éloignée, et allèrent se placer près de l'ancien bureau de poste, à l'endroit où la grande rue fait un coude. En même temps, l'artillerie, qui grondait devant la maison de M. Félix Paquin, vint se poster à l'entrée du village, et tous les canons ensemble commencèrent à foudroyer l'église avec une étonnante rapidité. L'ouvrage de maçonnerie était extrêmement solide et résista à un grand nombre de boulets. Les portes seulement furent brisées.

Après une canonnade de deux heures environ la fusillade commença. Les carabiniers volontaires commandés par le Capt. Leclerc, le 32me régiment et les Royaux s'étant approchés, ouvrirent sur tous les édifices occupés par les rebelles un feu terrible, auquel ceux-ci répondirent d'abord assez vigoureusement. Mais bientôt toutes les maisons occupées par les insurgés furent prises par les troupes. Un nombre considérable de rebelles fut tué. Le presbytère fut enfoncé et tout fut mis en pièces. Un gros poële qui se trouvait au milieu de la grande salle ayant été renversé, le feu qu'il contenait se communiqua à des paillasses étendues au milieu de la place et dans un instant tout fut en flammes. Le presbytère fut immédiatement consumé, plusieurs individus qui se trouvaient cachés dans les caves périrent suffoqués ou brulés. M. Félix Paquin, entr'autres, s'était échappé des mains des insurgés au commencement de la fusillade et s'était sauvé au presbytère et caché dans une cave où il se croyait bien en sureté. Pressé par les flammes il tenta

de sortir de sa retraite devenue peu sûre ; mais dès qu'il fut dehors il reçut une décharge de balles dont une le blessa à la jambe, et le renversa ; il fut fait prisonnier, mais relâché bientôt après, lorsque les volontaires l'eurent reconnu. M. Casimir Testard de Montigny, qui se trouvait prisonnier avec lui, eut le bonheur de s'échapper sans accident.

Les soldats s'emparèrent successivement de la maison seigneuriale et du couvent que l'incendie ne tarda pas à gagner, délogeant les malheureux qui s'y étaient réfugiés. Puis les troupes entourèrent l'église et s'en approchèrent peu à peu pour achever d'en chasser Chénier et ceux de ses gens qui s'y était enfermés avec lui. Ce fut alors que M. B. Gugy fut dangereusement blessé, en entrant dans le chemin couvert qui conduit à l'église.

Cependant la position des insurgés retirés dans cet édifice était des plus critiques et à chaque instant devenait de plus en plus affreuse. De leur retraite, ils avaient pu voir les troupes s'emparer des divers postes où s'étaient placés leurs amis ; ils avaient vu la défaite de tous leurs partisans, la mort de plusieurs d'entre eux ; ils voyaient la maison de M. Scott, le presbytère, le couvent et la maison seigneuriale, dévorés par les flammes qui s'approchaient rapidement d'eux et menaçaient de consumer leur dernière forteresse. Ils songèrent alors à la fuite, mais elle n'était plus possible ; les troupes avaient entièrement cerné l'église et ne leur laissait aucune issue pour se dérober à leur malheureux sort. Quelques uns tentèrent de s'évader par derrière ; mais à peine se montrèrent-ils qu'ils furent frappés à mort. Plusieurs d'entre eux s'étaient cachés dans les jubés et y demeurèrent quelque temps, témoins de tout ce qui se passait dans l'église. Mais bientôt les flammes vinrent les déloger. La

fuite leur était difficile, car les escaliers des jubés avaient été coupés par les ordres du Dr. Chénier, dès le commencement du combat. Il ne leur restait donc d'autre ressource que de sauter par les fenêtres pour éviter d'être brulés; quelques uns d'entre eux ne purent même le faire, et plus tard on trouva leurs corps entièrement calcinés.

Le Dr. Chénier, voyant que tout espoir était perdu et qu'il ne pouvait plus songer à se défendre dans l'église, qui était devenue la proie des flammes, réunit quelques uns de ses gens et sauta avec eux par les fenêtres du côté du couvent. Il voulait essayer de s'enfuir en se faisant jour au travers les rangs des assaillants ; mais il ne put sortir du cimetière, et bientôt, atteint d'un coup de feu, il tomba et expira immédiatement. Ce ne fut plus alors qu'un horrible massacre ; les malheureux soldats de Chénier sautaient par les fenêtres pour échapper aux flammes et tombaient immédiatement frappés à mort. Quelques uns d'entre eux parvinrent, quoique blessés ou brulés, à se sauver assez loin ; mais les carabiniers et les détachements postés en dehors du village, les atteignirent et les tuèrent. On vit quelques uns de ces malheureux sautant par le derrière de l'église, s'enfuir à toutes jambes sur la glace, passer au travers de centaines de balles dirigées sur eux par un gros de troupes postées sur le pont, puis, au moment d'échapper aux vainqueurs, tomber sous un dernier coup.

A quatre heures et demie, les troupes avaient pris pleine possession du village ; le son terrible de la fusillade et de la canonnade avait cessé ; de temps en temps seulement on entendait au loin le bruit d'un coup de feu dirigé sur un fuyard, ou l'écroulement d'un édifice consumé par l'incendie, qui continuait à faire d'horribles

ravages dans le village. La fumée épaisse qui s'élevait de l'église, du couvent et du presbytère, et que le vent chassait du côté de la glace, fut favorable à plusieurs des infortunés insurgés, qu'elles déroba dans leur fuite à la vue des soldats ; quelques uns de ceux qui avaient échappé au massacre furent faits prisonniers à une certaine distance du village par les volontaires qui s'y étaient répandus.

Parmi ceux-ci, on en saisit un dont l'histoire mérite d'être conservée, parcequ'elle contribuera à faire connaître la simplicité de ces pauvres gens qu'on avait forcé à se battre.

Lorsqu'on arrêta ce malheureux, à une assez grande distance du village, il avait les armes à la main. Il se jeta à genoux et conjura les soldats d'épargner sa vie, leur jurant qu'il n'avait fait de mal à personne, et qu'il avait été obligé de suivre les rebelles. On n'eut pas de peine à se persuader qu'il n'avait fait de mal à personne, car, en examinant son fusil, on s'aperçut qu'il manquait de platine. Le canon était plein de cartouches jusqu'à la gueule, et le prisonnier dit qu'il avait été forcé de faire semblant de tirer et de mettre à chaque fois une cartouche dans son fusil, sinon les rebelles l'eussent tué. Le pauvre diable fut immédiatement relâché.

Le nombre des morts, tués ou brulés, du côté des insurgés, s'éleva à soixante-dix dans cette journée fatale. La perte des troupes a été de trois morts et de quelques blessés. Presque tous ceux qui ont été tués étaient des habitants de Sainte-Scholastique et de Saint-Jérôme. Plusieurs de ceux qui furent retrouvés morts n'avaient reçu aucune blessure et avaient péri étouffés ou brulés. Quelques uns étaient entièrement calcinés.

Voici les noms des habitants de Saint-Eustache qui périrent dans le combat du quatorze décembre, tels qu'on les trouve dans les registres de baptêmes, mariages et sépultures, pour l'année 1837. Ces noms sont publiés pour la première fois.

Jean Olivier Chénier, médecin ; Joseph Paquette, Jean Baptiste Lauzé, Nazaire Filion, Séraphin Doré, François Dubé, Joseph Guitard, Pierre Dubeau, Joseph Bouvrette, Jean Baptiste Toupin, Alexis Lachance.

Onze en tout ; or M. Paquin nous dit qu'il y eut du côté des patriotes 70 tués. Ceci démontre clairement que la majorité des rebelles présents au combat n'appartenait pas à la paroisse Saint-Eustuche.

C'est ce que prouvent, du reste, préremptoirement deux certificats publiés dans la brochure de M. Paquin, et que nous reproduisons :

" After a residence of nearly two months in the village of St. Eustache, during which time, I had every opportunity of learning the political opinion and conduct of the people of the village and parish, it is my firm opinion and belief that a large proportion of the inhabitants, (particularly those of the village), have ever been loyal ; and that the village was taken possession of by the rebels of St. Benoit, St. Scholastique and St. Jérôme, and made the seat of their operations, as much to punish the loyal inhabitants of it, as from other causes.

(Signed.) F. E. GRIFFIN,
Lieut., 32*d Regiment*."

MONTREAL, 27th FEBRUARY, 1838.

" Nous, soussignés, certifions que nous avons vu un grand nombre d'habitants de St. Eustache, au moins trois cent cinquante à quatre cents, répandus dans notre paroisse, fuyant la rébellion que les gens de St. Jérôme, de St. Benoit, de Ste. Scbolastique et quelques rebelles de

de St. Eustache exerçaient dans le village de St. Eustache. Outre un certain nombre de citoyens de cette paroisse retirés à Montréal, nous avons vu les capitaines Eustache Cheval, Julien Choquet, Maxime Globenski et Gabriel Lefebvre, commandant des volontaires de leur paroisse et d'autre part.

(Signé.) F. R. MERCIER, *Ptre.*
F. P. PARIZEAU.
LOUIS BÉLANGER, *Capt.*
JOSEPH PARIZEAU."

ST. MARTIN, 18 MARS, 1838.

Après la bataille, les troupes se répandirent dans le village et le pillèrent presqu'entièrement. Dans la maison de M. Dorion, vis-à-vis l'église, on trouva une énorme quantité de bœuf et de porc fraichement tué et mis en en dépôt en cet endroit pour la nourriture des insurgés. Les soldats et les volontaires en prirent ce qui leur fallait pour leur dîner du jour, et le reste fut plus tard conduit à Montréal.

Le corps du Dr. Chénier fut trouvé vers six heures, et porté dans l'auberge de M. Addison. Les médecins l'ouvrirent pour s'assurer de la nature de sa mort ; mais il est faux qu'on lui ait arraché le cœur, qu'on l'ait porté au bout d'une bayonnette, et qu'on en fait un objet de curiosité. La plus grande décence, au contraire, fut observée par les officiers de santé. Nous tenons à appuyer sur ce fait ; car nous avons souvent entendu accuser les volontaires et les troupes anglaises d'indignités odieuses commises sur le corps du Dr. Chénier. Le témoignage honnête et désinteressé de M. Paquin, devra faire repousser comme une calomnie atroce une accusation aussi injurieuse, qui, si elle eut été vraie, aurait rappellé les temps les plus mauvais de la Révolution Française.

Nous ne sommes pas chargé de défendre l'armée royale, mais nous sommes partisan de la vérité historique en tout et par tout.

Les blessés furent aussi transportés dans la maison de M. Addison; c'est là qu'ils reçurent des divers chirurgiens militaires les soins les plus empressés.

Cependant l'incendie continuait toujours ; elle dura toute la nuit et consuma la plus belle partie du village. Le lendemain, ce n'était plus qu'un amas de ruines fumantes, parmi lesquelles on trouvait ça et là des corps défigurés, sanglants, à demi-brulés. L'église avait été entièrement réduite en ceudres; les murs seuls restaient debout, et la pierre en était calcinée par le feu et marquée par les boulets sans nombre qu'on trouvait devant la porte ou dans l'intérieur de l'édifice. Le nombre des maisons brulées dans le village s'éleva à environ soixante, et c'étaient à peu près les plus belles. Ceux qui avaient vu, quelques jours auparavant, ce riche et joli village, ne pouvaient retenir leurs larmes en n'y retrouvant plus que des ruines et des décombres noircis par l'incendie ou rougies par le sang. Les maisons même que le feu avaient épargné offraient aussi un spectacle pitoyable ; elles avaient presque toutes été pillées, et l'œil n'y rencontrait qu'une scène de désolation qui rappelait le carnage et la vengeance.

Saint-Eustache était en ruines, ses cendres fumaient encore, et cependant il y avaient des gens assez barbares pour achever de détruire ce que le feu avait épargné. D'autres s'occupaient à piller avec une incroyable activité. Non seulement ils dépouillaient les morts de leurs vêtements; mais, de plus, ils enlevaient tout ce qu'ils pouvaient déterrer parmi les décombres. Nous connaissons des hommes qui vivent aujourd'hui respectés à Montréal

et qui, en cette circonstance, déposant toute vergogne de côté, se conduisirent comme des voleurs de grand chemin. Des morceaux même de la cloche devinrent la proie de ces ravisseurs.

La fabrique de la paroisse St. Eustache avait subi des dommages considérables par l'incendie de l'église. Le gouvernement provincial ayant annoncé, par une proclamation du 7 mars 1838, qu'il avait l'intention d'indemniser les personnes qui avaient souffert des pertes par suite de la rébellion, la fabrique adressa, le 5 avril 1838, une requête à Son Excellence Sir John Colborne, dans le but de demander les dédommagements auxquels elle avait droit.

Cette affaire traina en longueur pendant assez longtemps et ne fut règlée que sous l'administration de M. Moreau. Ce dernier étant devenu curé de Saint-Eustache, fut nommé procureur, par une assemblée de Fabrique du 25 décembre 1852, pour retirer des Commissaires chargés de ces réclamations l'indemnité due à St-Eustache. Au commencement de 1853, M. Moreau reçut la somme de 55,752 livres et dix sous, ancien cours, égale à $9292.08. Le 20 fevrier 1853, M. Moreau n'etant plus curé de Saint-Eustache, mais encore le procureur de la paroisse, la Fabrique nomma trois syndics pour recevoir de M. Moreau la somme totale allouée à la paroisse Saint-Eustache. Ces syndics furent MM. Charles Dolbec, avocat, Jean Baptiste Daoust et Lambert Guérin.

M. Moreau paya à ces Messieurs la somme qui lui avait été remise par les Commissaires, et la Fabrique reçut pour sa part d'indemnité 9,741 livres et douze sous, ancien cours, égale à $1623.60; le reste fut partagé parmi les personnes qui avaient souffert des dommages.

Les opinions qu'émet M. Paquin, dans sa brochure sur les événements arrivés à Saint-Eustache, sont toutes en faveur du parti qu'on appelait alors *bureaucrate*, le parti du gouvernement. Quelques personnes ont cru voir là un changement radical dans les opinions de M. Paquin, qui, dans les commencements de l'agitation, avait paru pencher du côté des patriotes. Mais M. Paquin en s'éloignant du parti qui avait d'abord eu ses sympathies, dès que celui-ci s'était adandonné aux violences et à l'émeute, n'avait fait qu'obéir à ses supérieurs ecclésiastiques. Il voulait sans doute des réformes dans l'administration politique de son pays, mais il voulait obtenir ces réformes légalement et par les moyens fournis par la constitution. Du moment que son parti s'était éloigné de la constitution, M. Paquin s'était éloigné de son parti.

Nous avons plus haut fait allusion au caractère original et excentrique de M. Paquin. Quelques traits recueillis ça et là de la bouche des anciens ou dans les archives de la paroisse en donneront une idée.

M. Paquin conçut un jour l'idée patriotique d'orner son presbytère d'une galerie de portraits, qui contiendrait ceux de tous les curés ses prédécesseurs, et enfin sa propre image. Un peintre de l'endroit, Vital Durocher, fut appelé, et ce travail considérable fut confié à son pinceau. Cependant, une difficulté assez grave menaçait d'arrêter la réalisation du projet : il n'existait pas de portrait du P. Berey et des plus anciens curés, sur lesquels le peintre put se guider pour exécuter son œuvre. Il était important cependant de connaître d'une manière au moins un peu confuse, les traits des personnages que l'on voulait peindre. Comment faire ? L'imagination féconde de M. Paquin fournit un moyen inattendu de surmonter cet embarras. Il réunit les anciens de la paroisse, et

interrogea leurs souvenirs. Ceux-ci n'avaient pas oublié leurs premiers pasteurs; quelques-uns prétendaient même se rappeler parfaitement leur physionomie, les traits de leur visage, jusqu'à la couleur de leur yeux. L'artiste, présent à ces délibérations, écoutait attentivement cette évocation du passé, prenait ses notes. esquissait sous l'inspiration des anciens; enfin, après bien des tâtonnements, bien des essais imparfaits, plusieurs ébauches qui furent déclarées peu ressemblantes, M. Durocher crut avoir saisi la pensée intime, le souvenir des vieux de la paroisse, et il fixa sur la toile des figures convenablement costumées, qu'avec un peu de bonne volonté on put admettre pour des portraits passables des anciens curés. On en a souvent fait de plus mauvais. Les anciens de la paroisse déclarèrent que c'était là les images de leurs défunts curés. Qui oserait aujourd'hui les contredire? on prit acte de cette déclaration dans les registres de la paroisse, et les portraits furent placés dans la galerie de M. Paquin. Le voyageur qui porterait ses pas curieux vers Saint-Eustache pourrait encore voir ces tableaux dans le presbytère de la paroisse.

Son style se ressentait nécessairement de cette disposition originale de son caractère. Nous allons en donner une illustration tirée des registres de la paroisse.

C'était pendant le choléra de 1832. Il s'agissait d'établir un cimetière hors du village pour y enterrer ceux qui mourraient de l'épidémie. Le curé, M. Paquin, avait convoqué une assemblée des paroissiens, dans laquelle on discuta les avantages et les inconvénients de ce changement. Les choses allaient à souhait quand, tout-à-coup, l'un des membres de l'assemblée s'écria que le curé et les *gros messieurs* du village voulaient jouer un tour aux pauvres habitants; qu'on enterrerait les pauvres dans le

nouveau cimetière, mais que les riches continueraient de se faire enterrer dans l'ancien. Cette sortie, paraît-il, eut un effet remarquable sur l'auditoire. M. Paquin, dans son procès-verbal officiel, le décrit de cette manière :

" Il n'en fallut pas davantage, dit-il, pour faire une " explosion ; la jalousie présidait la foule et l'enflammea " de rage, de fureur. Les résolutions qui démontraient " jusqu'à l'évidence qu'il ne devait y avoir aucune préfé- " rence quelconque ; qu'au contraire, c'était l'avantage " commun, furent un coup d'électricité pour la multitude, " et le *galvanisme ne produit pas plus d'effet sur les gre-* " *nouilles* qu'elles n'en produisirent sur des gens pré- " jugés....." (1)

Nous avons dit que M. Paquin était né à Deschambault. Un des admirateurs de cette paroisse, M. l'abbé Jean Bte. Bédard, curé de St. Denis, avait composé, dans une de ses visites à cette localité, les vers suivants qui donnent, dans un latin très-élégant et très-classique, une gracieuse description du joli paysage de Deschambault :

A solis radiis, super alti culmina montis
Pineti veteris te frigida protegit umbra.
Sub pedibus fluvii spatiosi volvitur unda :
Flatibus et Boreæ, fumive vaporibus actæ,
Coram te naves spectacula grandia currunt.
Te super et zephirus ludit stridentibus alis,
Te felix sedes ars et natura decorant.

M. Paquin fit de ces vers la traduction suivante, que l'on s'accorde à trouver très-heureuse :

Sur un mont escarpé que cent beaux pins couronnent,
De leur feuillage épais les ombres t'environnent.
La vapeur et les vents conduisent les vaisseaux.
Sur un fleuve profond, orgueilleux de ses eaux.
Sur toi, séjour heureux, souffle le doux zéphire ;
Pour t'orner, avec l'art, la nature conspire.

---

(1) Archives etc.

M. Paquin, dit le livre (1) auquel nous empruntons ces deux pièces de vers, était un homme d'une grande activité. Son infatigable énergie le portait à s'occuper de tout. Ce serait une injustice, néanmoins, à la mémoire de ce prêtre laborieux, de juger ses essais littéraires d'après les progrès de la science actuelle, plutôt que d'après l'état de la littérature à l'époque où il traçait laborieusement ses vues. Disons, toutefois, que, promoteur zélé, intelligent et éclairé de l'éducation et aussi de l'agriculture, il a laissé des traces de ce que pouvaient dans ces temps difficiles les hommes dévoués.

M. Paquin pendant le long espace de temps qu'il fut chargé de la cure de Saint-Eustache, avait su faire des économies qu'il employa généreusement en faveur de sa paroisse. C'est ainsi qu'il bâtit le couvent des sœurs de la Congrégation ; l'insurrection de 1837 le détruisit. Après le feu il en entreprit la reconstruction, et le laissa inachevé. Il fit allonger son église et construire le portail avec les deux tours qui existent maintenant. En 1845, il commença la construction d'un presbytère pour remplacer celui qui avait été détruit par l'incendie de 1837 ; mais il mourut avant de pouvoir le terminer, à l'âge de 56 ans, le sept décembre 1847, à la suite d'une maladie très-douloureuse de six ou sept semaines.

M. Paquin, disait un journal de l'époque, a été inhumé le 13 décembre dans le caveau de son église qu'il desservait depuis vingt-six ans. Un temps affreux, des chemins impraticables, n'ont pas empêché ses paroissiens d'assister en grand nombre à cette cérémonie funèbre. Beaucoup de citoyens recommandables des paroisses voisines n'avaient pas craint de braver l'inclémence du temps, pour

(1) Notice sur M. Jos. O. Lebrohon, p. 33.

venir payer à M. Paquin un dernier tribut d'hommages et de vénération. Parmi ces derniers on remarquait M. M. Girouard, le Dr. Dumouchelle, le maire de St. Benoit, Laviolette, de St. Jérôme, etc. Le service religieux a été célébré par M. Crevier, curé de St. Augustin, assisté de M. Brunet, de Ste. Rose, M. Bourassa, de St. Martin. MM. Groulx, curé de St. Benoit et Huberdeault, desservant de St. André, étaient aussi venus se joindre à M. Champoux, vicaire desservant de St. Eustache, pour honorer la mémoire de M. Paquin, leur collègue, et rehausser les pompes du service religieux. M. Cherrier, organiste de l'église St. Jacques de Montréal, a touché l'orgue et présidé aux chants religieux. Mgr. de Montréal et Mgr. le coadjuteur étaient entrés en retraite avant la mort de M. le curé Paquin, ce qui les a empêchés l'un et l'autre de présider au service. Depuis le jour du décès, M. le curé Paquin avait été exposé dans une chapelle ardente, revêtu de ses habits sacerdotaux, la figure découverte, où un grand concours de citoyens se pressaient chaque jour. Il a été ainsi porté à sa dernière demeure. Chacun remarquait la sérénité de ses traits glacés par la mort.

Un poëte canadien, (1) citoyen de St-Eustache, et dont plusieurs écrits ont passé à la postérité, a consacré à la mémoire de M. Paquin cette élégie.

  Tu meurs, toi, le pasteur d'un immense troupeau,
  Par tes soins vigilants, si florissant, si beau !
Tu meurs !.... C'est au milieu de ta noble carrière,
Que l'inflexible mort vient fermer ta paupière !
  Si l'automne, à ta tombe, a refusé des fleurs,
  Entends, reçois du moins nos soupirs et nos pleurs.
N'était-ce pas assez que naguère la foudre
Vint briser ta houlette, hélas ! réduire en poudre
  Ce bercail tant de fois embelli de tes mains ?
  Devais-tu donc flèchir aux rigueurs des destins ?

---

(1) Pierre Laviolette.

Déjà, grâce à tes soins, à ton ardent courage,
De Mars on recherchait le foudroyant passage.
L'étranger s'étonnait de voir que tes travaux
Eussent, si tôt, vaincu le sort et le cahos.
Il te restait, sans doute, encore beaucoup à faire,
Mais tu te promettais au bout de ta carrière,
Que la justice, un jour, la main lasse du temps
Couronnerait, enfin, tes labeurs incessants !
Hélas ! vœux superflus ! espérance éphémère !
Si le ciel fut d'airain, ingrate fut la terre.
Console-toi, du moins : le digne monument
De ton zèle pieux, de ton saint dévouement,
A l'ombre de tes autels, loin des regards profanes,
S'ouvrit pour recevoir tes pacifiques mânes.
Mais dans ce moment inachevé, si beau,
Que de pleurs épanchées ; hélas ! sur ton tombeau !
Oui ! j'en fus le témoin, ta dépouille fragile
Descendit lentement à son dernier asile,
Au milieu des soupirs, au milieu des sanglots
D'un peuple dont en vain on refoulait les flots !
Après six lustres, plus, de ton saint ministère,
Tant mille souvenirs s'évoquaient de ta bière,
Pouvait-on refouler les mille sentiments
Qu'inspiraient tes bienfaits..... et tes bienfaits constants ?
Là, la haine s'éteint avec la calomnie ;
Là, là, ne sifflent point les serpents de l'envie.
Repose donc en paix, du sommeil des élus,
Dans cet asile saint, ouvert à tes vertus,
Désormais insensible à toute humaine gloire,
Tu vivras, cependant, aux pages de l'histoire
Dont ta débile main traçait les derniers traits,
Quand la mort te surprit, succombant sous le faix !
Pour toi, ce fut toujours une terre promise ;
Tu meurs, à son aspect, comme un autre Moïse.
Mais l'Eglise et l'État apprécieront toujours
Ce fruit de tes labeurs, de tes chastes amours !
Et la religion unie à la patrie
T'offriront, de concert, la palme du génie !

M. Paquin est le prêtre qui, jusqu'à ce jour, a été chargé pendant le plus longtemps de la desserte de la paroisse Saint-Eustache, c'est-à-dire pendant 26 ans. C'est sous lui que la paroisse a été érigée, savoir canoniquement, le 15 novembre 1825, et civilement le 16 décembre 1835. Ce n'est qu'à partir de cette première date que les desser-

vants purent prendre le titre de curé ; ils n'avaient été auparavant que des missionnaires ou desservants. Pendant que M. Paquin était curé de Saint-Eustache, du 18 septembre au 2 octobre 1842, le R. P. Félix Martin, plus tard recteur du Collége Sainte-Marie, à Montréal, prêcha une retraite, laquelle, d'après le rapport que nous en lisons dans les journaux du temps, eut un remarquable succès. MM. les abbés Mouret, Cl. Aubry, Brais, de la Motte, Ménard, Brunet et Desève assistaient le P. Martin dans cet exercice religieux.

M. Paquin a laissé ses biens-fonds à la fabrique pour aider à l'éducation dans la paroisse et principalement pour soutenir le couvent.

Après la mort de M. Paquin la paroisse fut desservie par M. Charles Champoux, depuis le 7 décembre 1847 jusqu'au 25 février 1848, époque où M. Moreau vint prendre la direction de la paroisse comme curé.

XI.

Monsieur Hypolite Moreau, aujourd'hui chanoine de la cathédrale de Montréal, qui succéda à M. Paquin dans la cure de Saint-Eustache, est né à Saint-Luc, Rivière Chambly, district de Montréal, le huit mars 1815. Il eut pour père M. Raphaël Moreau, respectable cultivateur de l'endroit, et pour mère Marguerite Tremblay, du même lieu. Il fit ses deux premières années de latin chez le curé de Saint-Luc, M. Ed. Crévier, puis alla terminer ses études au collége de Saint-Hyacinthe, dont M. J. C. Prince, depuis évêque de Saint-Hyacinthe, était alors supérieur. Il fit environ deux ans de théologie au même collége, puis fut fait diacre le 22 décembre 1838 et envoyé au Lac des Deux-Montagnes pour y apprendre la langue des sauva-

ges Algonquins. Ordonné prêtre le 16 mars 1839, il alla accompagner M. Ed. Poiré dans les missions sauvages de Temeskaming, etc. Durant six ans, il fut chargé des missions sauvages de l'Ottawa pendant l'été, et pendant l'hiver il faisait la mission des blancs sur la même rivière. Le dix octobre 1844, il fut nommé curé de Saint-Joseph de Soulanges où il resta jusqu'en 1847.

Dans l'été de cette même année, lorsque l'émigration irlandaise apporta à Montréal une terrible épidémie, il se consacra avec un zèle et une charité tout apostolique au soin des malades. Passant ses journées dans les abris ou hangards que les citoyens de Montréal avaient fait élever pour les pestiférés, à la Pointe St. Charles, la santé de M. Moreau, déjà fortement ébranlée par les fatigues des missions, ne put résister plus longtemps au fléau qui menaçait toute la ville, et il prit les fièvres typhoïdes. Plus heureux que bien d'autres de ses compagnons qui périrent victimes de leur dévouement, ou moins favorisé de la Providence, il guérit après avoir été administré et lorsqu'on avait déjà presque désespéré de ses jours. Revenu des portes du tombeau, il fut nommé curé de Saint-Eustache, dont il prit la direction le 25 février 1848. Il y resta jusqu'en janvier 1853. Pendant son séjour dans cette paroisse, il s'appliqua particulièrement à répandre l'instruction religieuse parmi la classe pauvre et ignorante, et sur ce point il fit beaucoup de bien à la paroisse. En 1848, il aida de ses propres deniers à l'achèvement du presbytère et de ses dépendances, qui avaient été incendiés en 1837 et dont les réparations n'avaient pas été terminées par M. Paquin. Il y entra en septembre 1848. En 1850, il fit allonger le couvent et finir la chapelle qui fut bénite le 26 octobre 1851. Ce fut aussi M. Moreau qui fit faire en 1852 les travaux à la voûte de l'église.

Il quitta cette cure le 25 janvier 1853, et fut fait Chanoine de la cathédrale de Montréal le 18 mai 1854. Il a toujours, depuis, résidé au palais épiscopal. Il est aujourd'hui principalement employé à représenter l'Evêque dans les affaires temporelles des paroisses du diocèse, comme érections de paroisses, redditions de compte, constructions d'église, etc. Il s'est acquis dans cette branche de l'administration une réputation universelle d'intelligence, d'intégrité et d'habileté.

XII.

Le Père Frédéric Elphèze Honoré Pelletier, Français de naissance et membre de la congrégation de Ste. Croix, succéda à M. Moreau, et garda la cure de St. Eustache jusqu'au mois d'août 1855, époque où le Père Julien Pierre Gastineau, membre de la même société, y fut nommé. Le P. Pelletier est retourné en France peu de temps après avoir laissé la cure de St-Eustache.

XIII.

Le P. Gastineau est né le 6 juin 1820, à Brulatte, département de la Mayenne, diocèse du Mans, de Julien Gastineau et de Renée Lair. Ordonné prêtre au Mans, le 10 juin 1843, il fut d'abord vicaire à Noyau-sur-Sarthe, en France, et en 1845 il arriva en Canada.

Sous le P. Pelletier et le P. Gastineau, des Frères appartenant à leur congrégation, furent chargés du collége de St. Eustache, qu'ils abandonnèrent peu de temps après le départ du P. Gastineau. Le P. Gastineau, après avoir été pendant plusieurs années au collége de St. Laurent, à titre de professeur de rhétorique et de philosophie, est

maintenant au Juvénat des PP. de Ste. Croix, à la Côte des Neiges, près de Montréal.

Le P. Gastineau fit de grands efforts pour maintenir un institut littéraire que quelques personnes de bonne volonté avaient établi à St-Eustache, et qui tomba lorsque le gouvernement retira son allocation annuelle. Il avait un goût très-prononcé pour l'enseignement; pendant tout le temps qu'il fut curé, il ne cessa d'avoir dans son presbytère des jeunes gens qui se faisaient remarquer, parmi les élèves du collége, par leurs talents et leurs bonnes dispositions. Il leur enseignait les éléments des lettres, des sciences et des langues grecques, françaises et latines, et les envoyait ensuite finir leurs études dans l'un des colléges classiques. Plusieurs de ces jeunes gens se sont distingués dans nos grandes maisons d'éducation. L'un d'eux a obtenu, contre plusieurs concurrents, la première bourse établie au Collége Ste-Marie, de Montréal. Ils feront de bons citoyens et n'oublieront jamais les leçons paternelles de leur premier maître, le bon Père Gastineau.

XIV.

Le 26 septembre 1860, M. Louis Ignace Guyon, curé actuel, remplaça le Père Gastineau dans la cure de St. Eustache.

M. Louis Ignace Guyon est né à Verchères, le 11 juillet 1816, du mariage d'Augustin Guyon et de Marguerite Dansereau. Son père était cultivateur; sans être riche, il avait une jolie aisance. Dans ses premières années, il fréquenta l'école de M. F. X. Nolin, instituteur à Verchères, pendant deux ans et demi. Dans l'automne de 1832, il entra au collége de St. Hyacinthe, dont Mgr.

Prince était alors directeur, et y fit ses études classiques. Il y connut M. Moreau, plus tard curé de St. Eustache, qui y faisait aussi ses études. M. Guyon eut pour professeur d'éléments latins M. G. Marchesseau ; de syntaxe, MM. Chabot et Eusèbe Durocher ; de méthode, M. le grand-vicaire J. B. Brouillet, de Nasqualy ; de versification, feu M. J. B. Bourassa ; d'humanités, M. le grand-vicaire Brouillet ; de rhétorique, Mgr. J. Larocque, évêque de St. Hyacinthe ; et enfin de philosophie, M. Isaac Desaulniers. Il fit son cours de théologie au séminaire de St. Hyacinthe, sous Mgr. Prince et Mgr. J. Larocque. Tonsuré le 1 septembre 1839, par Mgr. Ignace Bourget, il reçut les ordres mineurs le 12 septembre 1841, des mains du même prélat. Il fut fait sous-diacre à St. Édouard le huit octobre 1843, pendant une retraite prêchée par les RR. PP. Oblats. Il fut ordonné diacre par Mgr. Provancher, évêque de la Rivière-Rouge, dans la chapelle du collége de Montréal, le 15 octobre de la même année. Il fut fait prêtre par le même prélat, dans l'ancienne cathédrale de Montréal à St. Jacques, le 22 octobre 1843. Après avoir dit sa première messe au couvent des Sœurs-Grises de Montréal, assisté de M. Joseph Toupin, il fut envoyé, le 26 du même mois, à Sorel, comme vicaire sous M. le grand vicaire Kelly. Il fut chargé de desservir la mission de St. Gabriel de Brandon le 28 juin 1844, mais il ne s'y rendit qu'au mois d'octobre. Le 15 avril 1845, il fut nommé curé de Ste. Mélanie et de St. Ambroise de Kildare ; pendant son séjour dans cette seconde paroisse, il y fit bâtir le presbytère tel qu'on le voit aujourd'hui. Le 26 janvier 1850, il fut nommé curé de Ste. Élizabeth, qu'il desservit pendant onze ans. C'est pendant qu'il était dans cette paroisse, le 30 mai 1853, qu'il reçut ses lettres d'archiprêtre. Il fut nommé curé de St. Eustache le 23 septembre 1860.

Il dessert encore cette paroisse avec un zèle et une piété qui lui ont attiré l'estime et l'affection de tous ses paroissiens.

Récemment, le 15 avril 1866, M. Guyon a décidé la fabrique à faire l'acquisition d'un nouveau cimetière, dont le besoin se faisait depuis longtemps vivement sentir. On se rappelle que M. Paquin avait vainement essayé en 1832 de faire consentir la paroisse à abandonner l'usage de l'ancien cimetière qui, déjà à cette époque, était encombré de cadavres. Le terrain choisi par la fabrique, est situé sur le sud-ouest de la Rivière-du-Chêne ; il est élevé, bien égoutté et offre une belle exposition au soleil. M. F. J. V. Règnaud, arpenteur provincial, en a tiré les lignes de délimitation. Ce cimetière a quatre arpents en superficie, et a été acheté de la famille Scott, le 30 avril 1866, par acte devant Mtre. C. H. Champagne, notaire. MM. Octave Limoges, J. B. Gravel et François Lanthier, étaient les syndics nommés par la fabrique pour cette transaction.

Grâce aux conseils et à l'énergie de M. Guyon, la fabrique s'est aussi décidée à faire l'acquisition d'un orgue pour remplacer l'ancien qui était depuis longtemps d'un harmonie et d'une utilité contestables. Le nouvel instrument, qui est de grandes dimensions, a coûté $2,400, et a été construit par M. Eusèbe Brodeur, de St. Hyacinthe. Il fut inauguré le 29 mars 1867, à une messe solennelle chantée pour la circonstance, à laquelle assistaient M. Raphaël Larue, professeur au collége St. Hyacinthe, arbitre nommé par la fabrique pour recevoir l'orgue, et M. Decelles, organiste de la cathédrale de St. Hyacinthe, arbitre du facteur. M. le docteur David Marcil est aujourd'hui l'organiste de la paroisse.

XV.

Les différents curés, dont nous venons de donner une courte notice biographique, ont établi, avec l'approbation des supérieurs ecclésiastiques, parmi les paroissiens de St. Eustache, les diverses associations religieuses qui suivent :

L'Association du Saint-Scapulaire et du Sacré-Cœur de Jésus, fondées par le P. Martin, le 3 octobre 1842 ; l'Association de la Propagation de la Foi, de l'Adoration perpétuelle, de l'Archiconfrérie, de la Ste-Enfance ; la Confrérie de la Bonne Mort, et enfin la société de la Tempérance totale, établie par M. Chiniquy, le 20 mars 1849.

XVI.

La population de Saint-Eustache était, en 1851, comme suit :

Village	784
Paroisse	3365
Total	4149

Et en 1861 :

Village	912
Paroisse	2327
Total	3239

L'on compte aujourd'hui, d'après l'estimé du curé qui doit être assez exact,

Village	610
Paroisse	1422
	2032

Il y a de plus 25 familles protestantes.

Quelque limités que soient ces chiffres, ils indiquent cependant deux faits bien distincts : c'est que le village

s'est augmenté aux dépens de la paroisse, et que la population totale du village et de la paroisse a subi une décroissance marquée, qui, du reste, a été remarquée par les curés depuis plusieurs années. Cette diminution de la population se fait généralement au profit de Montréal; la plupart des familles qui laissent Saint-Eustache se dirigent vers cette ville. C'est sans doute un malheur. Il vaudrait mieux que le surcroit de la population de la paroisse, au lieu de prendre le chemin de la ville, se dirigeât vers les *townships*, où l'aisance et le bien-être futurs attendent ceux qui ont le courage de braver les travaux et les misères de la colonisation. D'un autre côté, il ne faut pas être exclusif, et il est certain que le démembrement d'une partie de Saint-Eustache pour former Saint-Augustin, a dû nécessairement influer sur la diminution de la population de Saint-Eustache. Toutefois notre remarque reste vraie pour les onze dernières années, au moins.. Ajoutons que Saint-Eustache se ressent, comme toutes les autres localités en Canada, de l'émigration incessante qui se fait aux Etats-Unis.

Voici du reste un tableau indiquant le chiffre des baptêmes, des mariages et des sépultnres depuis 1770, tiré des registres de la paroisse.

Années.	*Baptêmes.*	*Mariages.*	*Sépultures.*
1770 (1)	2	0	0
1771	65	7	31
1772	55	8	49
1773	88	14	51
1774	76	14	18
1775	53	4	40
1776	57	7	14
1777	104	2	79
1778	115	6	52

(1) Les feuillets du registre pour 1769 sont détruits.

Années.	*Baptêmes.*	*Mariages.*	*Sépultures,*
1779	86	9	38
1780	86	3	20
1781	101	14	36
1782	96	10	33
1783	73	14	42
1784	104	13	36
1785	114	13	44
1786	118	19	43
1787	127	22	49
1788	137	21	56
1789	140	12	64
1790	167	16	48
1791	168	20	72
1792	164	11	84
1793	166	25	79
1794	215	38	100
1795	202	31	96
1796	214	19	116
1797	232	16	108
1798	229	21	108
1799	251	21	101
1800	184	31	92
1801	210	28	110
1802	229	44	163
1803	207	29	15[illegible]
1804	227	23	102
1805	208	19	93
1806	224	34	115
1807	213	35	96
1808	214	27	91
1809	223	29	97
1810	204	30	167
1811	216	35	117
1812	211	25	85
1813	192	33	187
1814	212	41	117
1815	205	52	123
1816	215	41	83
1817	239	40	128
1818	260	41	127
1819	263	38	129
1820	276	28	169
1821	209	31	147
1822	269	28	119
1823	275	31	124

Années.		*Baptêmes.*	*Mariages.*	*Sépultures.*
1824		274	30	120
1825		321	42	195
1826		292	45	177
1827		284	41	142
1828		279	39	160
1829		308	48	181
1830		297	39	177
1831		301	43	161
[illegible]83[illegible]		228	48	236
[illegible]		221	41	148
[illegible]		237	49	175
1[illegible]		230	47	182
1836		228	46	75
1837		170	14	74
1838		214	30	135
1839		174	29	92
1840		124	24	76
1841		162	44	106
1842		234	28	67
1843		157	30	70
1844		179	28	46
1845		186	43	56
1846		154	39	81
1847		184	35	64
1848		179	29	67
1849		196	31	83
1850		193	34	96
1851		196	30	64
1852		165	25	58
1853		176	27	62
1854	(1)	191	35	124
1855		172	25	70
1856		149	22	56
1857		151	15	66
1858		168	14	68
1859		137	32	48
1860		150	18	78
1861		149	27	69
1862		125	16	78
1863		130	24	51
1864		119	22	51

(1) En 1854 le chiffre des décès est beaucoup plus considérable que pendant les années qui précèdent ou qui suivent; cela est dû au choléra qui règnait alors dans le pays.

Années.	*Baptêmes.*	*Mariages.*	*Sépultures.*
1865	124	25	79
1866	129	22	56
1867	145	24	45
1868	106	24	57
1869	106	24	57
1870	132	21	57

XVII.

Nous avons cru utile de consigner ici les usages en force à Saint-Eustache, sur quelques points contestés de l'administration des paroisses. Dans un temps où on soulève tant de questions relatives au droit canonique et bénéficial du Bas-Canada, il peut être intéressant de constater comment la paroisse a été gouvernée depuis sa fondation et quelles sont les coutumes qui ont pu y acquérir force de loi.

Ce serait un travail important à faire que de recueillir les usages de chaque paroisse sur les questions controversées; par ce suffrage universel on parviendrait à connaître la pratique générale, laquelle ordinairement est conforme aux vrais principes du droit. Certaines coutumes se sont introduites dans quelques paroisses ; leur origine et leur légalité sont devenues des problêmes difficiles à résoudre. C'est dans le but de contribuer à cette solution importante que nous avons voulu rapporter à la fin de ce travail les usages de Saint-Eustache dans l'administration de la paroisse et la gestion des biens de fabrique.

Nous avons déjà indiqué quelques faits importants au sujet des registres de l'état civil ; en voici quelques autres qui nous ont frappé.

Il faut d'abord déclarer que cette paroisse a générale-

ment observé avec soin les pratiques et les règlements du droit des fabriques, tel qu'il existait en France, sauf les modifications que nos lois ou les ordonnances de nos évêques ont pu y introduire. La paroisse s'est le plus souvent sagement défié des modifications aux tendances révolutionnaires, que des réformateurs ont cherché à introduire ailleurs et ont quelquefois introduites, grâce à la faiblesse des curés.

"Les marguilliers anciens et nouveaux, dit M. Paquin, (1) sont les seuls individus chargés avec le curé, du gouvernement de la fabrique dans la paroisse de Saint-Eustache ; et les notables n'ont jamais été appelés aux assemblées pour les élections, redditions de compte des marguilliers, etc., si ce n'est une seule fois en 1815, pour l'élection comme marguillier d'un M. McGillis, au rapport de quelqu'individu, quoique l'acte couché dans les registres ne fasse mention que du seul nom de M. Dumont, comme étranger à la corporation fabricienne."

Sur ce point, il s'est introduit un changement à Saint-Eustache depuis l'époque à laquelle écrivait M. Paquin.

Aujourd'hui les paroissiens assistent aux assemblées de fabrique pour reddition de comptes, mais seulement comme auditeurs et sans droit de discussion. Les anciens marguilliers ont, depuis un temps immémorial, acquis le privilége de discuter les comptes. C'est le curé qui clôt les comptes et qui redige les procès-verbaux de toutes les assemblées.

Les paroissiens sont aussi admis aux assemblées de fa-

---

(1) Questions soumises par un comité spécial de la Chambre d'Assemblee du Bas-Canada, aux curés des diocèses de Québec, relativement aux affaires de Fabrique ; avec les réponses des curés. Québec 1832.

brique pour l'élection des marguilliers; à cette assemblée ils jouent un rôle plus actif qu'à l'autre, car ils y votent. Ce sont les deux seules assemblées de fabrique auxquelles les paroissiens, notables ou non-notables, soient admis.

Le curé préside toutes les assemblées de fabrique et de paroisse, et il l'a toujours fait. Le marguillier en charge occupe la première place. Le curé nomme le bedeau, les chantres, l'organiste et tous les officiers de l'église, sans consulter le bureau, qui les paye. La fabrique emploie un agent pour tenir ses livres de compte.

Il est d'usage que le curé fasse prêter serment au marguillier entrant en charge, le premier jour de l'an, de bien et consciencieusement remplir les devoirs de sa charge et d'administrer les affaires de la paroisse comme les siennes propres.

Les emprunts ne portant pas hypothèque sont contractés sur décision du bureau, avec le consentement du curé et sans assemblée de paroisse. Il ne parait pas, par les archives, qu'on ait fait d'emprunts portant hypothèque.

Concluons en disant que l'état moral de la population est satisfesant. Les mœurs y sont pures. On ne voit pas de ces désordres qui affligent le cœur d'un pasteur et qui jettent sur une paroisse une regrettable réputation. Assez éloigné de Montréal pour échapper à la pernicieuse influence du voisinage immédiat d'une grande ville, Saint-Eustache en est cependant assez rapproché pour profiter du rayonnement inévitable des affaires, du commerce, des œuvres de la publicité et de l'intelligence, et des progrès sages d'une civilisation chrétienne.

APPENDICE.

LISTE DES CURÉS ET DESSERVANTS DE LA PAROISSE DE SAINT-EUSTACHE, RIVIÈRE DU CHÊNE.

1°—M. François Petit, *ptre*,— Du 23 novembre 1768 au mois d'octobre 1769. — Mort à Repentigny, le 29 juillet 1787, à 64 ans...[N° 645 de la *Liste*]

2°—M. R. P. Félix Berey, *récollet*,—Du mois d'octobre 1769 au 15 mai 1775.—Mort à Québec, le 18 mai 1800, à 79 ans, 11 mois et 9 jours...[N° 631.]

3°—M. Jean-Pierre Davaux-Besson de la garde, *sulpicien*,— Du 17 ou 24 mai au 13 novembre 1775.—Mort à Sainte-Geneviève de Montréal, le 11 avril 1790, à 63 ans, 7 mois moins un jour. Il signait " Besson "...................................[N° 688.]

4°—R. P. Antoine Gordan, *jésuite*.—Du 15 décembre 1775 au 25 juin 1776.—Mort à Saint-Régis, étant alors vicaire-général, le 29 juillet 1779 à 58 ans. (1)—On lit *Gordon* à plusieurs des orthographes du Père...[N° 669.]

5°—M. Alexis Pinet, *ptre*.,—Du 26 octobre 1776 au 18 octobre 1778. —Mort à Kamouraska, le 6 (non le 7) juillet 1816, à 67 ans.. Inhumé dans l'église de cette paroisse..........................[N° 788.]

6°—M. Charles-François Perrault, *ptre*, — Du 30 octobre 1778 au 22 août 1791.—Mort à Saint-Laurent, diocèse de Montréal, (dont il était curé), le 24 décembre 1794, à 41 ans 3 mois et 5 jours...[N° 794.)

7°—M. Benjamin-Nicolas Maillou (non Mailloux), *ptre*., — Du 2 août 1791 au 19 janvier 1810.—Mort à Saint-Eustache le 19 janvier 1810, à 56 ans, 3 mois et 20 jours.....................[N° 795.]

8°—M. René-Flavien Lajus, *ptre*.,—Du 19 janvier au 14 septembre 1810.—Mort à Saint-Pierre, Ile d'Orléans, le 13 février 1839, à 53 ans, 7 mois et 15 jours.......................................[N° 1010.]

9°—M. Jean-Baptiste Gatien, *ptre*,—Du 16 septembre 1810 au 16 août 1821.—Mort à Saint-Eustache, le 21 août 1821, à 57 ans. 7 mois et 9 jours...[N° 875.]

10°—M. Jean-Baptiste Breguier-St.-Pierre, *sulpicien*.—Du 16 août au 4 octobre 1821.— Mort à Montréal, le 3 novembre 1856, à 64 ans, 3 mois et 11 jours.......................................[N° 1107.]

11°—M. Jacques Paquin, (non Pâquin) *ptre*., — Du 4 octobre 1821 au 7 décembre 1847.—Mort à Saint-Eustache, le 7 décembre 1847, à 56 ans, 2 mois et 28 jours.....................[N° 1054.]

12°—M. Charles Champoux, *ptre*.,— Desservant, du 7 décembre 1847 au 25 fevrier 1848.—Aujourd'hui à Ste. Anne des Plaines.

---

(1) Noiseux, *Liste Chronologique*.

13°—M. Hyppolite Moreau, *ptre*,—Du 25 février 1848 au 25 janvier 1853.—Aujourd'hui, chanoine de la cathédrale.

14°—R. P. Frédéric-Elphèze-Honoré Pelletier, *Société de Ste. Croix*,—Du 25 janvier 1853 au mois d'août 1855.— Aujourd'hui en France.

15°—R. P. P. Léonard-Aimé Desprez, *de la même société*, — Desservant dans l'intervalle,—Laisse le Canada en 1860.

16°—R. P. Julien-Pierre Gastineau, *Société de Ste. Croix*, — Du mois d'août 1855 au 16 juin 1860.—Aujourd'hui à la Côte des Neiges, au Juvénat des Pères de Ste. Croix.

17°—M. Louis-Ignace Guyon, *ptre*.—Curé depuis le 26 septembre 1860,—Curé actuel.

NOMS DES PRÊTRES QUI ONT PARTICIPÉ AVEC LES CURÉS A LA DESSERTE DE LA PAROISSE DE SAINT-EUSTACHE, EN QUALITÉ DE VICAIRES. (1)

1°—M. Félix Gatien,— Arrivé, à Saint-Eustache, le 18 mai 1800.— Mort, curé du Cap-Santé le 18 juillet 1844, à 67 ans, 8 mois et 20 jours.

2°—M. Jacques Varin,—Arrivé le 7 juin 1801.—Mort, curé de Kamouraska, le 11 avril 1843, à 65 ans, 5 mois et 17 jours.

3°—M. Jean-Baptiste (Isidore-Hospice) Lajus,—Arrivé le 16 octobre 1805.—Mort, retiré aux Trois-Rivières, le 5 janvier 1836, à 54 ans 7 mois et 15 jours.

4°—M. Pierre-Martin Beaulieu.— Arrivé le 2 octobre 1806, au 29 septembre 1808. — Mort, curé de St. Sulpice, le 22 février 1825, à 56 ans et 1 mois.

5°—M. Réné-Flavien Lajus,—Arrivé le 3 octobre 1808, au 14 septembre 1810.—Mort, à Saint-Pierre Ile d'Orléans, le 13 février 1839, à 53 ans 7 mois et 15 jours.

6°—M. Jean-François-Xavier Baillargé.— Arrivé le 22 novembre 1823,—Aujourd'hui au séminaire de Québec.

7°—M. Jean-Baptiste McMahon,—Du 27 octobre au 6 novembre 1824.—Parti le 9 janvier 1840 pour les Etats-Unis.

8°—M. Amable Brais,—Arrivé le 25 janvier 1825, au 17 juillet 1826. —Mort, retiré, à Montréal, le 19 mai 1866, à 74 ans.

9°—M. J. F. X. Baillargé,—De 1825,—(*Vide* N° 6 *supra*).

10°—M. Antoine Fiset,—Du 18 octobre 1826 au 28 septembre 1828. —Mort, curé de St. Cuthbert, le 23 avril 1870, à 67 ans.

11°—M. Michel-Marie Brien-Durocher,—Du 6 mars 1829 au 22 mai 1830.— Mort, curé de Ste. Anne de la Pérade, le 11 février 1852, à 51 ans 1 mois et 27 jours.

12°—M. Augustin Blanchet, — Du 16 février au 7 octobre 1831,

---

(1) Nous avons établi la liste des vicaires au moyen des Registres et Archives de la paroisse, nous la croyons donc exacte.

—Mort à St. Lin, dont il a été le 1[er] curé, le 2 janvier 1841, à 34 ans, 4 mois et 2 jours.

13°—M. FRANÇOIS-MAGLOIRE TURCOT,—Du 2 novembre 1831 au 26 février 1832.—Aujourd'hui à Montréal.

14°—M. PASCHAL BRUNET.—Du 11 octobre 1832 au 1[er] octobre 1833. —Mort à Ste.-Rose le 9 avril 1864, à l'âge de 56 ans.

15°—M. JOSEPH-DAVID DELISLE.—Du 15 janvier 1834 au 15 janvier 1835,—Mort, curé de la paroisse de la Petite-Rivière, diocèse de Québec, le 14 mars 1849, à l'âge de 52 ans et 4 mois.

16°—M. Frs. XAVIER DESÈVE. — Du 12 novembre 1837 au 19 septembre 1838,—Mort, retiré, à St. Augustin, en 1870.

17°—M. THIMOTHÉ FILIATREAULT.—Du 28 janvier 1839 au 8 mai 1840, —Mort à l'Ile-Dupas en avril 1858.

18°—M. CHARLES CHAMPOUX.—Du 18 novembre 1847 au 21 février 1848.—Aujourd'hui curé de Ste. Anne des Plaines.

19°—M. MARIE-JOSEPH BALTHAZARD.— Du 2 juin 1848 au 18 septembre 1849.—Aujourd'hui curé de Granby.

20°—M. FRANÇOIS ANCÉ.—Du 6 octobre 1849 au 25 janvier 1853, —Maintenant retiré à Montréal. (Étant venu à St. Eustache à deux époques.)

2è°—M. OLIVIER DESORCY.— Du 18 janvier au 26 septembre 1851.— Aujourd'hui curé à St. Alexandre d'Iberville, diocèse de St. Hyacinthe.

22°—M. LÉONARD-AIMÉ DESPREZ.—Du 4 juin 1853 au 29 août 1855.— Laisse le Canada en 1860.

23°—M. CAMILLE LEFEBVRE.—Du 3 octobre 1855 au 1[er] octobre 1860. —Aujourd'hui curé de Memromcooth, Nouveau-Brunswick.

24°—M. MARCEL MIREAU.—Du 23 octobre 1860 au 19 juin 1862.—Aujourd'hui curé de St. Calixte.

25°—M. MOÏSE LAVALLÉE.—Du 25 juillet au 1[er] septembre 1862. Aujourd'hui curé de St. Zotique.

56°—M. NARCISSE LEVESQUE,—Du 8 octobre 1862 au 10 août 1863,— Mort, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 11 octobre 1863, à 30 ans 3 mois et 25 jours.

27°—M. LOUIS-ALFRED DEQUOY,—Du 12 septembre 1864 au 27 septembre 1865.—Aujourd'hui curé de Ste. Adèle.

28°—M. LOUIS-OLIVIEL DELIGNY,— Du 20 octobre 1866 au 19 août 1867.—Aujourd'hui à la Trappe, Township Langevin.

29°—M. FÉLIX PERRAULT,—Du 21 octobre 1867 au 8 août 1869.— Aujourd'hui à St Martin.

30°—M. L. O. DELIGNY,—Du 18 août 1869 au 28 août 1870. (*vide* N° 28 *supra*)

LISTE DES MARGUILLIERS DE LA PAROISSE DE SAINT-EUSTACHE, DEPUIS 1778.

En charge pour MM.
1778.........Eustache Presseau,
1779.........François Bellanger,
1780.........François Filion,
1781.........Antoine Rochon,
1782.........Louis Droun,
1783.........Louis Sarrasin,
1784.........Alexis Grignon,
1785.........Antoine Filion,
1786 ....Bazile Sauvé,
1787.........Bertrand Guérin,
1788.........Jean-Baptiste Turpin,
1789.........Jean Grand-Maison,
1790.........François Rochon,
1791.........François Lauzon,
1792.........Joseph Beauchamp,
1793.........Antoine Laucas,
1794.........Rémond Labrosse,
1795.........Ignace Aubé,
1796.........François Robert,
1797......Michel Cheval,
1798.........J. B. Poirier,
1799.........Pierre Proteau,
1800.........Joseph Duquette.
1801.........Pierre Touchette,
1802......J. B. Cauron,
1803.........Joseph Charbonneau,
1804.........Jean Bone,
1805.........Augustin Rochon.
1806.........Joseph Bélanger,
1807.........Amable Guindon,
1808.........J. B. Labelle,
1809.........Joseph Vandet,
1810.........Charles Aubé,
1811.........Joseph Themens,
1812.........J. B. Richer,
1813.........Joachin Labrosse,
1814.........Jérôme Lallier,
1815.........Pierre Lauzon,
1816.........Paul Desjardins,
1817.........Jacques Cabana,
1818.........J. B. Bélanger,
1819.........J. B. Plante,
1820.........Benjamin Lefebvre,
1821.........Fr.-Jacques Rochon,
1822.........Joseph Graton,
1823.........Pierre Bourguignon,
1824.........F. X. Grignon,
1825.........Jean-Marie Bricot,
1326.........Joseph Paquette,
1827.........Paul-Benoit Lefebvre,
1828.........Alexandre Rochon,
1829.........J. A. Berthelot N. P.
1830.........Charles Dolbec,
1831.........André Lavallée,
1832.........Pierre Ethier.
1833.........J. B. Proulx,
1834.........J. Marie Labelle,
1835.........Pierre Filion,
1836.........Michel Charbonneau,
1837.........Jérôme Latour,
1838.........Jérémi Prud'homme,
1839....... .J. B. Savard,
1840.........Joseph Legault,
1841.........Paul Poirier,
1842.........Louis Dion,
1843 ....J. B. Spénard,
1844.........Amable Rochon,
1845.........Eméry Féré,
1846.........André Binet,
1847.........J. B. Sauvé,
1848.........François Guindon,
1849.........Eustache Lefebvre,
1850.........Joseph Robillard,
1851.........Antoine Lahaye,
1852.........Pierre Vannier,
1853.........Charles Belair,
1854.........Seraphin Raymond,
1855.........Pierre Godin,
1856.........Edouard Lefebvre,
1857.........Basile Choquette,
1858.........Eustache Belair,
1859.........J. Oct. Beauchamp,
1860.........Jean-Bte. Traversy,
1861.........Joseph Godin,
1862.........François Proteau,

1863.........Octave Limoges,
1864.........Jean Baptiste Gravel.
1865.........François Lanthier,
1866.........Pierre Goyer,
1867.........Joseph Tassé,
1868.........Michel Lebuis dit Lavergne.
1869.........Maxime Bellanger,
1870.........Charles Ladouceur, élu en 1870 pour 1871.

.ebuis dit La-

3ellanger,
.adouceur, élu
oour 1871.

PAROISSE

DE

L'ENFANT JESUS de la POINTE-AUX-TREMBLES

(ILE DE MONTRÉAL)

I

Le nom de *Pointe-aux-Trembles* prit son origine d'une langue avancée de terre, complantée de trembles et que les eaux du fleuve ont fait disparaître depuis longtemps.

Dès que la Pointe-aux-Trembles commença à s'établir, les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice de Ville-Marie, seigneurs de l'ile de Montréal, y allèrent d'abord les jours de dimanche et de fête, pour célébrer la sainte messe dans quelques maisons des habitants ; mais à mesure que le défrichement des terres y attirait plus de monde, ils y fixèrent leur résidence ordinaire. On donna aux terres qui venaient après la Longue-Pointe le nom de Côte Sainte-Anne, et celles qui suivaient furent désignées sous celui de Côte Saint-Jean.

Pour la commodité et la sûreté des habitants de cette partie de l'ile de Montréal, le séminaire forma le dessein d'établir un fort ou village à la Pointe aux-Trembles, et, dans cette vue, M. de Queylus, supérieur du dit sémi-

naire, en y concédant, l'année 1669, soixante arpents de terre à Jean Oury dit Lamarche, mit pour condition que les seigneurs pourraient en reprendre, à leur choix, ce qui serait nécessaire pour y bâtir une chapelle et un moulin, en remboursant toutefois à Oury le prix des travaux qu'il y aurait faits et en lui accordant de plus un terrain contigu et de même nature, égal à celui qui serait pris. (1)

La Pointe-aux-Trembles, une des plus anciennes paroisses de ce diocèse et distante de Ville-Marie d'environ deux lieues et demi, en descendant le fleuve, se trouve comprise dans la circonscription suivante, extraite de l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 3 mars 1722, qui confirme le réglement fait par Messieurs de Vaudreuil et Bégon, et Mgr. l'Evêque de Québec, pour le district des paroisses de ce pays, remis à Monsieur l'Intendant : " L'étendue de la paroisse de l'Enfant Jésus, en l'isle de " Montréal, sera en premier lieu de celle du domaine de " la Dame veuve du sieur de l'Angloiserie et des habita- " tions de Louis et Urbain Briant, situées au bout d'en " haut de l'isle Ste-Thérèse ; en second lieu, de deux " lieues ou environ que contient la dite Côte de la Pointe- " aux-Trembles, à prendre du bas de l'isle en remontant " le long du fleuve Saint-Laurent, jusqu'au chemin royal " qui conduit du bord du dit fleuve à Saint-Léonard ; et " en troisième lieu, de tout ce qui compose la dite Côte " de St-Léonard, depuis le bout d'en bas jusqu'au même " chemin royal ; et en attendant qu'il y ait une église " paroissiale à la côte de la Longue-Pointe, le curé de la

(1) Concession écrite sur parchemin en date du 5 avril 1669. C'est le plus ancien document qui se trouve dans les archives de la paroisse.

" Pointe-aux Trembles desservira, par voie de mission
" tout ce qui est de la dite côte St-Léonard, au-dessus du
" dit chemin royal, venant derrière la Longue-Pointe, et
" la demi-lieue d'étendue de la dite Côte de la Longue-
" Pointe qu'il a desservie jusqu'à présent, à prendre
" depuis le dit chemin Royal, en remontant le long du
" fleuve jusqu'à l'habitation de François Blot, icelle com-
" prise."

Ce chemin royal *qui conduit du bord du fleuve à St-Léonard* se trouvait donc situé, à cette époque, sur la ligne frontière qui divise cette paroisse de celle de la Longue-Pointe.

II

Le premier curé ou desservant *régulier* de la Pointe-aux-Trembles a été M. François Seguenot, prêtre de Saint-Sulpice, natif du diocèse d'Autun, France. Il avait été envoyé au Canada par M. de Bretonvilliers en 1673. Il prit possession de la cure en octobre 1674. Après 20 ans de desserte, il fut chargé de la direction des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal. L'affection qu'il portait à ses paroissiens et le désir qu'il avait de les servir jusqu'à la mort, le firent douter d'abord s'il devait se rendre aux désirs des religieuses qui l'avaient élu d'une voix unanime.

Quoique M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire, eût confirmé son élection et que Mgr. de Saint-Valier l'eût prié d'accepter ce nouvel emploi, dans l'espérance qu'il pourrait aussi diriger les Frères-Hospitaliers que M. Charron établissait alors, M. Seguenot voulut néanmoins, avant d'abandonner sa paroisse, consulter M. Tronson, supérieur général de la compagnie de Saint-Sulpice. Voici ce que ce dernier lui écrivait à la date du

28 mars 1695 : " Il y a vingt ans que vous travaillez à la " Pointe-aux-Trembles, vous y avez l'ordre et la piété ; la " paroisse de l'Enfant Jésus est bien réglée. Il y a appa- " rence que vous avez fait tout ce que Dieu demandait " de vous, puisque présentement il vous appelle ailleurs. " Car après la prière que vous a faite Mgr. de Québec, " après l'ordre de M. de Casson, après votre élection par " toutes les filles de l'Hôtel-Dieu, il est difficile de ne pas " croire que ce ne soit là votre vocation. Vous devez " espérer que ces bonnes filles ne profiteront pas moins " de la spiritualité que vous leur donnerez, qu'en ont " profité les habitants de la Pointe-aux-Trembles. Quoique " cet emploi demande du temps, je ne crois pas qu'il soit " aussi pénible que celui de votre paroisse, et la consola- " tion de voir de bonnes sœurs avancer à grands pas dans " la perfection, adoucira vos infirmités. Il est vrai que " le soin de l'hôpital de M. Charron, avec le service des " Religieuses, seront pour vous une grande charge ; mais " si l'obéissance vous impose ce double joug, je ne doute " pas que N. S. ne vous soutienne et ne vous donne les " forces nécessaires pour vous en acquitter dignement."

Dieu bénit le zèle que M. Seguenot déploya pour la sanctification des filles de Saint-Joseph, et il s'acquit dans cet emploi, qu'il exerça jusqu'en l'année 1699, une grande réputation par la conduite des âmes. Il reprit, au mois de juin 1715, la direction de la cure de la Pointe-aux-Trembles et y demeura jusqu'au trois de juillet 1718, alors qu'il retourna à Montréal, où il mourut le 8 août 1727, âgé de 83 ans. (1)

---

(1) M. Seguenot fut le directeur spirituel de Mlle. LeBer, morte le 2 octobre 1714, après 19 années de réclusion à la Congrégation de Ville-Marie.

III

Le dimanche, 18 novembre 1674, les principaux habitants du bas de l'île de Montréal s'assemblèrent, sous la présidence de M. Jean Frémont, prêtre du séminaire de Montréal, dans la maison de François Beau, où jusqu'alors on avait célébré la messe, afin de délibérer sur les moyens à prendre pour bâtir une chapelle où l'on pût célébrer l'office divin plus décemment que par le passé. On y décida que chaque habitant de la paroisse donnerait ce qu'il pourrait, soit en argent, pelleteries, marchandises, grains, bois etc., et on procéda de suite à l'élection de deux marguilliers *pour avoir soin de la bâtisse de la dite chapelle ;* et François Beau ,de la Côte Saint-Jean, et Laurent Archambault, de la Côte Sainte-Anne, furent élus unanimement. (1)

Cependant nous voyons que cette chapelle n'était pas encore terminée en 1677, car M. Seguenot convoqua, le premier août de cette même année, une assemblée des paroissiens, dans la maison du dit Beau, aux fins de prendre les moyens les plus prompts et les plus convenables pour terminer cette même chapelle et la mettre dans un état tel que l'on pût y célébrer décemment les saints offices.

La chapelle étant achevée, M. Lefebvre, supérieur du séminaire et vicaire général, la bénit, le 13 mars 1678, sous le titre de l'Enfant Jésus, assisté de M. Seguenot et de M. Jean Cavelier, frère du Sieur Lasalle.

---

(1) *Registre des délibérations,* page 2.

Acte de la bénédiction de l'église paroissiale de l'Enfant Jésus, au bas de l'isle de Montréal.

" Ce jourdhuy troisième dimanche de quarême trei-
" ziéme de mars de l'année mil six cent soixante et dix
" huit.

" L'Eglise dite de L'anfan Jésus batie à la pointe aux
" trambles au bas de l'isle de monréal an la nouvelle
" france septantrionale des deniers et aumônes des ha-
" bitans et paroissiens du bas de la dite isle, et de ceux
" de Mrs. les Seignrs. de la d. Ile, a été bénite an la ma-
" nière acoutumée et suivant le rituel romain sous le
" nom et titre de l'Anfan Jésus pour servir d'Eglise pa-
" roissiale, et pour y faire les fonctions Curiales, par
" Messire françois lefèvre prêtre Supérieur du Sémi-
" naire du dit Monréal, et grand Vicaire de Monseigneur
" L'Illustrissime et Révérandissime Evêque de Kébec,
" assisté de Messire françois Seguenot, prêtre du dit Sé-
" minaire Curé desservant a presant la dite paroisse de
" l'Anfan Jésus au bas de la d. isle du Monréal, et de
" Messire Jean Cavelier, prêtre, ou étoient Laurans Ar-
" chambau, Jean Raynau de presant marguilliers an la
" dite paroisse, françois Bau ancien marguillier Me. hanry
" Sabatier, Me. Joseph de Montenon, Antoine basinet,
" pierre perthuis, andré Carière, pierre Mersan, toussain
" Baudri, Jean desroche, honoré Langlois, Jean Bau-
" chan, pierre peyette, Guillaume richar, Jean Baudouin,
" Jean grou, françois Boular, Jean choron, Etienne fo-
" restier, françois fortin, paul daveluy, paul dazé, fran-
" çois dormez, nicolas Joly, Rolin Bellau et autres pa-
" roissiens, lesquels pour la pluspart ont signé le presant
" acte avec les dits Eclesiastiques pour servir de mémoire
" a la postérité sur le Régistre de la d. paroisse ou le d.

" acte a été registré pour y avoir recours toutes fois e " et quantes qu'il an sera de besoin."

Malgré ce qu'en dit cet acte il n'y eut que les trois prêtres sus-nommés qui y apposèrent leur signature. (1)

Suivant un manuscrit conservé à l'archevêché de Québec, cette chapelle avait trente-six pieds de longueur sur vingt-quatre de largeur.

Rien dans le village de la Pointe-aux-Trembles, n'indique l'endroit précis où était bâtie cette chapelle, mais, d'après la tradition, elle devait se trouver au haut de la rue Sainte-Anne, entre la rue transversale de l'Enfant Jésus et le nouveau chemin public.

Ce qui rend cette tradition vraisemblable, c'est que la petite rue, qui aboutit à l'emplacement de Jean-Baptiste Gervais, est encore appelée " Rue du Cimetière " et que cette rue devait nécessairement communiquer à l'ancien cimetière contigu, ou du moins, peu éloigné de la chapelle.

Il y a quelques années, en creusant en arrière de l'emplacement de Pierre Chalifoux, on trouva des ossements humains de vieille date, ce qui démontre clairement la localité de ce cimetière.

Par suite de la crue constante des eaux du fleuve, le village ou *fort* de la Pointe-aux-Trembles, comme on l'appelait alors, a subi des changements de configuration assez considérables. Ainsi l'ancienne rue Saint-Louis parallèle au fleuve, de même qu'un moulin à vent qui s'y trouvait, ont disparu depuis longtemps ; plus récemment et par la même cause, l'ancien chemin royal, longeant le fleuve, passant par conséquent devant l'église actuelle,

---

(1) *Registre des délibérations* page 4.

et à travers le village, par la rue Saint-François, a été abandonné et remplacé, en 1841, par le nouveau chemin en arrière du village, ce qui a nécessité l'ouverture d'une nouvelle rue pratiquée sur l'emplacement de feu Jean-Baptiste Archambault, appartenant actuellement aux sœurs de la Congrégation.

Voici le nom des rues du village tel qu'il se trouve présentement : La rue parallèle au fleuve, Saint-François; la première grande rue voisine du presbytère, Saint-Jean ; la seconde, Sainte-Anne, et celle transversale, de l'Enfant Jésus, aboutissant à la petite rue du cimetière sus-citée.

Le 10 septembre 1679, sur la proposition de M Seguenot, les habitants s'étant réunis en assemblée, résolurent d'acheter l'habitation de Jean Raynau dit planchar, pour servir de presbytère, ainsi que la terre de deux arpents sur vingt, sur laquelle était bâtie la dite habitation, pour la somme de neuf cents livres,(1) payable en deux termes, en castor, ou argent, ou bled marchand, au prix courant. Cette vente s'effectua le 4 novembre de la dite année, 1679, devant Mtre. Maugue, notaire.

C'est sur cette terre, qui appartient encore à la fabrique, que furent bâtis l'église actuelle, le couvent et la plus notable partie du village. Cette même terre formait originairement partie de la susdite concession faite à Oury et que Jean Raynau acquit plus tard du nommé Mathurin Martin.

Il est à remarquer que les seigneurs de Montréal octroyèrent à la fabrique le privilége de concéder des emplacements dans le village et d'en percevoir les rentes à son profit et avantage.

---

(1) $150.00.

Le 15 janvier 1680, les habitants de la Rivières des-Prairies s'engagèrent, en présence de M. Dollier, supérieur du séminaire, et de M. Seguenot, curé, à contribuer de bonne grâce à l'église de la Pointe-aux-Trembles, en attendant que leurs moyens les missent en état de bâtir une église pour eux-mêmes, à condition toutefois que M. le curé de la Pointe-aux-Trembles inviterait, au prône, les habitants de sa paroisse, à venir, aussi de bonne grâce, en aide aux habitants de la Rivière-des-Prairies.

Suivant le manuscrit sus-cité, la paroisse de la Pointe-aux-Trembles comprenait, en 1683, environ 80 familles, formant 370 âmes.

Le 12 novembre 1684, M. Seguenot, accompagné de M. Basset, alors curé de Repentigny, fit la bénédiction d'une cloche, qui fut nommée *Thérèse du Saint-Enfant Jésus*, par le sieur Perthuis et Damoiselle Marie-Thérèse Dugué.

Le clocher ,qui fut rasé par un coup de vent le 4 août 1817, entraina cette cloche qui se brisa dans sa chute. Elle avait alors 133 ans, et fut beaucoup regrettée des paroissiens, qui l'aimaient pour son antiquité et son joli son argentin.

La dévotion des quarante heures avait été établie dans l'église de la Pointe-aux-Trembles, en réparation des outrages que Notre-Seigneur reçoit dans l'adorable sacrement de l'Eucharistie et pour engager les paroissiens à passer, en exercices de piété, les trois jours qui précèdent le carême. Ce fut dans un de ces jours, en l'année 1685, le 4 mars, que M. Seguenot reçut l'abjuration d'un soldat, du nom de Daniel pépi dit Lafleur, calviniste, âgé de 20 ans. Dans la même année, 1685, le dimanche des Rameaux, il reçut aussi l'abjuration de deux autres soldats, du nom de Jacques Poissan dit La Saline et de Daniel fore dit Laprairie.

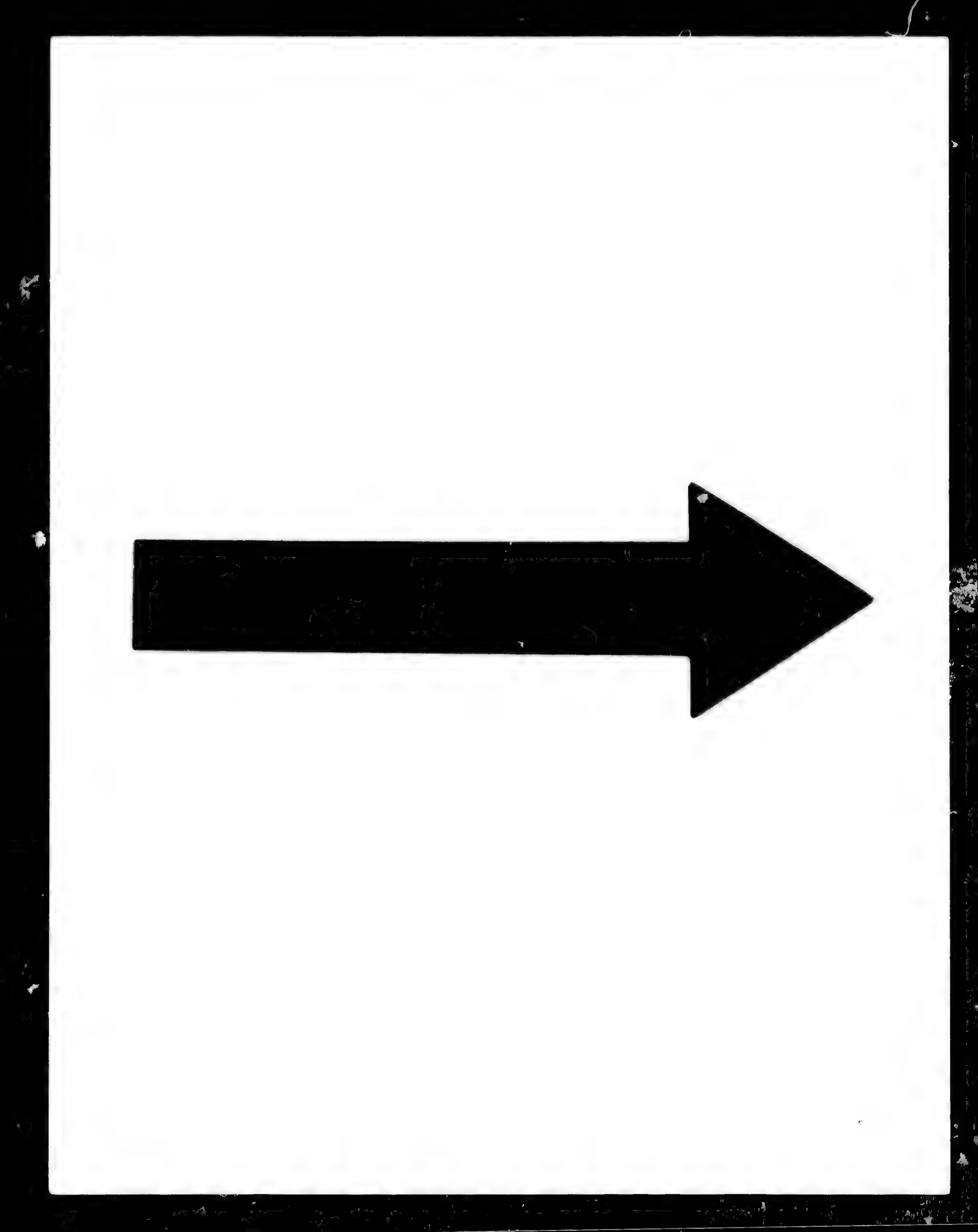
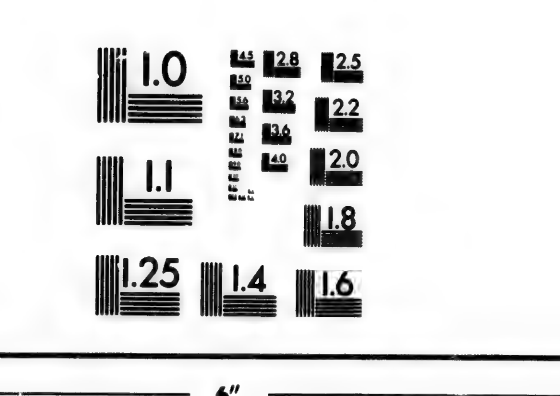


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



C'est vers cette époque que, par les soins et le zèle de M. Seguenot et de ses paroissiens, fut fondée et établie dans cette paroisse une mission des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, qui y subsiste encore. Une maison en bois leur fut procurée dans l'enceinte du fort, et c'est des mains mêmes de la vénérable Marguerite Bourgeois que le vertueux curé reçut deux de ses courageuses filles pour venir y habiter cette maison exposée et y commencer l'œuvre de l'éducation chrétienne de leur sexe. C'est une des plus anciennes missions de cette admirable institution à laquelle le Canada doit, depuis plus de 200 ans, d'inappréciables services, tant au spirituel qu'au temporel.

En 1686, M. Tronson engageait fortement M. Seguenot à ne rien négliger pour y former d'une manière solide l'établissement des sœurs.

" Deux filles de la Congrégation pour maîtresses
" d'école, *lui écrivait-il*, une maison propre pour les loger
" et un fonds suffisant pour assister les pauvres, vous
" seraient, à la vérité, d'un grand secours, et il faut faire
" ce que l'on pourra pour vous le procurer."

Cette première maison fut remplacée, en 1754, par la maison en pierre actuelle ; elle est d'assez grande dimension, et solidement construite ; elle n'avait eu jusqu'ici qu'un étage, mais pour répondre aux besoins du temps, elle fut élevée d'un autre étage en 1850 ; on en répara tout l'intérieur et on y fit une nouvelle division. Monseigneur Bourget, évêque de Montréal, en fit la bénédiction ainsi que de la chapelle et de la cloche du réglement, à la fin de juin 1851. Les sœurs Saint-Jacques et Saint-Alexis étaient alors à la mission.

" Le deux juillet 1690, les Iroquois tuèrent au bout de

" l'ile, près de la Coulée de Jean Grou, le Sr Colombe, " lieutenant réformé, Joseph de Montenon Sr de la Rue " que les ennemis brulèrent le jour même derrière le fort " de LaChenaye, Guillaume richar dit Lafleur, notre " lieutenant de milice, Jean Jalot, notre chirurgien, " ....Jean Delpué dit parisot, Joseph " carrier dit Larose, Jean Raynau dit Planchar brulé " aux Onëiouts avec Jean Grou, paschange et le bohême " en présence du père Millet, Jean Beaudoin, fils, pierre " Masta, et un employé du grand Beauchant nommé...... " Pierre Peyet dit St amour a été pris dans l'attaque et " ammené prisonnier le 2 juillet 1690, il a été donné aux " Onëionts qui lui ont donné la vie ainsi que nous a " mandé le père Millet du mois février 1691 d'Onëiont ou " il est aussi et ou on lui a donné la vie.

" Le dit St Amour est revenu au fort en 1693." (1)

Comme on craignait beaucoup les Iroquois, on enterra, à la hâte, les corps de ceux qui avaient été ainsi tués, à l'endroit même où le massacre avait eu lieu : ce ne fut que le 2 novembre 1694 que l'on transporta leurs ossements au cimetière, où ils furent inhumés en présence de presque tous les paroissiens. (1)

Le 8 mai 1691, les Iroquois, ayant fait irruption dans la paroisse, tuèrent le nommé Grégoire Simon et sa femme. Ils firent aussi prisonniers, le 27 août de la même année, Nicolas Millet et sa femme, qu'ils surprirent dans leur champ ; mais tous deux furent délivrés de leur captivité huit jours après.

Malgré ces dévastations et les difficultés sans nombre

---

(1) *Registre paroissial.*
(2) Idem.

de cette époque, la paroisse de la Pointe-aux-Trembles fit des progrés rapides. Outre la mission des sœurs de la Congrégation, qui y était déjà établie, les Frères-Hospitaliers de Ville-Marie, aidés par les libéralités du séminaire, y établirent une école pour les garçons, et en 1718 ils y possédaient plusieurs terrains dans l'enceinte du fort, ainsi que des concessions de terre à la Côte Saint-Léonard.

C'est vers ce temps-là que s'établit la Côte Saint-Léonard, et qu'on y commença le défrichement des terres. On voit que, pendant l'année 1707, les seigneurs de Montréal octroyèrent, à divers habitants de la Pointe-aux-Trembles, vingt neuf concessions de terre, dans la dite Côte Saint-Léonard. (1)

M. Seguenot ayant été nommé, comme on l'a vu plus haut, directeur des religieuses hospitatières de Montréal, fut obligé de laisser sa paroisse où il eut pour successeur M. Claude le Breton, prêtre de Saint-Sulpice.

IV.

M. le Breton arriva au Canada le 3 août 1694 et desservit la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, de 1694 à 1699, et partit pour la France en 1702. Il fut remplacé par M. Léonard Chaigneau, prêtre de Saint-Sulpice, veu au Canada le 15 août 1688.

M. Chaigneau était de Limoges. Après avoir demeuré à la Pointe-aux-Trembles de 1699 à 1702, il desservit la Rivière-des-Prairies de 1702 à 1703, Ile-Dupas de 1704 à 1706, Repentigny de 1706 à 1708, etc. Il mourut à Montréal le 24 décembre 1711 à 49 ans.

(1) Minutes de Mtre. Senez, notaire.

V.

M. Benoit Roche, prêtre de Saint-Sulpice, succéda à M. Chaigneau. M. Roche était natif du diocèse du Puy et arriva au Canada le 6 août 1702. Onze jours après son arrivée, il fut chargé de la desserte de la Pointe-aux-Trembles, où il demeura jusqu'en 1715. Il fut inhumé à Montréal le 3 juillet de la même année, âgé de 40 ans, dix neuf jours après avoir quitté la cure de la Pointe aux-Trembles.

Ce fut M. Roche qui détermina de commencer l'église actuelle, l'ancienne chapelle étant devenue tout-à-fait insuffisante pour les besoins du culte et le nombre toujours croissant des paroissiens. Il n'y avait plus à différer ; on se mit à l'œuvre, et, le 24 juin 1705, M. de Belmont, supérieur du séminaire et vicaire général de l'évêque de Québec, fit la bénédiction solennelle de la première pierre sur laquelle on mit l'inscription suivante :

A Dieu très bon, trés grand.
L'an de salut 1705
Le X des Ides de Juin
Séant en la Chaire de St. Pierre, Clément Pape XI
Régnant Louis le grand, 14e du nom
Sous l'Episcopat d'Illustrissime et
Revérendissime Père en Dieu
Messire Jean Bte. de la Croix, Evêque de Québec
Etant gouverneur, Lieutenant Général
pour le Roi en la Nouvelle France
Haut et puissant seigneur
Messire Philippe de Rigaut,
Marquis de Vaudreuil, Chevalier
de St-Louis.

Intendant de Justice, Police et Finance,
Messire François de Beauharnois,
Conseiller du Roi en tous ses Conseils,
Gouverneur de Montréal,
Messire Claude de Ramesais,
Chevalier de St-Louis.
Cette première pierre solennellement
bénite, Heureux commencement
de l'Eglise paroissiale dédiée au
TRÈS ST. ENFANT JESUS,
fut mise et placée dans les fondements
par ou au nom de Monsieur le
Marquis de Vaudreuil.

On ne fit pour lors que la nef, les moyens ne permettant pas sans doute d'en faire davantage. On ne sait pas ce qu'a coûté cette partie de l'église, vu que ce n'est qu'environ douze ans après, qu'il se trouve un livre des recettes et dépenses de la fabrique.

Les travaux de construction s'opérèrent assez promptement, puisque le sieur Honoré Langlois, un des plus anciens paroissiens, fut inhumé, dans *la nouvelle église* le 12 décembre 1709. (1)

VI.

Le 27 juin 1715, M. Seguenot fut, pour la deuxième fois, chargé de la desserte de cette paroisse, où il demeura, comme nous l'avons dejà mentioné, de 1715 à 1718. Il eut pour successeur M. Jean-Gabriel-Marie Le Pape du Lescoät, prêtre de Saint-Sulpice.

(1) *Registre paroissial.*

M. Du Lescoät naquit en Bretagne et arriva au Canada, le 28 juin 1718. Il desservit la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, du mois de juillet 1718 au mois de septembre 1719, et quelques années après, il fut nommé curé d'office de Ville-Marie, charge qu'il occupa depuis le 12 août 1725 jusqu'au 11 février 1730. Il mourut, le 7 février 1733, à 44 ans. " Il fut un grand homme et un " saint, regardé comme tel par l'opinion populaire qui a souvent honoré son tombeau." (1)

VII.

M. Du Lescoät fut remplacé par M. Charles De la Goudalie, prêtre de Saint-Sulpice.

M. De la Goudalie arriva au Canada, le 27 août 1707. Après avoir été missionnaire à l'Ile-Dupas pendant dix ans, de 1708 à 1718, il desservit la Pointe-aux-Trembles depuis le 21 septembre 1719 jusqu'au 12 février 1727, et partit, cette même année, 1727, pour l'Acadie. " En 1748, " il passa en France, pour revenir en Acadie en 1750." (2) M. De la Goudalie était vicaire-général.

Le tabernacle du grand autel a été fait en 1725, sous M. De la Goudalie, par le sieur François le Vasseur. Il est en bois doré, d'ordre corinthien et a coûté cent minots de bled et quatre cents francs en argent, ($66.67)

Le 12 mars 1727, M. Maurice Courtois, prêtre de Saint-Sulpice, successeur de M De la Goudalie, vint à la Pointe-aux-Trembles, où il demeura douze ans, jusqu'au 29 juin 1739.

---

(1) Tanguay, *Rép. Gén.* p. 88.
(2) Idem., *Rép. Gén.* p. 78.

M. Courtois était né le 8 septembre 1682, dans le diocèse de Clermont et arriva au Canada, le 27 août 1707. Quelques mois après son arrivée, il avait été chargé de la cure de Repentigny, qu'il desservit pendant trois ans, depuis le 4 mars 1708 jusqu'au 3 mars 1711. Il mourut, à Montréal, le 7 avril 1755, âgé de 72 ans et 7 mois moins un jour.

Depuis le 29 juin 1739 jusqu'au 15 octobre, même année, les actes de baptêmes, mariages et sépultures sont signés par MM. Joseph Hourdé, François Doinet, et Pierre Thomas-Ruffin (de la Maraudière), prêtres de Saint-Sulpice.

M. Doinet s'intitule *faisant les fonctions curiales.*

VIII.

M. Joseph Dargent, prêtre de Saint-Sulpice, desservit la paroisse de la Pointe-aux-Tremble, durant sept ans et quatre mois, depuis le 15 octobre 1739 jusqu'au 22 février 1747.

M. Dargent né, le 4 juillet 1712, dans le diocèse de Nantes, fut ordonné en mars 1737 et vint au Canada le 24 juillet de la même année. " Il était un excellent architecte. Il avait commencé les ouvrages du rétable de " l'église de la Pointe-aux-Tremble, lorsque la mort l'enleva." (1)

M. Dargent mourut, à la Pointe-aux Tremble le 22 février 1747, à l'âge de 34 ans, 7 mois et 18 jours, et fut inhumé le lendemain, le 23, dans le sanctuaire, sous la lampe, par M. Louis Normant du Faradon, vicaire-général et supérieur du séminaire de Saint Sulpice de Ville-

---

(1) Tanguay, *Rép. Gén.* p. 100.

Marie, assisté de MM. Alexis-Gilbert Favart et Matbieu Falcoz, prêtres de Saint-Sulpice.

Ce fut M. Dargent qui fit construire, en 1741, le chœur et les chapelles latérales ; les ouvriers qu'on employa furent Jean-Baptiste Deguire dit Larose, maçon, Joseph Dufaux, charpentier, Jean-Baptiste Couturier, menuisier et Antoine Cirier, sculpteur.

L'église, ainsi complétée, a cent douze pieds de longueur sur trente-sept et demi de largeur.

Durant les années 1869 et 1870, il fut fait diverses réparations et changements dans l'intérieur de l'église : le chœur fut réduit à sa dimension actuelle, le jubé agrandi, la voute et les bancs peints à neuf.

L'ancienne sacristie qui subsiste encore au chevet de l'église (rond point), qui avait vingt-deux pieds de longüeur sur vingt-neuf de largeur, a été remplacée, en l'année 1802, sous M. Girouard, par la sacristie actuelle. Agrandie, en 1863, sous M. Porlier, elle a aujourd'hui trente-deux pieds de longueur sur vingt-neuf et demi de largeur.

Quant au presbytère, on a vu plus haut qu'il avait été arrêté, dans une assemblée des paroissiens, en 1679, que la maison bâtie sur l'habitation que l'on achetait de Jean Raynau, servirait de presbytère; depuis on l'a augmenté de deux autres parties dont la dernière, construite par M. Raimbault, sert actuellement de salle publique. Le presbytère, y compris cette salle, a soixante-trois pieds de longueur sur trente-et-un de largeur. Il est en pierre, à un étage et est couvert en bardeaux.]

Des réparations considérables et jugées absolument nécessaires y ont été faites, en 1858, sous M. Porlier, ainsi qu'aux autres bâtisses qui en dépendent.

IX.

M. Clément Pagés, prêtre de Saint-Sulpice, successeur de M. Dargent, était né le 2 novembre 1715, dans le diocèse de Viviers, et arriva au Canada le 17 août 1741. Environ deux mois après son arrivée, il fut chargé de la cure de la Longue-Pointe, où il demeura deux ans, du 15 octobre 1741 au 3 novembre 1743 ; et, le 11 mars 1747, il fut nommé curé de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, qu'il desservit durant vingt-et-un ans et sept mois, jusqu'au 28 septembre 1768.

M. Pagés disparut le 3 mai 1769 et fut trouvé noyé à Verchères, où il fut inhumé le 23 du même mois dans l'église de cette paroisse. Il était âgé de 54 ans et 6 mois.

Le retable de l'église de la Pointe-aux-Trembles fut recommencé, en 1749, sous M. Pagés, et continué sous MM. Robert et Huet de la Valinière et entièrement terminé sous M. Durocher. Ce retable a été fait, dit-on, sur les desseins qu'en avait laissés M. Dargent.

Sous M. Durocher aussi, on orna la voute et on fit faire la chaire et le banc-d'œuvre actuel, en 1809.

X.

Le 5 octobre 1768, M. Jean-de-Dieu-François Robert, prêtre de Saint-Sulpice, arriva à la Pointe-aux-Trembles et y demeura cinq ans, jusqu'au 8 octobre 1773. Né, le 20 avril 1724, au diocèse de Limoges, il arriva au Canada le 3 septembre 1753, et mourut à Montréal le 23 avril 1784, âgé de 60 ans et 3 jours.

XI.

M. Robert fut remplacé par M. Pierre Huet de la Valinière, prêtre de Saint-Sulpice, natif du diocèse de Nantes Celui-ci arriva sous-diacre, en 1754 et fut ordonné le 15

juin 1755. Après avoir desservi la paroisse de la Pointe-aux-Trembles environ une année, du 11 octobre 1773 au 5 novembre 1774, il alla, le 19 novembre de la même année, remplacer M. Jacques Degeay, à l'Assomption, qu'il quitta le 31 janvier 1777, pour prendre charge de la cure de Saint-Roch-des-Aulnets, et, en 1778, de celle de Sainte-Anne de la Pocatière. " Il passa dans le diocèse de Balti- " more, en 1779, par ordre du gouvernement d'alors et " revint en Canada en 1792." (1)

M. Huet de la Valinière fut tué, en revenant de L'Assomption, dans une chute de voiture, le 29 juin 1806, âgé d'environ 75 ans, et à 51 ans de prêtrise. Il fut inhumé à Saint-Sulpice le 1er juillet 1806.

XII.

Après le départ de M. Huet de la Valinière, M. François-Xavier Noiseux, prêtre, vint prendre la charge de la cure de la Pointe-aux-Trembles, où il ne resta que onze mois, du 15 novembre 1774 au 15 octobre 1775. Il desservit en même temps la paroisse de la Longue-Pointe, du 15 décembre 1774 au 3 octobre 1775.

M. Noiseux était né à Québec, le 17 novembre 1748, de François Noiseux et de Marie-Anne Guilbeau. Ordonné le 18 mai 1774, il fut nommé vicaire de Saint-Pierre, Ile d'Orleans, qu'il quitta quelques mois après pour venir à la Pointe-aux-Trembles, d'où il partit pour Belœil, qu'il desservit environ vingt-et-un ans, jusqu'au 1er octobre 1796. Il desservit en même temps Saint-Hyacinthe, du 14 décembre 1777 au 19 août 1783. De Belœil, il se rendit aux Trois-Rivières, d'où il fut curé jusqu'à sa mort, arri-

(1) Tanguay, *Rép. Gén.* p. 117.

vée le 18 novembre 1834, à l'âge de 86 ans et un mois. Il était doyen d'âge du clergé canadien, avait 60 ans et demi de prêtrise et 39 ans de vicariat-général. (1)

XIII.

M. Noiseux eut pour successeur M. Joseph Racine, prêtre, qui fut curé de la Pointe-aux Trembles durant quinze ans, depuis le 25 octobre 1775 jusqu'au 26 octobre 1790. Il desservit en même temps la Longue-Pointe, du 3 octobre 1775 au 27 septembre 1790.

M. Racine, né le 26 décembre 1743, de François Racine et d'Elizabeth Lecomte, fut ordonné le même jour que son prédécesseur, M. Noiseux, le 18 mai 1774. Il mourut, à Montréal, le 6 mars 1791, à 47 ans, 2 mois et 8 jours.

XIV.

Le 12 novembre 1790, M. Antoine Girouard vint remplacer M. Racine, comme curé de la Pointe-aux-Tembles, et y demeura jusqu'au 28 septembre 1805 ; il continua en même temps à desservir la Longue-Pointe du 27 septembre 1790 au 30 septembre 1796. M. Girouard était né à Boucherville, le 7 octobre 1762, d'Antoine Girou ard et de Marguerite Chaperon, et a été ordonné le 23 octobre 1785. Il fut d'abord missionnaire à la Baie des

---

(1) On avait, de M. Noiseux, à l'archevêché de Québec, un manuscrit intitulé, " *Abrégé Chronologique et Historique de tous les prêtres, tant séguliers que réguliers, qui ont desservi le Canada et ensuite le diocèse de Québec, depuis sa découverte jusqu'à nos jours.*" Cet ouvrage, en deux parties, commence en 1611 et finit en 1823. C'est de ce manuscrit qu'est extraite la *Liste Chronologique des Evêques et Prêtres*, etc., imprimée à Québec, en 1834. Ce manuscrit a péri dans l'incendie de l'évêchée de Montréal le 8 juillet 1852.

ailleurs. Après avoir demeuré environ 15 ans à la Pointe-aux-Trembles, il se rendit à Saint-Hyacinthe où il fut curé près de 27 ans, depuis le 5 octobre 1805 jusqu'au 3 août 1832. Ce fut durant son séjour dans cette paroisse qu'il y fonda, en 1811, le collége de Saint-Hyacinthe, et dota la ville de Saint-Hyacinthe, en 1816, d'un pensionnat pour les jeunes filles sous la direction des sœurs de la Congrégation.

M. Girouard mourut, étant archiprêtre, à Varennes, (et non à Saint-Hyacinthe), le 3 août 1832, à 69 ans et 10 mois, et fut inhumé à Saint-Hyacinthe le 4 du même mois. " Sa vie, a dit M. De la Bruère, fut une vie tout de sacrifice et de dévouement; et son cœur ne respira qu'amour et patriotisme. (1)

XV.

Après le départ de M. Girouard, M. Jean Raimbault ne fut chargé de la desserte de la Pointe-aux-Trembles que durant une année, depuis le 20 octobre 1805 jusqu'au 5 octobre 1806.

M. Raimbault était né le 5 février 1770. Après avoir terminé son cours d'études avec un succès distingué, il se consacra au service de l'église, dans son propre diocèse, celui d'Orléans, où il fut tonsuré le 31 mai 1789 par M. de Jarente, alors coadjuteur.

Il n'y avait que quelques mois que ce digne ecclésiastiques étudiait la théologie, lorsque la révolution, éclatant tout à-coup, le força d'abandonner le séminaire.

Ce fut au mois d'octobre 1793, lors de la réquisition forcée faite par la convention nationale, que M. Raim-

(1) Lecture donnée par M. P. B. De la Bruère, fils, à la première séance publique du *Cercle d'Union*, de Saint-Hyacinthe, le 3 juillet 1859.

bault sortit d'Orléans, mais il ne laissa définitivement la France qu'au mois de janvier suivant ; passant par Philippe-ville, il arriva à Bruxelles le 17 janvier 1794. Après quelques mois de séjour dans cette ville, il en partit, le 28 juin, pour se rendre en Angleterre, passa par Anvers et le 12 juillet il était sur la terre hospitalière, à Londres même.

Ce ne fut qu'au bout d'une année que, désirant spécialement suivre sa vocation, il se décida à venir en Canada ; embarqué à Portsmouth, le 1 juin 1795, il arriva heureusement à Québec le 6 juillet.

Dès le 19 du même mois, il fut admis aux ordres mineurs et au sous-diaconat, et le dimanche suivant, le 26, au diaconat et à la prêtrise.

Après avoir été professeur de philosophie au collége de Québec il fut, en novembre 1797, nommé curé de l'Ange-Gardien. Après y avoir exercé le saint ministère, pendant huit ans, avec un zèle dont les habitants du lieu n'ont point perdu le souvenir et que le legs généreux que le défunt fit aux pauvres de cette paroisse n'a pu que prolonger, M. Raimbault fut transferé à la cure de la Pointe-aux-Trembles, de Montréal ; mais, dès l'année suivante, 1806, l'illustre évêque Plessis, qui venait de prendre sous sa protection spéciale l'intéressant établissement dont le vénérable M. Brassard, avait en mourant, doté la paroisse de Nicolet, (comme nous le mentionnerons à la page 232) l'appela à cette cure et le nomma en même temps supérieur du nouveau collége. Ce fut dans cette place importante que M. Raimbault passa 35 ans à travailler au salut des âmes, encourageant constamment l'éducation et la favorisant de tous ses moyens.

M. Raimbault mourut, à Nicolet, le 16 février 1841, âgé de 71 ans et 11 jours. Les restes de ce vertueux

prêtre fûrent déposés dans le sanctuaire de la chapelle saint Louis.

" Il eut pour élèves en mathématiques, au collége de " Québec, puis au presbytère de l'Ange-Gardien, le fon- " dateur du collége Sainte-Anne (1) et Henry Hardings, " devenu depuis Viconte, *field-marshal* et commandant " des forces en Angleterre. Il composa pour eux des trai- " tés d'algèbre et de géométrie." (2)

XVI.

M. Raimbault eut pour successeur M. Alexis Durocher, prêtre, qui fut curé de la Pointe-aux-Trembles durant vingt-huit ans et huit mois, depuis le 11 octobre 1806 jusqu'au 30 juin 1835.

M. Durocher, (3) né à l'Assomption, le 1er juin 1767, fut

---

(1) M. Ch. Frs. Painchaud, curé de Sainte-Anne de la Pocatière.

(2) Tanguay, *Rép. Gén.* p. 147.

(3) M. Alexis Durocher était fils de M. Jean-Baptiste Durocher, négociant, et de Mme Marguerite Boucher-Denois.

Un de ses frères, M. Paul-Siméon-Hypolite Durocher, propriétaire de la rue Durocher, à Montréal, avait épousé Mlle Marie-Julie Foretier, sœur de Mesdames D. B. Viger, L. C. Foucher, (juge), Henri Baron et Hugues Heney.

Une de ses sœurs, Mlle Louise-Charlotte-Charles-Adélaïde Durocher, épousa M. Paul Trottier sieur de Beaubien, seigneur de l'île Moras, à Nicolet, aieul de l'épouse de l'auteur de l'*Annuaire de Ville-Marie*. M. le curé Durocher était ainsi grand-oncle maternel de cette dernière, et de plus son parrain.

Une autre de ses sœurs, Mlle Marie-Marguerite Durocher, épousa M. Alexis Guay-Trottier de Beaubien, frère du précédent, et père des quatre religieuses suivantes :

1° Sœur Marguerite-Dorothée Beaubien, dite Sœur Beaubien, supérieure des Sœurs-Grises de Ville-Marie, du 4 septembre 1833 au 28 septembre 1843, morte, le 11 août 1848, à 50 ans.

2° Sœur Marie-Hélène Beaubien, dite Sœur Youville, de la même communauté. Aujourd'hui à la maison-mère.

3° Sœur Marie-Zoé Beaubien, dite Sœur Normant, de la même communauté. Aujourd'hui à Saint-Jean Dorchester.

4° Sœur Marguerite Beaubien, dite Sœur Saint-Alexis, de la Congrégation de Notre-Dame. Aujourd'hui supérieure à Bourbonnais, Illinois, Etats Unis.

ordonné prêtre le 9 avril 1791. Après avoir exercé le ministère à Montréal, en qualité de vicaire, il fut chargé de la cure de Nicolet, dont il eut soin pendant dix ans. Il prit une part très active dans l'établissement du collége de Nicolet. M. Charles-Joseph Brassard donna par testament à M. Durocher, son successeur dans la cure de Nicolet, la terre où se trouve le collége, à la condition de fonder une école pour la paroisse. Quelque temps après cependant, M. Brassard révoqua son testament. M. Pierre-Louis Deschenaux, alors juge aux Trois-Rivières, conseilla à M. Brassard de faire son testament en faveur de la fabrique de la paroisse aux mêmes charges et conditions. Lorsqu'il mourut, le 9 juillet 1801, on découvrit que le testament était nul. En conséquence, M. Durocher, exécuteur testamentaire, alla trouver le frère de M. Brassard et lui annonça que, vû la nullité de ce testament, il héritait de tous les biens du défunt. Mais ce brave homme refusa de prendre des propriétés destinées, dans la pensée de son frère, à un autre usage et en fit cadeau à Mgr. Denaut, alors évêque de Québec. M. Durocher fut lui-même, pendant plusieurs années, un des professeurs du collége, bien qu'il fût en même tems curé de Nicolet et de Saint-Grégoire.

En 1806, Mgr. de Québec le nomma curé de la Pointe aux-Trembles. Il desservit aussi, alternativement pendant plusieurs années, les paroisses de Longue Pointe et Rivière-des-Prairies ; la Rivière-des-Prairies, depuis le 1er octobre 1806 jusqu'au mois de juin 1810 ; Longue-Pointe, depuis le 16 septembre 1810 jusqu'au 6 novembre 1817. M. Durocher avait une grande bonté de cœur et il déploya beaucoup de zèle pour l'embellissement de son église. Il mourut le 30 juin 1835 à l'âge de 68 ans et un

mois et dans sa 45me année de prêtrise. Son corps fut inhumé dans la nef de l'église de la Pointe-aux-Trembles, près de la balustre, en avant du banc seigneurial, près la chapelle St. Joseph, le 2 juillet suivant, par M. Antoine Manseau, curé de Longueuil, en présence de treize autres prêtres et d'un grand concours tant des paroissiens que des habitants des paroisses circonvoisines. (1)

Le 10 mai 1818, sous M. Durocher, les marguilliers chargèrent le sieur Thomas Though, négociant de Montréal, de faire venir d'Angleterre trois cloches pour remplacer l'ancienne brisée en 1817. Ces cloches étant arrivées le 31 août de la même année, 1818, furent bénites solennellement, le 29 septembre suivant, en présence d'un nombreux clergé et d'un grand concours. La première, du poids de cinq cent huit livres, fut nommée Pierre-Marie-Joseph et présentée par Sieur Pierre Babin-Lacroix et Mme Marie-Josephte Christin, épouse de Sieur Charles Laporte. La seconde du poids de quatre cent quatre livres, fut nommée Marie-Louise et présentée par le Sieur Louis Langlois-Lachapelle et Mme Marie-Louise Archambault, épouse de Joseph Brouillet dit Bernard. La troisième, du poids de deux cent soixante-quatorze livres, fut nommée Joseph-Octave par Sieur Louis Reeves et Mme Joseph Beaudry épouse de Sieur Gabriel

---

(1) "Le deux juillet mil huit cent trente cinq, nous prêtre soussigné, curé de Longueuil, avons inhumé dans l'église de cette paroisse ; dans la chapelle St Joseph, le corps de Messire Alexis Durocher, prêtre, curé de cette paroisse depuis vingt neuf ans, décédé la surveille à l'âge de soixante et huit ans et un mois. Présens à l'inhumation un grand nombre de Messieurs du clergé soussignés. Th. Pepin, Ptre., Eus. Durocher Ptre. J. Ol. Archambault.Ptre. L. Nic. Jacques Ptre. Pch. Brunet, ptre. frs. P. Porlier ptre. Lèonard ptre. Jos. Marcoux, ptre. J. C. Prince Ptre. Ml. Morin ptre. F. M. Turcotte Ptre. P. Burke ptre. Lafrance . arc. Pretre, Ant. Manseau Ptre."

Blais. Le prix total de ces cloches était de $638.50 ; mais M. le curé Alexis Durocher ayant offert le prix de la commission et ayant de plus souscrit avec cinquante-huit habitants de la paroisse la somme de $302.80, la fabrique n'eut à débourser que la somme de $335.70.

En 1822, le portail de l'église, qui menaçait ruine, fut refait ainsi qu'un clocher à deux lanternes. En 1823 on fit le jubé et de nouveaux bancs, on répara et on orna la voute.

XVII.

Après le décès de M. Durocher, M. François-Louis Lefebvre de Bellefeuille, prêtre, desservit la paroisse pendant l'espace de trois mois, depuis le 13 juillet 1835 jusqu'au 16 octobre de la même année. M. Patrice Burke, prêtre, succéda à M. de Bellefeuille.

M. Patrice Burke, né le 24 novembre 1804, fils de Jacques Burke et de Sara Monin, fut ordonné le 27 septembre 1829. Avant de venir à la Pointe aux-Trembles, il avait été vicaire à Saint-Roch de l'Achigan, et en 1830, professeur d'écriture-sainte, au séminaire de Québec ; en 1831, vicaire à Saint-Antoine de Tilly; en 1832, à Kamouraska. Il fut curé de la Pointe-aux-Trembles depuis le 19 octobre 1835 jusqu'au 9 août 1836. Il desservit en même temps la paroisse de la Longue-Pointe, depuis le 17 décembre 1835 jusqu'au 4 octobre 1837 ; il avait aussi desservi cette dernière paroisse avant de venir à la Pointe-aux-Trembles, depuis le 2 octobre 1834 au 23 octobre 1835.

Quelque temps après avoir quitté la Pointe-aux-Trembles, il fut nommé professeur de rhétorique au collége de Chambly, et en 1839, vicaire à Varennes. Il mourut, re-

tiré, au Côteau-du-Lac, le 15 mai 1861, à l'âge de 56 ans, 3 mois et 21 jours.

XVIII.

M. Edouard Labelle remplaça M. Burke, et fut curé de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles depuis le 1er octobre 1838 jusqu'au 29 septembre 1849.

M. Labelle, né le 22 mai 1799, à la Pointe-Claire, de François Labelle et de Françoise Biron, fut ordonné le 13 octobre 1822. Avant de prendre la desserte de la Pointe-aux-Trembles, il avait été vicaire à Sainte-Geneviève de Montréal ; en 1824, missionnaire de Bonaventure et de Paspebiac ; curé de Sainte-Elizabeth depuis le 1er ocrobre 1827 jusqu'au 28 septembre 1829 ; de Saint-Polycarpe depuis le 28 septembre 1829 jusqu'au 29 mai 1831, de sainte-Rose de Lima depuis le 7 juin 1831 jusqu'au 4 juin 1833 ; en 1836, directeur du collége de l'Assomption.

Les infirmités et l'affaiblissement de sa santé l'obligèrent en 1849 à se retirer chez son frère, M. François Labelle, curé de Repentigny. Il emporta avec lui le respect et les regrets justement mérités de tous ses paroissiens.

Malgré les exhaussements successifs qu'on y avait pratiqués, le cimetière qui entoure l'église et qui était en usage depuis près d'un siècle et demi, ne pouvait plus servir décemment aux sépultures. On se détermina donc, dans une assemblée des marguilliers tenue à cet effet, sous M. Edouard Labelle, le 4 juin 1843, d'en établir un nouveau sur le terrain de la fabrique qui se trouve entre le jardin du curé et le chemin public. La première inhumation qui eut lieu dans ce cimetière fut celle de Jacques Chatelain, hôtellier, décédé le 17 décembre 1843

L'ancien cimetière est néanmoins resté intact et aucune exhumation n'en a été faite.

XIX.

Après le départ de M. Labelle pour Repentigny, M François-Paschal Porlier fut nommé curé de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, qu'il desservit pendant près de vingt ans, depuis le 28 septembre 1849 jusqu'au 28 janvier 1869.

M. Porlier naquit à Contrecœur, le 17 avril 1802, de Joseph Porlier, alors négociant en cette paroisse et de Marguerite Badeaux, de la ville des Trois-Rivières. Il fut baptisé le 19 avril, dans l'église de Contrecœur, par M. Laurent Aubry, curé du lieu ; il eut pour parrain son grand oncle M. François Malhiot, négociant de Verchères et pour marraine Mlle Louise Porlier, sa tante.

A l'âge de huit ans, ayant eu le malheur de perdre sa mère, son père, qui venait de s'établir à Saint-Hyacinthe, le confia à ses respectables tantes qui résidaient à Verchères, lesquelles se chargèrent bien volontiers de l'éducation de leur neveu. De ce moment, il regarda Verchères comme sa propre paroisse.

Il eut le bonheur de faire sa première communion, le 23 juillet 1812 ; docile aux instructions de son curé, M. Thomas Kember, il évitait tout ce qui pouvait le porter au mal, et tout son plaisir était de visiter l'église de sa paroisse, entre ses heures d'école, et de servir la sainte messe tous les matins. Cette conduite lui gagna les bonnes grâces de son curé, qui engagea et aida ses bonnes tantes à le mettre au petit séminaire de Montréal, pour y faire son cours d'études. Il eut pour directeur M. Jacques-Guillaume Roque et pour professeurs MM. Antoine Houdet, Claude Rivière, McDonald, Toussaint Lagarde,

Poirier et Michel Dufresne. Il reçut la confirmation, dans le cours de ses études, dans la chapelle du petit séminaire, de Mgr. Bernard-Claude Panet, alors coadjuteur de Mgr. l'évêque de Québec.

Ayant terminé ses études au mois d'avril 1821, il se décida à entrer dans l'état ecclésiastique, auquel il était porté depuis son enfance, par les avis charitables et les exemples de vertu de son respectable curé, qui avait bien voulu être l'ami de son jeune âge. Il reçut la tonsure, le 1er octobre 1821, de Mgr. Jean-Jacques Lartigue, évêque de Telmesse, dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Montréal, et alla de suite au séminaire de Nicolet, où il étudia sa théologie et fit la classe pendant trois ans. Il reçut les ordres mineurs de Mgr. Joseph Plessis, dans l'église de Nicolet, le 11 mai 1823. Il eut le bonheur d'être un des premiers qui firent partie de la congrégation de la sainte Vierge, qui venait d'être établie canoniquement dans le séminaire, qui avait alors pour directeur M. Joseph-Onésime Leprohon.

Au mois de mars 1824, Mgr. Plessis le fit descendre à Québec pour y recevoir le sous-diaconat. Cette cérémonie eut lieu à la cathédrale de Québec, le 3 avril 1824. Après son ordination, il revint à Nicolet terminer son séminaire. Mgr. l'évêque de Telmesse lui donna le diaconat le 18 septembre 1824, dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Au mois d'octobre il alla au grand séminaire de Québec pour se préparer à son ordination. Ce fut le 21 novembre 1824, fête de la Présentation de la sainte Vierge Marie, qu'il eut le bonheur de recevoir, de Mgr. Plessis, évêque de Québec, dans l'église des religieuses Ursulines, l'ordre sacré de la prêtrise. Le lendemain, fête de sainte Cécile, il célébra sa première messe

dans la chapelle du séminaire. Quelques jours après, il fut nommé vicaire de Sorel où il demeura jusqu'au mois de septembre 1825. Il fut alors appelé à Montréal où il exerça le ministère en qualité de chapelain de la nouvelle église Saint-Jacques, mais il n'eut pas le bonheur de demeurer longtemps auprès de Mgr. Lartigue. Au mois d'avril 1826, il fut envoyé à Varennes pour être vicaire de M. Joseph-Frs. Deguise, vicaire général, et curé de Varennes.

Avant de se rendre à son poste, il alla passer quelques semaines à la Pointe-aux-Trembles, qu'il devait plus tard desservir, chez M. le curé Alexis Durocher, qui était alors indisposé. Au mois de septembre 1829, il fut nommé curé de Terrebonne. A l'imitation de son vénérable protecteur, M. Kember, il contribua, pendant son séjour à Terrebonne, à l'éducation de plusieurs jeunes gens en qui il avait découvert de grands talents, unis à de bonnes dispositions.

Il laissa Terrebonne au mois de septembre 1846. Il occupa ensuite successivement les paroisses de Saint-Philippe, de Blairfindie (Acadie) et de Soulanges. Le 29 septembre 1849, il prit possession de la cure de la Pointe-aux-Trembles. Il s'occupa de l'établissement des frères Josephites, pour lesquels il fit des sacrifices considérables, fit séparer le presbytère et aggrandir la sacristie. Il continua, comme à Terrebonne, à aider à l'éducation de plusieurs jeunes gens, au collége de l'Assomption, autant que ses moyens le lui permirent.

M. Porlier mourut le 28 janvier 1869, âgé de 66 ans 9

mois et 9 jours, et fut inhumé dans le chœur de l'église du côté de l'épitre, le premier février suivant. (1)

XX.

M. Médard Caisse succéda à M. Porlier, et dessert la Pointe-aux-Trembles depuis le mois de mars 1869.

M. Caisse, né le 26 mars 1827, à la Conversion de Saint-Paul, de Joseph Caisse et de Pélagie Hervieux, fut ordonné à Montréal le 3 décembre 1854.

XXI.

La paroisse de la Pointe-aux-Trembles compte parmi ses enfants les prêtres suivants :

1o M. André-Joseph Montenon de la Rue, fils de Sieur Joseph de Montenon et d'Elizabeth Charly dit Saint-Ange, né le 9 octobre 1685, ordonné prêtre, à Québec, le 27 août 1713. Il desservit la Pointe-Lévis jusqu'à sa mort, arrivée le 11 juin 1739, âgé de 53 ans et 8 mois ; son corps répose dans l'église de Saint-Joseph de Lévis. Il signait " Joseph Larue."

2o M. Pierre-Victor Archambault, fils de Pierre Archambault et de Marie-Joseph Roy, (et non Chalifour),

---

(1) M. Porlier descend d'une ancienne famille du pays. Son bisaieul était notaire et greffier de la juridiction de Montréal. Son ayeul avait épousé Damoiselle Marie Lacroix-Gamelin, fille de M. Ignace Gamelin, négociant de Montréal et de Demoiselle Louise Dufrost de Lajemmerais, sœur de Mme Youville. Ainsi, M. Porlier se trouve arrière petit neveu de la vénérable fondatrice des Sœurs-Grises, et allié à la famille Boucher de Labroquerie, dont une sœur de Mme Youville avait épousé M. Boucher de Labroquerie, et enfin à Mgr. A. Taché, évêque de Saint-Boniface.

Nous sommes redevable à M. le curé Porlier et à M. Marc Campbell de la plupart des renseignements contenus dans l'histoire de cette paroisse.

né le 22 juillet 1750, ordonné prêtre le 16 août 1778 et décédé à la Baie-du-Febvre, dont il était curé, le 19 décembre 1796, âgé de 46 ans et 5 mois.

3° M. Jean-Baptiste Deguire, fils de Nicolas Deguire Larose et de Marie-Anne Baudry, né le 13 mars 1744, ordonné prêtre le 24 octobre 1779. (Il était alors veuf de Marie-Anne Senécal.) Après son ordination, il fut nommé, en 1779, curé de Sainte-Anne-la-Pocatière ; en 1789, curé de Vaudreuil jusqu'à sa mort, arrivée le 14 décembre 1815, âgé de 71 ans 9 mois et 16 jours. Il était archiprêtre. Il eut pendant sept ans et demi pour vicaire, à Vaudreuil, son fils, M. Joseph Deguire.

4° M. Charles Brouillet, fils de Charles-Alexis Brouillet et de Marie Jannot, né le 4 mai 1768, ordonné prêtre le 21 septembre 1800. Après avoir été [quelques années vicaire de Saint-Denis, Chambly, il fut nommé, en 1805, curé de Saint-François des Abénaquis ; en 1817, vicaire de Saint-Philippe, en 1825, de Sainte-Marie de Monnoir, où il décèda le 20 novembre 1829, âgé de 61 ans 6 mois et 16 jours.

5° M. Joseph Deguire, fils de Jean-Baptiste Deguire et de Marie-Anne Senécal, sus-nommés, né le 27 août 1773, ordonné prêtre le 8 mars 1797. Il fut, en 1798, vicaire de Vaudreuil, dont le curé était M. Jean-Baptiste Deguire, son père; depuis le 7 octobre 1804 jusqu'au 22 avril 1813; curé de LaValterie, (1) où il décéda, le 26 avril 1813, à 39 ans, 8 mois et 16 jours.

6° M. François Bricaut, fils de Nicolas Bricaut dit Lamarche et de Marie-Charles Baudry, né le 8 janvier 1827, ordonné prêtre aux Etats-Unis et décédé à Balti-

(1) M. Deguire desservit en même temps la paroisse de La Noraie.

more, le 23 avril 1858, âgé de 31 ans et trois mois et demi.

7o M. George Jeannot, fils d'Antoine Jeannot dit Lachapelle et d'Angélique Dufresne, né le 18 septembre 1832, ordonné prêtre à Montréal, le 26 août 1860. Après son ordination, il fut nommé vicaire à Chateauguay, en 1862, il était à l'Hôtel-Dieu ; en 1863, vicaire à Champlain.

8o M. Jean-Baptiste Langlois, fils d'André Langlois et de Théophile Blais, né le 17 février 1837, ordonné prêtre à la Pointe-aux-Trembles, le 16 octobre 1859. Après avoir été professeur au collége de l'Assomption, il fut nommé, le 8 octobre 1867, curé de Saint-Vincent-de-Paul, ville de Montréal. Aujourd'hui curé de St. Hubert.

9o M. Joseph-Achille Langlois, frère du précédent, né le 23 juin 1841, ordonné prêtre à Montréal le 11 août 1867. Après son ordination il fut nommé vicaire à Sainte-Rose-de-Lima ; et en 1868 il alla à Ogdensburg, Etat de New-York. (1)

XXII.

DIVERS RENSEIGNEMENTS.

L'école des garçons est sous la direction des frères Joséphites de la Congrégation de Sainte-Croix. Cette maison, située sur la terre de l'église, a été construite, en 1855,

(1) M. Toussaint-Victor Papineau, ancien curé de Saint-Barthélemy et d'autres lieux, mourut au presbytère de la Pointe-aux-Trembles le 10 décembre 1869, et fut inhumé dans le chœur de l'église du lieu, côté de l'évangile, le 13 du même mois. Il était âgé de 71 ans, 8 mois et 10 jours.

M. Papineau était fils de Joseph Papineau et de Rosalie Cherrier, et petit-fils de M. Joseph Papineau, marié à Melle Marie-Joseph Baudry, fille de M. Jacques Baudry et de Angélique Archambault, de la Pointe-aux-Trembles.

en partie avec les deniers de la fabrique et en partie avec ceux que l'on a obtenus du Gouvernement. Elle a quarante-quatre pieds de longueur et trente-neuf de largeur; elle est à deux étages en pierre et couverte en bardeaux. Elle a coûté $2,500 et a été bâtie par Isidore Larose, entrepreneur, de la paroisse de Repentigny. Les écoles furent ouvertes le 7 novembre 1855 par les frères Flavien et Diogéne.

Le 30 décembre suivant, Mgr. Joseph Larocque, évêque de Cydonia, coadjuteur de l'évêque de Montréal et administrateur du diocèse, assisté de M. J. O. Paré, chanoine, primicier de la cathédrale et de M. Poulin, prêtre, de l'évêché, fit la bénédiction de l'établissement ainsi que d'une cloche, du poids de soixante-six livres, destinée à cette maison. Cette cloche, don du curé de la paroisse et qu'on nomma Marie-Joseph, fut présentée par M. le curé et Mme DesAnges Messier, épouse de Sieur Joseph Laporte, député au Parlement Provincial pour le comté d'Hochelaga, par le dit Sieur Joseph Laporte et Mme Angélique Archambault, épouse de M. Timothée Saint-Julien et par François Baudry, maire de la paroisse et Mme Julie Lorion, épouse de Sieur Joseph Brodeur.

Sujet des tableaux dans l'église de la Pointe-aux-Trembles.

Dans le chœur.	La naissance de N. S. Jésus-Christ. L'Adoration des Mages. La Présentation de Jésus au Temple.
Dans les chapelles.	La sainte Vierge en prière. Saint-Joseph en Egypte.

Dans la nef.

- La sainte Vierge donnant le chapelet à saint Dominique.
- La sainte Vierge donnant le Scapulaire au bienheureux Simon Stock.
- La descente de la Croix, (copie de Rubens).
- La Pentecôte, (copie de Lebrun).

La bibliothèque paroissiale, établie par M. E. Labelle, contient présentement plus de trois cents volumes.

La première communion a lieu chaque année à la fin de juin.

Dans sa dernière visite, faite le 9 juillet 1864, Mgr. Bourget, évêque de Montréal, confirma soixante-dix-neuf personnes dont trente-six garçons et quarante-trois filles.

Le premier baptême y fut fait le 30 octobre 1674 : Paul, fils de Paul Perot et de Marie Crétien.

Le premier mariage, le 12 novembre de la même année, 1674, entre Jean Verger et Anne Poiteron.

Il ne s'y trouve pas d'acte de sépulture avant le 4 juillet 1677. C'est celle de Noël Sommereux, âgé de 28 ans, noyé par accident.

La première assemblée de paroissiens pour l'élection de marguilliers a eu lieu le 18 novembre 1674 et MM. François Bau et Laurent Archambault furent nommés.

XXIII.

DÉVOTIONS, CONFRÉRIES, ETC.

La dévotion des quarante heures a été établie, dès le commencement de la paroisse, par M. Seguenot.

Les confréries du Rosaire et du Scapulaire datent aussi de l'établissement de la paroisse, mais comme on ne pou-

vait trouver les actes d'érection de ces confréries, Mgr. Ignace Bourget, évêque de Montréal, les a érigées de nouveau, la confrérie du Rosaire par un mandement en date du 11 septembre 1840, et la confrérie du Scapulaire par un décret en date du 3 juillet 1846. Le curé est chapelain de ces confréries. Il y a procession de la sainte Vierge, les 1er et 2me dimanches du mois.

Le Chemin de la Croix a été établi le 16 mai 1839, par un décret de Mgr. Lartigue; et Mgr. Bourget, alors évêque de Telmesse et coadjuteur, en a fait l'érection le 7 juin 1839. On le fait publiquement pendant le carême.

La confrérie de la sainte Famille a été érigée le 16 juin 1857, par Mgr. Bourget. L'élection annuelle des officiers a lieu le jour de la fête de la sainte Famille. Il y a réunion, le 1er dimanche de chaque mois, à l'église après la sainte messe.

L'œuvre de la Propagation de la Foi. Distribution des *Annales* plusieurs fois l'année.

L'œuvre de la sainte Enfance. On distribue les *Annales*, le dernier jour de mai et le 2 octobre, fête des Saints-Anges-Gardiens.

Le Mois de Marie. On le fait publiquement à l'église, à sept heures du soir.

Neuvaines en l'honneur de la sainte Vierge.

Carnaval sanctifié par le pieux souvenir des douleurs de Marie. Il se fait régulièrement au couvent des sœurs de la Congrégation.

L'Archiconfrérie du saint cœur de Marie, les troisième et quatrième dimanches du mois, à sept heures en été et après vêpres en hiver.

L'Association de la Couronne d'Or.

L'Apotolat de la prière et la dévotion aux âmes du

purgatoire sont encore des dévotions en usage dans la paroisse de la Pointe-aux-Trembles.

En 1850, la paroisse fit un pélerinage à N. D. de Bonsecours, à Montréal. M. le curé célébra la sainte messe et Mgr. Prince, évêque de *Martyropolis* donna le sermon, après lequel le curé fit, au nom de sa paroisse, la consécration à la sainte Vierge et l'offrande d'un cœur d'argent qui fut placé près de la statue de N. D. de Bonsecours, comme monument de la dévotion et de la confiance de la paroisse à la très sainte Mère de Dieu.

Un *Triduum* solennel, en l'honneur de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge eut lieu les 4, 5 et 6 octobre 1855. Les offices de ce *Triduum* furent célébrés au milieu d'un concours considérable de fidèles, avides de profiter des grâces accordées dans ces solennités.

Les exercices du Jubilé de 1865 se sont faits dans le mois de juin. Les prêtres suivants assistaient M. le curé : R. P. Schneider, S. J., (1) directeur et prédicateur des exercices. MM. A. Toupin, curé de la Rivière-des-Prairies, Tréflé Gaudet, directeur du Lycée de Varennes.

XXIV.

Le dimanche 16 octobre 1859, l'antique et vénérable église de la Pointe-aux-Trembles fut témoin, pour la première fois, d'une imposante cérémonie. Mgr. l'évêque de Montréal y conférait l'ordre sacré de la prêtrise à M. Jean-Baptiste Langlois, fils aîné de Sieur André Langlois, un des respectables citoyens de la paroisse. L'éclat de cette solennité était réhaussé par la présence de plu-

(1) Le R. P. Schneider est mort, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 1er octobre 1868, à 61 ans, il fut inhumé au Sault-au-Récollet.

sieurs membres du clergé et d'une nombreuse assistance. M. Plamondon, chanoine de la cathédrale, faisait l'office d'archidiacre, M. Porlier, curé, et M. A. Dupuis, directeur du collége de l'Assomption, diacres d'honneur, et Messieurs Damase Laporte et George Laporte, prêtres du même collége, diacre et sous-diacre d'office. M. Edouard Labelle, ancien curé de la paroisse, assistait le nouveau prêtre et M. Edmond Moreau, prêtre de l'évêché, agisssait comme maître des cérémonies.

Une autre fête non moins intéressante avait également lieu dans la même église, le lundi 12 août 1867 : M. Achille Langlois, frère du précédent et ordonné prêtre la veille à Montréal, y célebrait solennellement sa première messe avec diacre et sous-diacre, en présence de plusieurs de ses confrères, des membres de sa famille et d'un grand concours des paroissiens. Le vénérable M. Porlier, curé, assistait le nouveau prêtre et M. Fabre, chanoine, fit le sermon de circonstance.

XXV.

Lors du recensement, fait en 1861, le chiffre de la population de cette paroisse s'élevait à treize cent soixante-deux âmes.

Le tableau suivant indique le chiffre des baptêmes, des mariages et des sépultures depuis 1785, tiré des registres de la paroisse, déposés au greffe de Montréal.

Années.	*Baptêmes.*	*Mariages.*	*Sépultures.*
....	....	....	....
1681	2 (1)	2	0

(1) Les lacunes suivantes des registres se trouvent au greffe de Montréal :

1° Du mois d'octobre 1674 au 19 octobre 1681 : sept années ;

2° Du 30 octobre 1687 au 1er janvier 1689 : une année et un mois ;

Années.	*Baptêmes.*	*Mariages.*	*Sépultures.*
1682	17	1	0
1683	24	1	6
1684	26	2	12
1685	22	3	6
1686	24	7	3
1687	18	3	17
....	....	....	....
1689	19	3	11
1690	14	3	5
....	....	....	....
1694	23	2	18
1695	20	2	4
1696	21	1	6
1697	23	4	4
1698	39	9	22
1699	38	8	22
1700	34	4	19
1701	27	5	9
1702	29	2	6
1703	19	3	16
1704	25	4	2
1705	21	3	3
1706	20	4	9
1707	32	3	12
1708	17	5	7
....	....	....	....
1710	27	6	7
1711	28	7	10
1712	27	4	7
1713	21	4	10
1714	29	5	25
....	....	....	....
1718	29	8	12
1719	36	9	10
1720	21	2	5
1721	33	2	33

3° Du 14 mars 1691 au 24 janvier 1694 : deux années et dix mois ;
4° Du 12 décembre 1708 au 2 janvier 1810. une année etc., ;
5° Du 14 décembre 1714 au 3 janvier 1718 : trois années, etc.
6° Du 12 décembre 1724 au 6 janvier 1747 : vingt-deux années, etc. Total : trente-sept années de lacunes de registres au greffe de Montréal.

La paroisse de la Pointe-aux-Trembles a l'avantage de posséder tous ses registres depuis 1674, mais il nous a été impossible de nous procurer aucun des renseignements que nous désirions.

Années.	*Baptêmes.*	*Mariages.*	*Sépultures.*
1722	35	9	18
1723	31	10	17
1724	41	6	19
....	....	....	....
1747	38	5	30
1748	30	7	17
1749	35	11	32
1750	36	7	31
1751	36	8	34
1752	34	8	21
1753	32	5	18
1754	47	12	30
1755	41	9	37
1756	40	8	24
1757	33	10	29
1758	45	10	35
1759	38	7	26
1760	34	9	35
1761	41	13	34
1762	34	18	27
1763	42	6	23
1764	41	10	23
1765	40	3	35
1766	40	9	26
1767	42	3	25
1768	46	10	26
1769	42	4	43
1770	46	13	47
1771	42	6	20
1772	41	3	40
1773	45	11	23
1774	54	17	36
1775	42	6	21
1776	39	7	29
1777	53	9	49
1778	39	5	15
1779	45	8	23
1780	35	6	18
1781	42	12	21
1782	52	9	25
1783	40	7	25
1784	44	8	60
1785	48	13	21
1786	52	7	30
1787	43	8	16
1788	35	5	22

Années.	*Baptêmes.*	*Mariages.*	*Sépultures.*
1789	46	6	19
1790	32	5	20
1791	62	12	22
1792	51	16	17
1793	45	8	18
1794	23	2	18 (1)
1795	49	8	18
1796	36	14	18
1797	45	6	22
1798	39	8	22
1799	37	8	22
1800	39	6	24
1801	37	8	28
1802	48	9	26
1803	38	6	16
1804	48	6	21
1805	43	9	11
1806	37	12	20
1807	38	9	30
1808	48	7	22
1809	38	6	19
1810	43	7	41
1811	46	13	14
1812	50	12	21
1813	56	14	19
1814	63	7	33
1815	48	7	22
1816	55	16	10
1817	56	10	17
1818	59	4	16
1819	45	8	20
1820	64	4	24
1821	35	8	27
1822	41	9	23
1823	28	11	22
1824	40	7	20
1825	47	13	20
1826	26	7	17
1827	45	10	29
1828	30	8	19
1829	48	11	19
1830	33	12	15
1831	51	6	17

(1) De ce nombre, huit ont été tués par les Iroquois.

Années.	*Baptêmes.*	*Mariages.*	*Sépultures.*
1832	54	15	54
1833	47	9	26
1834	66	9	40
1835	47	9	13
1836	57	12	10
1837	34	7	13
1838	44	6	17
1839	52	10	38
1840	52	10	31
1841	48	9	31
1842	49	4	44
1343	60	16	23
1844	51	11	23
1845	47	4	32
1846	59	11	18
1847	57	11	24
1848	49	9	20
1849	62	10	44
1850	41	11	34
1851	53	6	22
1852	38	15	34
1853	45	8	41
1854	45	6	40
1855	36	10	29
1856	49	8	40
1857	47	8	23
1858	40	9	27
1859	48	4	31
1860	44	10	25
1861	54	3	32
1862	39	6	30
1863	51	5	32
1864	43	10	53
1865	56	8	28
1866	47	6	31
1867	48	7	40
1868	42	3	34
1869	54	2	30
1870	30	12	48

XXVI.

Il conviendrait peu de clore cette notice sans faire une mention particulière et l'éloge des vertus civiques et religieuses des premiers habitants de cette paroisse. Ce

qu'on a dit de la valeur et de la piété des premiers colons de Ville-Marie peut s'appliquer également à ceux de la Pointe-aux-Trembles qui, pour la plupart, avaient habité auparavant Ville-Marie. Et quand on songe aux difficultés de leur nouvelle situation dans un pays aussi inhospitalier que l'était alors le Canada, et les effroyables dangers qu'ils courraient à chaque instant de la part des cruels Iroquois, on est saisi d'admiration pour ces intrépides pionniers de la Foi et de la Civilisation, dont la valeur eut tous les caractères de l'héroïsme et d'un dévouement sans bornes envers leur patrie d'adoption.

Etant enfin parvenus, à force de courage et de persévérance, à fonder solidement cette paroisse, et le danger des ennemis une fois passé, c'est alors que fleurirent les vertus paisibles de ces familles patriarcales qui se sont pour la plupart perpétuées jusqu'à nos jours et dont les descendants devinrent presque tous de riches cultivateurs. De fait la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, quoique de peu d'étendue, était réputée autrefois une des plus opulentes de la Province, et ce qui s'en voit présentement fait croire que cette réputation n'était nullement exagérée. Si plusieurs circonstances l'ont fait quelque peu décroître de son ancienne splendeur, espérons néanmoins que la génération actuelle comprendra, au moyen de l'éducation qu'elle reçoit, qu'il est de son devoir et qu'il y va de son honneur et de ses plus chers intérêts de suivre les nobles exemples de simplicité, d'honnêteté, et de patriotisme que lui ont légués ses ancêtres, et d'ajouter, à leur industrie si persévérante, une culture améliorée qui puisse suppléer aux élémens de fertilité enlevés au sol par tant de récoltes répétées et qui puisse même doubler les produits nouveaux et variés de ses terres.

APPENDICE.

LISTE DES CURÉS ET DESSERVANTS DE LA PAROISSE DE L'ENFANT-JÉSUS DE LA POINTE-AUX-TREMBLES.

1°—M. François Seguenot, *sulpicien*,— Du mois d'octobre 1674 au 14 novembre 1694.—Mort, à Montréal, le 8 août 1727, à 83 ans. (1) .... (No. 173 de la *Liste*).

2°—M. Claude le Breton, *sulpicien*, — Du 17 novembre 1694 au 30 de septembre 1699. — Parti pour la France, en 1703.. (No. 279).

3°—M. Léonard Chaigneau, *sulpicien*,—Du mois de septembre 1699, au 21 juillet 1702, — Inhumé, à Montréal, le 24 décembre 1711, à 49 ans.. (No. 266).

4°—M. Benoit Roche, *sulpicien*, — Du 17 août 1702 au 14 juin 1715,—Inhumé, à Montréal, le 3 juillet 1715, à 40 ans..(No. 348).

5°—M. François Seguenot, *sulpicien*,—Du 27 juin 1715 au mois de juillet 1718.. (*Vide* N° 1, *supra*).

6°—M. Jean. Gabl. Marie Le Pape du Lescöat, *sulpicien*,—Du 24 juillet 1718, au 12 septembre 1719. —Mort, à Montréal, le 7 février 1733, à 44 ans.. (N° 448)

7° M. Chs. de la Goudalie, *sulpicien*,— Du 21 septembre 1719 au 2 mars 1727,—Parti pour l'Acadie en 1727.................. (N° 361).

8°—M. Maurice Courtois, *sulpicien*,—Du 12 mars 1727, au 29 juin 1739,—Mort, à Montréal, le 7 avril 1755, à 72 ans et 7 mois moins un jour.. (N° 371).

—M. Joseph Hourdé, *sulpicien*, (2)
—M. Pierre-Thomas Ruffin (de la Maraudière) *sulpicien*. (3)
—M. François Doinet, *sulpicien* (4)
} Du 29 juin au 15 octobre 1739.

9°—M. Joseph Dargent, *sulpicien*,—Du 15 octobre 1739, au 22 février 1747,—Mort, à la Pointe-aux-Trembles, le 22 février 1747, à 34 ans, 7 mois et 18 jours.. (N° 564).

10°—M. Clément Pagés, *sulpicien*,—Du 11 mars 1747 au 28 septembre 1768.— Disparu le 3 mai 1769, et trouvé noyé à Verchères où il a éte inhumé le 23 mai.—Il était âgé de 57 ans et 6 mois.. (No. 588).

11°—M. Jn. de Dieu Frs. Robert, *sulpicien*, — Du 5 octobre 1768 au 8 octobre 1773.—Mort, à Montréal, le 23 avril 1784, à 60 ans et 3 jours .... (No. 712).

---

(1) M. Michel Barthelemy, *sulpicien*, desservant Repentigny, fit quelques actes entre le 30 octobre 1674 et le 10 janvier 1677 ; inhumé, à Montréal, le 12 avril 1706.

(2) M. Hourdé, mort, à Montréal, le 10 mai 1760, à 72 ans.

(3) M. Ruffin parti pour la France le 15 octobre 1741.

(4) M. Doinet, mort, à Montréal, le 9 juillet 1742, à 53 ans.

12°—M. Pierre Huet de La Valinière, *sulpicien*, — Du 11 octobre 1773 au 5 novembre 1774.—Tué, en revenant de l'Assomption, dans une chute de voiture, le 29 juin 1806, à environ 75 ans, et inhumé à Saint-Sulpice, le 1er juillet........................(No. 736).

13°—M. François-Xavier Noiseux, *ptre.*,—Du 15 novembre 1774 au 15 octobre 1775.—Mort, vicaire-général, aux Trois-Rivières, le 18 novembre 1834, à 86 ans et un mois........................(No. 779).

14°—M. Joseph Racine, *ptre.*,—Du 25 octobre 1775 au 26 octobre 1790.—Mort, à Montréal, le 6 mars 1791, à 47 ans 2 mois et 8 jours ....(No. 780).

15°—M. Antoine Girouard, *ptre.*,—Du 12 novembre 1790 au 28 septembre 1805.—Mort, archiprêtre, à Varennes, le 3 août 1832 à 60 ans et 10 mois, et inhumé à Saint-Hyacinthe le 4. — Fondateur du collége de Saint-Hyacinthe ....(No. 861).

16°—M. Jean Raimbault, *ptre.*,—Du 20 octobre 1805 au 5 octobre 1806.—Mort, à Nicolet, le 16 février 1841, à 71 ans.....(No. 945).

17°—M. Alexis Durocher, *ptre.*,—Du 11 octobre 1806 au 30 juin 1835,—Mort, à la Pointe-aux-Trembles, le 30 juin 1835, à 68 ans et un mois (1)..(No. 918).

17°—M. François Lefebvre De Bellefeuille, *ptre.*,—Desservant du 13 juillet au 16 octobre 1835.—Mort, à Saint-Roch, le 5 septembre 1836, à 38 ans et 9 mois, et inhumé à Saint-Eustache, le 8..(No. 1115).

18°—M. Patrice Burke, *ptre.*,— Du 19 octobre 1835 au 9 août 1838. Mort, retiré, au Côteau du Lac, le 15 mai 1861, à 56 ans 3 mois et 21 jours..(No, 1226).

19°—M. Edouard Labelle, *ptre.*, — Du 1er octobre 1838 au 29 septembre 1849. — Aujourd'hui, retiré chez son frère à Repentigny..(No. 1127).

20°—M. M. François Paschal porlier, *ptre.*,—Du 29 septembre 1849 au 28 janvier 1869.—Mort, à la Pointe-aux-Trembles, le 28 janvier 1869, à 66 ans 9 mois et 9 jours. (2)................ (No. 1155).

21°—M. Médard Caisse, *ptre.*,—Depuis le mois de mars 1869.— Curé actuel.

NOM DES PRÊTRES QUI ONT PARTICIPÉ AVEC LES CURÉS A LA DESSERTE DE LA PAROISSE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES, EN QUALITÉ DE VICAIRES.

1°—M. Gabriel-Léandre Arsenault,—Du mois d'octobre 1827, au mois de septembre 1829,—Mort, à St. Hyacinthe, le 27 octobre 1838, à 77 ans, 8 mois et 5 jours.

2°—M. Louis Naud,—Du 13 janvier au 16 février 1831,—Parti pour les Etats-Unis, en 1836.

3°—M. François-Joseph L'Heureux,—Du mois de novembre 1831,

(1) *Vide*, page 231.
(2) *Vide*, page 236.

au mois d'octobre 1832,—Mort, à Contrecœur, dont il était curé, le 15 octobre 1864, à 58 ans, 2 mois et 25 jours.

3°—M. JOSEPH-TREFFLÉ GAUDET,—Du 24 décembre 1862, au mois de septembre 1863,—Aujourd'hui, directeur du collége de l'Assomption.

4°—M. LOUIS-JULES PICHÉ. — Du 26 septembre 1863, au mois de mars 1869,—Aujourd'hui à Saint-Isidore.

LISTE DES MARGUILLIERS DE LA PAROISSE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES, DEPUIS 1674.

En charge pour MM.

1674... { ...François Bau,
... { ...Laurent Archambault,
1678.........Jean Raynau dit Planchard,
1679.........Toussaint Baudry,
1680.........Guillaume Richar dit Lafleur,
1681.........Pierre Perthuis dit Lalime,
1682.........Joseph de Montenon,
1683.........Antoine Bazinet, dit Tourblanche,
1684.........Jean Déroche,
1685.........Pierre Peyet dit St. Amour,
1686.........Jean Dupuis,
1687.........Frs. Fortin,
1688.........Nicolas Déroche,
1689.........Nicolas Millet,
1690.........Honoré Langlois,
1691.........Jean Bricau dit Lamarche,
1692.........André Trajot,
1693.........Jean Beauchant,
1694.........Jean Roy,
1695.........Joseph Loisel,
1696.........Nicolas Seney,
1697.........Pierre Jannot,
1698.........Pierre Hénaux,
1699.........Nicolas Gervais,
1700.........Nicolas Perthuis,
1701.........Toussaint Baudry,
1702.........Robert Jannot,
1703.........François Vaudry,
1704......... Jacques Archambault,
1705.........Jacques Aubuchon,
1706.........Louis Lefebvre,

MM.

1707.........Louis Baudry,
1708.........André Foran,
1709.........André Archambault,
1710... { ...Jacques Chapron,
...Philippe Vinet dit
...Préville, élu en juillet,
...en remplacement de
...Jacques Chapron, décédé le 30 juin 1710,
1711.........Giles Brouillet,
1712.........François Blau,
1713.........Giles Brouillet, (pour la 2ème fois),
1714.........Jean Archambault,
1715.........Pierre Richard,
1716.........Jean Raynau dit Planchar, fils,
1717.........Blaise Juliet,
1718.........Jean Mersan,
1719......... Giles Brouillet,

Les susdits Philippe Vinet et Giles Brouillet ont continué comme marguillers pour les années 1720 et 1721,

1722.........Joseph Loisel,
1723.........François Vaudry,
1724......... François Mersan,
1725.........Pierre Brien dit Desrochers,
1726.........Joseph Basinet,
1727 ....Jean-Bpte. Demers,
1728.........Jean-Bpte. Coiteux,
1729.........Jacques Beaudry,
1730.........Giles Brouillet,
1731.........Jean-Bpte. Beaudry,
1732.........André Langlois, dit Lachapelle,

1733 ....Urbain Desrochers,
1734 ....Jacques Senet,
1735 ....Jn. Jannot Lachapelle.
1736 ....Germain Toin,
1737 ....Jean-Bpte. Galipeau,
1738 ....Toussaint Beaudry,
1739 ....Jean-Bpte. Loiselle,
1740 ....Antoine Basinet,
1741 ....Joseph Bricaut dit Lamarche,
1742 ....Jacques Beaudry, ...Joseph Brouillet,
1743 ....Jacques Chapron,
1844 ....Nicolas Gervais, fils,
1845 ....Giles Brouillet,
1746 ... .Jacques Bonier dit Laplante; Jean Millet élu le 16 octobre en remplacement de Giles Brouillet, décédé.
1747 ....Jean-Baptiste Bricaut dit Lamarche,
1748 ....Jacques Chalifoux,
1749 ....Gabriel Blais,
1750 ....Jean Venne,
1751 ....Joseph Vaudry,
1752 ....Joseph Bricaut dit Lamarche,
1753 ....Pierre Bricaut dit La-Lamarche,
1754 ....Charles Brouillet,
1755 ....Louis Blais.
1756 ....Antoine Beaudry,
1757 ....Jacques Forand,
1759.... ....Dominique Robert .... Chartier, ...Joseph Gervais
1760 ....Joseph Archambault,
1761 ....Gabriel Blais,
1762 ....Pierre Venne,
1763 .... Jn. Jannot Lachaplle,
1764 .... Joseph Chapron,
1765.... ....Joseph Chartier, en .... remplacement de Joseph Chapron, ...Jean-Bte. Langlois dit .... Lachapelle.
1766 ....Nicolas Millet,
1767 ....François Bricaut dit Lamarche,
1768 ....Nicolas Bricaut dit Lamarche,
1769 ....Joseph Janot,
1770 ....Pierre Duclos,
1771 ....Isidore Janot,
1772 ....Jean-Baptiste Brouillet dit Bernard,
1773 ....Louis Germain,
1774 ....Pierre Lamarche,
1775 ....Jean-Bte. Deguire dit Larose.
1776 .... Louis Blais, (pour la 2ème fois),
1777.... ....Laurent Galipeau, en ....remplacement de Jean ....Bte. Deguire, entré ....dans l'état ecclésiastique. ...Pierre Beauchamp,
1778 ....Dominique Robert (pour la 2ème fois).
1779 ....Toussaint Brion,
1780 ....Pascal Beauchamp,
1781.... ....Dominique Janot dit ...Lachapelle, ...Raphaël Brouillet dit ....Bernard, élu le 9 juin ....1781, en remplecement ....de Toussaint Brion, ...décédé le 3.
1783 ....Jean-Bte. Milard,
1784 ....Antoine Chartier,
1785 ....Louis Lorion,
1786 ....Toussaint Beaudry,
1787 ....Joseph Desrochers,
1788 ....Alexis Galipeau,
1789.... ....Raphaël Duclos, ...Nicolas Gervais, élu le ....8 mars, en remplacement du dit Raphaël ....Duclos,
1790 ....Gabriel Blais,
1791 ....Joseph Archambault,
1792 ....Etienne Beauchamp,
1793 ....Louis Blais,
1794 ....Charles Rainaud,

1795.........Jean-Bte. Venne,
1796.........Joseph Lépine,
1797.........Pierre Archambault,
1798.........Nicolas Archambault,
1799.........Pierre Bourguignon,
1800.........Maurice Vaudry,
1801.........Jean-Louis Tenant,
1802.........Joseph Bricaut dit Lamarche,
1803.........Maurice Basinet,
1804.........Pre. Babin dit Lacroix,
1805.........Basile Janot dit Lachapelle,
1806.........Joseph Brouillet dit Bernard,
1807.........Joseph Mercier,
1808.........Joseph Desrochers,
1809.........Bonaventure Brouillet,
1810.........Jean-Bte. Bricaut dit Lamarche,
1811.........Jean-Bte. Chaudillon,
1812.........Ambroise Morand,
1813.........Jean-Bte. Langlois,
1814.........Gabriel Blais,
1815.........Louis Langlois Lachapelle,
1816.........François Beaudry,
1817.........Louis Blais,
1818.........Etienne Fissiault,
1819.........Nicolas Gervais,
1820.........François Monet,
1821...... Pierre Régnier,
1822.........Louis Reeves,
1823.........Antoine Chartier,
1824.........Ambroise Morand, fils,
1825.........Raphaël Beauchamp,
1826.........Joseph Blais,
1827.........Jacques Lorion,
1828.........Pierre Dubreuil,
1829.........Antoine Janot dit Lachapelle,
1830.........Louis Langlois Lachapelle, fils,
1831.........Louis-Pascal Brouillet
1832.........Jean Raynaud,
1833.........Jean-Bte. Brouillet,
1834.........Michel Beaudry,
1835.........Joseph Blais, fils,
1836.........Charles Basinet,
1837.........Louis Beauchamp,
1838.........Laurent Brien Desrochers,
1839.........Joseph Vaudry,
1840.........François Beaudry,
1841.........Maurice Bricaut dit Lamarche,
1842.........Michel Chalifoux,
1843.........Casimir Tenant,
1844.........Joseph Chartier,
1845.........Alexis Basile Galipeau, élu le 16 février, en remplacement de Nicolas Vaudry, précédemment élu, mais non qualifié,
1846.........Hypolite Beaudry,
1847.........Joseph Tessier dit Lavigne,
1848.........Alexis Laurent Galipeau,
1849.........Louis Reeves, fils,
1850.........Jean-Louis Brien Desrochers,
1851.........Hubert Prevost,
1852.........Joseph Laporte,
1853.........Jean-Bte. David,
1854.........François Galipeau,
1855.........Joseph Déroche,
1856.........François Monet, fils,
1857.........Jacques Beaudry,
1858.........Edouard Marion,
1859.........Louis Brien Desrochers,
1860.........Léon Laporte,
1861.........Magloire Dubreuil,
1862.........Pascal McNeil,
1863.........François-Xavier Langlois,
1864.........Joseph Janot,
1865.........Léon Marion,
1866.........Frs. Brien Desrochers,
1867.........Jacques Léonard,
1868.........Pierre (Honoré) Archambault,
1869.........Edouard Janot,
1870.........Louis Gervais,

sinet,
champ,
rien Desro-

ıdry,
audry,
ricaut dit

lifoux,
nant,
rtier,
asile Gali-
e 16 février,
cement de
audry, pré-
élu, mais
é,
eaudry,
sier dit La-

arent Gali-

es, fils,
Brien Des-

vost,
orte,
avid,
alipeau,
oche,
onet, fils,
audry,
arion,
n Desro-

te,
abreuil,
eil,
vier Lan-

t,
,
esrochers,
nard,
noré) Ar-

ot,
s,

HISTOIRE DES PAROISSES ET DES CURÉS

DU CANADA

SOMMAIRE DE LA SECONDE LIVRAISON
